



N° d'ordre NNT : 2023LYO20083

THÈSE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale : ED 483

Sciences sociales

Discipline : Mondes anciens

Soutenue publiquement le 14 décembre 2023 par :

Diane RUIZ-MOIRET

Les maladies pestilentiennes dans l'Italie romaine jusqu'au milieu du II^e siècle av. J.-C. d'après les sources historiographiques.

Devant le jury composé de :

Bruno POULLE, Professeur des Universités, Université de Franche-Comté, Président

Benoît ROSSIGNOL, Professeur des Universités, Université d'Avignon, Rapporteur

Bernard MINEO, Professeur des Universités, Université d'Avignon, Rapporteur

Emmanuelle CAIRE, Professeure des Universités, Université Aix Marseille, Examinatrice

Marie-Hélène MARGANNE, Chargée de cours honoraire, Université de Liège, Examinatrice

Isabelle BOEHM, Professeure des Universités, Université Lumière Lyon 2, Directrice de thèse

Alexandre GRANDAZZI, Professeur des Universités, Sorbonne Université, Co-Directeur de thèse

Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification](#) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Université Lumière – Lyon 2
École Doctorale 483 – Sciences Sociales
Laboratoire HiSoMA

Sorbonne Université
EDITTA – UR1491

Thèse en vue de l'obtention du grade de docteur

**Les maladies pestilentielles dans l'Italie romaine jusqu'au
milieu du II^e siècle av. J.-C. d'après les sources
historiographiques**

Volume 2 – Catalogue des épisodes de pestilences

Diane RUIZ-MOIRET

sous la direction de

Mme Isabelle BOEHM (Université Lumière – Lyon 2)

M. Alexandre GRANDAZZI (Sorbonne Université)

Soutenance le 14 décembre 2023

Devant un jury composé de :

Madame Isabelle BOEHM	Professeur des universités à l'Université Lumière Lyon 2
Madame Emmanuèle CAIRE	Professeur des universités à Aix-Marseille Université
Monsieur Alexandre GRANDAZZI	Professeur des universités à Sorbonne Université
Madame Marie-Hélène MARGANNE	Chargée de cours honoraire, Directrice honoraire du CEDOPAL
Monsieur Bernard MINEO	Professeur des universités à l'Université de Nantes
Monsieur Bruno POULLE	Professeur des universités à l'Université de Franche-Comté
Monsieur Benoît ROSSIGNOL	Professeur des universités à Avignon Université

Catalogue des épisodes de pestilences

La présentation des épisodes de pestilences qui figurent dans le relevé réalisé en introduction du vol.1 repose sur une grille de dépouillement qui s'inspire largement de celle établie par B. Rossignol dans le cadre des travaux du projet ANR « Pestes et sociétés humaines : émergence, évolution et transformations bio-culturelles » (PSCHEET). Celle-ci propose de caractériser chaque épisode en indiquant la date, le lieu, les auteurs et les références des passages qui en font mention, le contexte, la description de la maladie, les traitements mis en œuvre, le bilan et les conséquences du fléau, permettant ainsi de mettre en valeur la spécificité de chaque épisode et des sources qui en font mention. Lorsqu'un de ces champs n'est pas renseigné pour un épisode donné, cela indique que les sources à notre disposition ne fournissent pas l'information concernée. La présence, entre parenthèses, de l'abréviation du nom d'un auteur antique signale qu'un élément n'est mentionné que par l'une des sources disponibles sur l'épisode en question ; en l'absence de cette mention, l'information concernée apparaît dans l'ensemble des sources indiquées dans le champ « Auteur(s) et référence(s) ».

À l'issue de cette présentation figurent les passages décrivant l'épisode en question, en langue originale et en traduction. Si plusieurs historiens traitent d'une même pestilence, les récits sont présentés par ordre chronologique d'auteur (Tite Live précédant arbitrairement Denys d'Halicarnasse). Le texte latin ou grec reproduit correspond à l'édition de référence indiquée dans la présentation de l'épisode ; sauf mention contraire, les traductions sont personnelles et correspondent à celles qui sont utilisées dans les chapitres précédents.

Les épisodes sont présentés par ordre chronologique, on peut y accéder grâce à la table des matières qui suit.

Table des matières

1	Règne de Romulus (753-715)	5
1.1	Denys d’Halicarnasse, <i>Antiquités Romaines</i> , II, 54, 1-2.	5
1.2	Plutarque, <i>Vie de Romulus</i> , XXIV, 1-4.	6
2	Règne de Numa (715-672)	6
2.1	Plutarque, <i>Vie de Numa</i> , XIII, 1-5.	7
3	641 av. J.-C.	7
3.1	Tite-Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , I, 31, 5-8.	8
3.2	Denys d’Halicarnasse, <i>Antiquités Romaines</i> , III, 36, 2.	9
3.3	Plutarque, <i>Vie de Numa</i> , XXII, 11-12.	9
3.4	Cassius Dion, <i>Histoire Romaine</i> , II, frag. 7, 5.	10
3.5	= Zon. 7, 6	10
4	Règne de Tarquin le Superbe (534-509 av. J.-C.) (1)	10
4.1	Denys d’Halicarnasse, <i>Antiquités Romaines</i> , IV, 69, 2.	11
5	Règne de Tarquin le Superbe (534-509 av. J.-C.) (2)	11
5.1	Festus, <i>De uerborum significatione</i> , p. 478L (= Pauli excerpta p.479L), s. u. <i>Tauri</i> .	12
5.2	Servius, <i>Commentaire à l’Énéide</i> , II, 140.	12
6	492 av. J.-C.	12
6.1	Tite-Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , II, 34, 5.	13
6.2	Denys d’Halicarnasse, <i>Antiquités Romaines</i> , VII, 12, 4-5.	13
6.3	Orose, <i>Histoires (contre les Païens)</i> , II, 5, 6.	14
7	491 av. J.-C.	14
7.1	Denys d’Halicarnasse, <i>Antiquités romaines</i> , VII, 68, 1-6	14
8	472 av. J.-C. (1)	16
8.1	Denys d’Halicarnasse, <i>Antiquités Romaines</i> , IX, 40, 1-4.	16
9	472 av. J.-C. (2)	17
9.1	Denys d’Halicarnasse, <i>Antiquités Romaines</i> , IX, 42, 1-2.	18
10	466-465 av. J.-C.	18
10.1	Tite-Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , III, 2, 1	19
10.2	Denys d’Halicarnasse, <i>Antiquités Romaines</i> , IX, 60, 6-7	19
11	463 av. J.-C.	19
11.1	Tite-Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , III, 5, 14 - 8, 1	20
11.2	Denys d’Halicarnasse, <i>Antiquités Romaines</i> , IX, 67, 1-5.	22
11.3	Orose, <i>Histoires (Contre les Païens)</i> , II, 12, 2-4.	23
12	454 av. J.-C.	24
12.1	Tite-Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , III, 32, 1-4.	24
12.2	Denys d’Halicarnasse, <i>Antiquités Romaines</i> , X, 53 - 54, 1	25
12.3	Orose, <i>Histoires (Contre les Païens)</i> , II, 13, 1.	27
13	436-435 av. J.-C.	27
13.1	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , IV, 21, 1-8	27
14	433 av. J.-C.	28
14.1	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , IV, 25, 3-6.	28
15	428 av. J.-C.	29
15.1	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , IV, 20, 9.	29
15.2	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , IV, 30, 4-11.	29

16	412 av. J.-C.	30
16.1	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , IV, 52, 2-8.	30
17	399 av. J.-C.	31
17.1	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , V, 13, 1-8.	32
17.2	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , V, 14, 2-4.	33
17.3	Denys d’Halicarnasse, <i>Antiquités Romaines</i> , XII, 9, 1-3.	33
18	392 av. J.-C.	34
18.1	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , V, 31, 5-8.	34
18.2	Denys d’Halicarnasse, <i>Antiquités Romaines</i> , XIII, 4, 1-4.	35
19	390 av. J.-C.	35
19.1	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , V, 48, 1-3.	36
19.2	Plutarque, <i>Vie de Camille</i> , 28, 1-3.	36
20	384 av. J.-C.	37
20.1	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , VI, 20-21.	37
21	365-363 av. J.-C.	38
21.1	Tite-Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , VII, 1, 7-10.	38
21.2	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , VII, 2-3	39
21.3	Valère Maxime, <i>Dicta et Facta Memorabilia</i> , II, 4, 4.	40
21.4	Plutarque, <i>Questions Romaines</i> , 107.	40
21.5	Orose, <i>Histoires (Contre les Païens)</i> , III, 4, 1-5.	41
22	348 av. J.-C.	42
22.1	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , VII, 27, 1.	42
23	333 av. J.-C.	42
23.1	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , VIII, 17, 4-5.	42
24	331 av. J.-C.	43
24.1	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , VIII, 18, 1-13.	43
24.2	Valère-Maxime, <i>Dicta et Facta Memorabilia</i> , II, 5, 3.	45
24.3	Orose, <i>Histoires (Contre les Païens)</i> , III, 10, 1-3.	45
25	328 av. J.-C.	45
25.1	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , VIII, 22, 7.	46
26	313 av. J.-C.	46
26.1	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , IX, 28, 5-6.	46
27	295 av. J.-C.	46
27.1	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , X, 31, 8-9.	47
27.2	Orose, <i>Histoires (Contre les Païens)</i> , III, 21, 1-8.	47
28	293-291 av. J.-C.	48
28.1	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , X, 47, 6.	48
28.2	Cassius Dion, <i>Histoire Romaine</i> , VIII, 36, 29 = Zonaras 8. 1.	49
28.3	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , XI, 3 (<i>Periocha</i>).	49
28.4	Valère-Maxime, <i>Dicta et Facta Memorabilia</i> , I, 8, 2.	49
28.5	Orose, <i>Histoires (contre les Païens)</i> , III, 22, 4-5.	50
29	276 av. J.-C.	51
29.1	Orose, <i>Histoires (contre les Païens)</i> , IV, 2, 1-2.	51
30	266 av. J.-C.	52
30.1	Orose, <i>Histoires (contre les Païens)</i> , IV, 5, 6-7.	52
31	212 av. J.-C.	52
31.1	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , XXV, 26, 7-15.	53

32	208 av. J.-C.	54
32.1	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , XXVII, 23, 1-7.	54
33	205 av. J.-C.	55
33.1	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , XXVIII, 46, 15.	56
33.2	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , XXIX, 10, 1-3.	56
34	190 av. J.-C.	56
34.1	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , XXXVII, 23, 1-3.	57
35	187 av. J.-C.	57
35.1	Tite-Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , XXXVIII, 44, 7-8.	57
36	181-180 av. J.-C.	57
36.1	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , XL, 19, 1-8.	58
36.2	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , XL, 36-37.	59
36.3	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , XL, 42, 6-7.	60
36.4	Iulius Obsequens, <i>Prodigiorum Liber</i> , 6.	60
37	178 av. J.-C. (1)	60
37.1	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , XLI, 5, 9-11.	60
38	178 av. J.-C. (2)	61
38.1	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , XLI, 6, 5-7.	61
39	174 av. J.-C.	61
39.1	Tite Live, <i>Ab Vrbe Condita</i> , XLI, 21, 4-13.	62
39.2	Iulius Obsequens, <i>Prodigiorum Liber</i> , 10.	63

1 Règne de Romulus (753-715) [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome, Laurente (Plut.).
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : DH. II, 54, 1-2; Plut. *Rom.* XXIV, 1-4.
- ◇ **Éditions et traductions** :
 - Dionysius of Halicarnassus, *The Roman Antiquities, Vol. I, Books I-II*, Loeb Classical Library, texte établi par E. Spelman et traduit par E. Cary, Cambridge MA, 1990 (1937).
 - Plutarque, *Vies, Tome I, Thésée-Romulus Lycurgue-Numa*, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par R. Flacelière, E. Chambry et M. Juneaux, Paris, 1957 (1957).
 - Plutarco, *Le vite di Teseo e di Romolo*, texte établi par C. Ampolo et M. Manfredini, Milan : A. Mondadori, 1988¹.
- ◇ **Contexte** : La peste se déclare après l'épisode du meurtre de Titus Tatius et des ambassadeurs (Plut.). Elle est accompagnée d'une pluie de sang sur la ville (Plut.).
- ◇ **Description** : Mort soudaine des hommes sans maladie, stérilité des plantes et des animaux (Plut.).
- ◇ **Traitements** : Romulus purifie la ville par des sacrifices expiatoires à la porte Férentine (Plut.).
- ◇ **Bilan** :
- ◇ **Conséquences** : Les habitants de Caméria se révoltent et attaquent les Romains, dans la pensée que la maladie les empêchera de se défendre.

1.1 Denys d'Halicarnasse, *Antiquités Romaines*, II, 54, 1-2.

(1) Μετὰ τοῦτον τὸν πόλεμον ἐπὶ Καμερί-
νους ἐστράτευσεν ἐπιθεμένους τοῖς παρὰ σφί-
σιν ἐποίκοις, καθ' ὃν χρόνον ἔκαμινεν ἡ Ῥω-
μαίων πόλις ὑπὸ νόσου λοιμικῆς· ἣ δὴ μάλιστα
ἐπαρθέντες οἱ Καμερίνοι καὶ νομίσαντες ἄρδην
τὸ Ῥωμαίων διαφθάρησεσθαι γένος ὑπὸ τῆς
συμφορᾶς τοὺς μὲν ἀπέκτειναν τῶν ἐποίκων,
τοὺς δ' ἐξέβαλον. (2) Ἀνθ' ὧν τιμωρούμενος αὐ-
τοὺς ὁ Ῥωμύλος, ἐπειδὴ τὸ δεύτερον ἐκράτησε
τῆς πόλεως, τοὺς μὲν αἰτίους τῆς ἀποστάσεως
ἀπέκτεινε, τοῖς δὲ στρατιώταις διαρπάσαι τὴν
πόλιν ἐφῆκε [...]

« (1) Après cette guerre, Romulus monta
une expédition contre les Camerini qui avaient
attaqué les colons romains installés chez eux
pendant que la ville de Rome souffrait d'une
maladie pestilentielle. En réalité c'était surtout
cette situation qui encourageait les Camerini :
persuadés que le peuple des Romains serait to-
talement anéanti par la catastrophe, ils tuèrent
une partie des colons et chassèrent les autres.
(2) Pour se venger de cela, Romulus, après avoir
conquis la cité pour la seconde fois, fit tuer les
responsables de la révolte et autorisa les soldats
à piller la ville. »

1. Le texte reproduit est celui de la CUF, à l'exception de la leçon τῆς Φερεντίνης ὕλης (Plut. *Rom.* XXIV, 2), pour laquelle nous avons suivi l'édition de C. Ampolo et M. Manfredini. Sur ce point voir vol. I, p. 364, n. 2.

1.2 Plutarque, *Vie de Romulus*, XXIV, 1-4.

(1) Ἐκ τούτου λοιμὸς ἐμπίπτει, θανάτους μὲν αἰφνιδίους ἀνθρώποις ἄνευ νόσων ἐπιφέρων, ἀπτόμενος δὲ καὶ καρπῶν ἀφορίας καὶ θρεμμάτων ἀγονίας. Ὑσθη δὲ καὶ σταγῶσιν αἵματος ἢ πόλις, ὥστε πολλὴν προσγενέσθαι τοῖς ἀναγκαίοις πάθεσι δεισιδαιμονίαν. (2) Ἐπεὶ δὲ καὶ τοῖς τὸ Λαύρεντον οἰκοῦσιν ὅμοια συνέβαινε, ἤδη παντάπασι ἐδόκει τῶν ἐπὶ Τατίῳ συγκεχυμένων δικαίων ἐπὶ τε τοῖς πρέσβεσι φονευθεῖσι, μῆνιμα δαιμόνιον ἀμφοτέρας ἐλαύνειν τὰς πόλεις. Ἐκδοθέντων δὲ τῶν φονέων καὶ κολασθέντων παρ' ἀμφοτέροις ἐλώφησεν ἐπιδήλως τὰ δεινά· καὶ καθαρμοῖς ὁ Ῥωμύλος ἤγγισε τὰς πόλεις, οὓς ἔτι νῦν ἱστοροῦσιν ἐπὶ τῆς Φερεντίνης ὕλης συντελεῖσθαι. (3) Πρὶν δὲ λῆξαι τὸν λοιμὸν, ἐπέθεντο Καμέρινοι Ῥωμαίοις καὶ κατέδραμον τὴν χώραν, ὡς ἀδυνάτων ἀμύνεσθαι διὰ τὸ πάθος. (4) Εὐθύς οὖν ὁ Ῥωμύλος ἐστράτευσεν ἐπ' αὐτοῦς καὶ μάχῃ κρατήσας ἑξαμισχιλίους ἀπέκτεινε· καὶ τὴν πόλιν ἐλών, τοὺς μὲν ἡμίσεις τῶν περιγενομένων εἰς Ῥώμην ἐξώκισε, τῶν δ' ὑπομενόντων διπλασίους ἐκ Ῥώμης μετώκισεν εἰς τὴν Καμερίαν Σεξιλιῆς καλάνδαις.

« (1) À la suite de cela survient une peste, apportant, d'une part, aux hommes une mort soudaine et sans maladie, provoquant par ailleurs à la fois maigreur des récoltes et stérilité des bêtes. Il plut aussi des gouttes de sang sur la ville, de sorte qu'à ces épreuves inévitables vint s'ajouter une grande superstition. (2) Puisque les mêmes événements s'étaient aussi produits chez les habitants de Laurente, tout le monde s'accordait désormais à penser que la colère divine poursuivait les deux villes parce que les droits avaient été violés lors des meurtres de Tatius et des ambassadeurs. Et de fait, une fois que les meurtriers eurent de part et d'autre été livrés et châtiés, ces événements terribles cessèrent manifestement et Romulus purifia les deux villes par des sacrifices expiatoires dont on rapporte qu'ils sont encore pratiqués, de nos jours, dans le bois de Férentine. (3) Avant que la peste ne se termine, les habitants de Caméria attaquèrent les Romains et firent des incursions sur leur territoire, dans la pensée qu'ils étaient incapables de se défendre du fait de la maladie. (4) Aussitôt, Romulus monta une expédition contre eux et, après les avoir vaincus au combat, en tua six-mille; puis, s'étant emparé de la ville, il en bannit la moitié des survivants qu'il envoya à Rome et, aux calendes d'août, fit venir à Caméria depuis Rome deux fois plus de colons qu'il n'était resté d'habitants »

2 Règne de Numa (715-672) [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Italie et Rome
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Plut. *Num.* XIII, 1-5.
- ◇ **Éditions et traductions** : Plutarque, *Vies, Tome I, Thésée-Romulus Lycurgue-Numa*, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par R. Flacelière, E. Chambry et M. Juneaux, Paris, 1957 (1957).
- ◇ **Contexte** : La maladie frappe d'abord le reste de l'Italie puis Rome.
- ◇ **Description** :
- ◇ **Traitements** : Consécration aux Muses du lieu où un bouclier de bronze envoyé par Zeus est tombé du ciel. Création des prêtres saliens par Numa pour prendre soin de ce bouclier ainsi que des onze copies réalisées pour induire en erreur celui qui voudrait le dérober.

- ◇ **Bilan :**
- ◇ **Conséquences :**

2.1 Plutarque, *Vie de Numa*, XIII, 1-5.

(1) Τοὺς δὲ Σαλίους ἱερεῖς ἐκ τοιαύτης λέγεται συστήσασθαι προφάσεως. Ἔτος ὄγδοον αὐτοῦ βασιλεύοντος, λοιμώδης νόσος περιϊούσα τὴν Ἰταλίαν ἐστρόβησε καὶ τὴν Ῥώμην. (2) Ἀθυμούντων δὲ τῶν ἀνθρώπων, ἱστορεῖται χαλκὴν πέλτην ἐξ οὐρανοῦ καταφερομένην εἰς τὰς Νομᾶ πεσεῖν χειρᾶς. Ἐπὶ δ' αὐτῇ θαυμάσιόν τινα λόγον λέγεσθαι ὑπὸ τοῦ βασιλέως, ὃν Ἠγερίας τε καὶ τῶν Μουσῶν πυθέσθαι. (3) Τὸ μὲν γὰρ ὄπλον ἦκειν ἐπὶ σωτηρία τῆς πόλεως, καὶ δεῖν αὐτὸ φρουρεῖσθαι, γενομένων ἄλλων ἔνδεκα καὶ σχῆμα καὶ μέγεθος καὶ μορφήν ἐκείνῳ παραπλησίον, ὅπως ἄπορον εἶη τῷ κλέπτῃ δι' ὁμοιότητα τοῦ διοπετοῦς ἐπιτυχεῖν. (4) ἔτι δὲ χρῆναι Μούσαις καθιερῶσαι τὸ χωρίον ἐκεῖνο καὶ τοὺς περὶ αὐτὸ λειμῶνας, ὅπου τὰ πολλὰ φοιτῶσαι συνδιὰτριβουσιν αὐτῷ. [...] (5) Τούτοις μὲν οὖν μαρτυρῆσαι λέγουσι καὶ τὰ τῆς νόσου παραχρῆμα παυσάμενα.

« (1) Quant aux prêtres saliens, voici à quelle occasion Numa, dit-on, les institua. Il régna depuis sept ans quand une maladie pestilentielle qui circulait en Italie ébranla aussi la ville de Rome. (2) Alors que tous étaient plongés dans le désespoir, à ce qu'on raconte, un bouclier de bronze tomba du ciel dans les mains de Numa. À propos de ce bouclier, le roi fit courir un récit merveilleux, qu'il prétendait tenir d'Égérie et des Muses. (3) Cette arme, disait-il, était venue pour le salut de la ville; il fallait la conserver, après en avoir fabriqué onze autres identiques en forme, en taille et en aspect, afin que, grâce à leur ressemblance, celui qui voudrait la voler soit dans l'impossibilité de reconnaître celle qui était tombée de Zeus. (4) Il fallait également consacrer aux Muses l'endroit où le bouclier était tombé ainsi que les prairies avoisinantes, où elles venaient le plus souvent s'entretenir avec lui. [...] (5) Ces propos furent confirmés, dit-on, par l'arrêt immédiat de la maladie. »

3 641 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu :** Rome
- ◇ **Auteur(s) et référence(s) :** Liv. I, 31, 1-8; DH. III, 36, 2; Plut. *Num.* XXII, 11-12; DC. II, frag. 7, 5 = Zonaras 7, 6.
- ◇ **Éditions et traductions :**
 - Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome I, Livre I, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par J. Bayet et G. Baillet, Paris, 1985 (1940).
 - Denys d'Halicarnasse, *Les antiquités romaines*, Livre III, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par J.-H. Sautel, Paris, 1999 (1999).
 - Plutarque, *Vies*, Tome I, *Thésée-Romulus Lycurgue-Numa*, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par R. Flacelière, E. Chambry et M. Juneaux, Paris, 1957 (1957).
 - Cassius Dio, *Roman History*, I, Loeb Classical Library, texte établi par H. Baldwin Foster et traduit par E. Cary, Cambridge MA, 1990 (1914).
- ◇ **Contexte :** Les Romains viennent de remporter une victoire dans la guerre qu'ils mènent contre les Sabins. Prodige du mont Albain (Liv.).

- ◇ **Description :**
- ◇ **Traitements :** Le roi Tullus Hostilius cherche à accomplir sans témoins des sacrifices secrets en l'honneur de Jupiter Elicien pour mettre fin à la maladie, mais il n'observe pas les rites et Jupiter, irrité, le foudroie. Création des Saliens Colins (DC).
- ◇ **Bilan :**
- ◇ **Conséquences :** Les soldats affaiblis par la maladie ne souhaitent plus combattre.

3.1 Tite-Live, *Ab Vrbe Condita*, I, 31, 5-8.

(5) *Haud ita multo post pestilentia laboratum est. Vnde cum pigritia militandi oreretur, nulla tamen ab armis quies dabatur a bellicoso rege, salubriora etiam credente militiae quam domi iuuenum corpora esse, donec ipse quoque longinquo morbo est implicatus. (6) Tunc adeo fracti simul cum corpore sunt spiritus illi feroces, ut, qui nihil ante ratus esset minus regium quam sacris dedere animum, repente omnibus magnis parisque superstitionibus obnoxius degeret religionibusque etiam populum impletet. (7) Volgo iam homines, eum statum rerum qui sub Numa rege fuerat requirentes, unam opem aegris corporibus relictam, si pax ueniaque ab diis impetrata esset, credebant. (8) Ipsum regem tradunt uoluentem commentarios Numae, cum ibi quaedam occulta sollemnia sacrificia Ioui Elicio facta inuenisset, operatum his sacris se abdidisse; sed non rite initum aut curatum id sacrum esse, nec solum nullam ei oblatam caelestium speciem, sed ira Iouis sollicitati praua religione fulmine ictum cum domo conflagrasse.*

« (5) Peu après, les Romains souffrirent d'une peste qui affaiblit leur ardeur guerrière. Malgré tout, leur roi belliqueux ne leur donna pas de trêve, persuadé, d'ailleurs, que les camps valaient mieux que la ville pour la santé de la jeunesse, jusqu'au jour où lui-même fut saisi par une longue maladie. (6) L'épuisement de ses forces brisa son caractère indomptable; ainsi, alors qu'il avait toujours pensé auparavant que rien n'était moins digne d'un roi que de s'occuper de religion, il s'abandonna soudain à toutes les pratiques superstitieuses, petites et grandes, et remplit même le peuple de scrupules religieux. (7) Déjà les hommes s'accordaient à réclamer le retour à la politique de Numa et croyaient que le seul moyen de secourir les corps malades était d'obtenir la paix et le pardon des dieux. (8) On raconte que le roi lui-même, en parcourant les notes de Numa, y avait découvert certains sacrifices secrets en l'honneur de Jupiter Elicien et avait voulu les accomplir à l'abri des regards; mais il n'observa pas les coutumes religieuses dans la préparation ou la célébration de ce sacrifice et non seulement aucune figure céleste ne se présenta à lui, mais, en raison de la colère de Jupiter irrité de ces pratiques dépravées, il fut frappé par la foudre et consumé dans les flammes avec sa maison. »

3.2 Denys d’Halicarnasse, *Antiquités Romaines*, III, 36, 2.

(2) Οὗτος ὁ βασιλεὺς πολλὰς τῶν ἱερουργιῶν ἀμελουμένας καταμαθὼν, ἃς ὁ μητροπάτωρ αὐτοῦ Πομπήλιος Νόμας κατεστήσατο, πολεμιστὰς τε καὶ πλεονέκτας τοὺς πλείστους Ῥωμαίων γεγονότας ὄρων καὶ οὐκέτι τὴν γῆν ὡς πρότερον ἐργαζομένους, συναγαγὼν εἰς ἐκκλησίαν τὸ πλῆθος τὰ τε θεῖα σέβειν αὐτοὺς ἤξιον πάλιν, ὥσπερ ἐπὶ Νόμα διετέλουν σέβοντες, διεξιὼν ὅτι παρὰ τὴν τῶν θεῶν ὀλιγορίαν νόσοι τε λοιμικαὶ πολλαὶ κατέσκηψαν εἰς τὴν πόλιν, ὑφ’ ὧν ἐφθάρη μοῖρα τοῦ πλῆθους οὐκ ὀλίγη, καὶ βασιλεὺς Ὀστίλιος ὁ μὴ ποιούμενος αὐτῶν ἦν ἔδει φυλακῆν, κάμινων ἐπὶ πολλοὺς χρόνους τὸ σῶμα πάθεισι παντοδαποῖς καὶ οὐδὲ τῆς γνώμης ἔτι τῆς αὐτοῦ καρτερὸς διαμένων, ἀλλὰ συνδιαφθαρεῖς τῷ σώματι τὰς φρένας, οἰκτρᾶς καταστροφῆς ἔτυχεν αὐτὸς τε καὶ γένος τὸ ἐξ αὐτοῦ.

« Ce roi, ayant appris que beaucoup de cérémonies religieuses instaurées par son grand-père Numa étaient négligées, et constatant que la plupart des Romains étaient devenus belliqueux et ambitieux et ne travaillaient plus la terre comme auparavant, réunit la population à l’assemblée : il leur demanda d’honorer à nouveau les divinités, comme ils n’avaient cessé de le faire durant le règne de Numa, en expliquant que c’était à cause de ce mépris envers les dieux que de nombreuses maladies pestilentielles s’étaient abattues sur la cité, par lesquelles une partie non négligeable de la population avait été détruite. Le roi Hostilius, ajoutait-il, qui ne témoignait pas aux dieux les égards qui leur étaient dus, avait connu, ainsi que sa famille, une fin lamentable : il souffrait depuis longtemps de toute sorte de maux physiques et ne possédait plus toute sa raison, son esprit ayant été détruit en même temps que son corps. »

3.3 Plutarque, *Vie de Numa*, XXII, 11-12.

(11) Ὀστίλιος δὲ Τύλλος, ὃς μετὰ Νομᾶν ἐβασίλευσε, καὶ τὰ πλεῖστα τῶν ἐκείνου καλῶν, ἐν δὲ πρώτοις καὶ μάλιστα τὴν περὶ τὸ θεῖον εὐλάβειαν ἐπιχλευάσας καὶ καθυβρίσας, ὡς ἀργοποιὸν καὶ γυναικῶδη, πρὸς πόλεμον ἔτρεψε τοὺς πολίτας, οὐδ’ αὐτὸς μὲν οὖν ἐνέμεινε τοῖς νεανιεύμασι τούτοις, (12) ἀλλ’ ὑπὸ νόσου χαλεπῆς καὶ πολυτρόπου τὴν γνώμην ἀλλασσόμενος, εἰς δεισιδαιμονίαν ἐνέδωκεν οὐδέν τι τῆ κατὰ Νομᾶν εὐσεβείᾳ προσήκουσαν, ἔτι δὲ μᾶλλον ἐνεποίησε τοῖς ἄλλοις τὸ τοιοῦτον πάθος, ὡς λέγεται, καταφλεχθεῖς ὑπὸ κεραυνῶν.

« Tullus Hostilius, qui régna après Numa, après avoir accablé de moqueries et d’outrages la plupart des belles institutions de ce roi et en particulier sa crainte des dieux, dont il disait qu’elle rendait les hommes paresseux et efféminés, tourna les citoyens vers la guerre. Mais il ne persista pas lui-même dans cette hardiesse : (12) il changea d’opinion sous l’effet d’une maladie douloureuse avec des symptômes variés et tomba dans une superstition qui n’avait rien à voir avec la piété de Numa et fit naître le même mal dans l’esprit des autres Romains lorsqu’il fut, à ce que l’on dit, consumé par la foudre. »

3.4 Cassius Dion, *Histoire Romaine*, II, frag. 7, 5.

Ὅτι ὁ Τοῦλλος πρὸς τοὺς πολεμίους κρᾶτιστος ἐνομίζετο, τοῦ δὲ δὴ θείου πάνυ καταφρονήσας παρημέλει, μέχρις οὗ νόσου λοιμώδους γενομένης καὶ αὐτὸς ἠρρώστησε· τότε γὰρ τῶν τε ἄλλων θεῶν δι' ἀκριβείας ἐπεμελήθη, καὶ τοὺς Σαλίους τοὺς Κολλίνους προσκατέστησε.

« Tullus était regardé comme plein de courage dans les combats ; mais il professait un souverain mépris pour les dieux et négligea leur culte, jusqu'au moment où survint une maladie pestilentielle dont il fut atteint lui-même. Alors il s'occupa des dieux avec soin et créa en particulier de nouveaux prêtres, appelés Saliens Collins. »

3.5 = Zon. 7, 6

Πρὸς μὲν οὖν τοὺς πολεμίους ὁ Τοῦλλος κρᾶτιστος ἔδοξε, τοῦ θείου δὲ παρημέλει. νόσου δ' ἐνσηψάσης λοιμώδους καὶ αὐτὸς νοσήσας [εἰς δεισιδαιμονίαν ἀπέκλινεν Plut., *Num.* 22, 7]. ἐσχημέναι μέντοι τοῦ βίου λέγεται τέλος [καταφλεχθεῖς ὑπὸ κεραυνῶν, ἢ *ibid.*] ἐπιβουλεύθεις ὑπὸ Μαρκίου Ἄγκου, ὃς θυγατριδοῦς ἐτύγχανεν, ὡς εἴρηται, τοῦ Νομᾶ. ἐβασίλευσε δὲ Ῥωμαίων ἔτη δύο ἐπὶ τριάκοντα.

« Si Tullus était considéré comme le plus vaillant face à l'ennemi, il négligeait cependant les dieux. Mais une maladie pestilentielle ayant fondu sur la ville, comme il était lui aussi malade, [il tomba dans la superstition (Plut. *Num.* 22, 7)]. On dit qu'il mourut [frappé par la foudre], ou victime d'un complot fomenté par Ancus Marcius, qui se trouvait, à ce qu'on dit, être le fils d'une des filles de Numa. Il fut le roi des Romains pendant trente-deux ans. »

4 Règne de Tarquin le Superbe (534-509 av. J.-C.) (1) [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : DH. IV, 69, 2
- ◇ **Éditions et traductions** : Dionysius of Halicarnassus, *Roman Antiquities*, Vol. II, Books III-IV, Loeb Classical Library, texte établi par E. Spelman et traduit par E. Cary, Cambridge MA, 1978 (1939).
- ◇ **Contexte** :
- ◇ **Description** : La maladie est décrite comme « inhabituelle » et frappe surtout les enfants, les jeunes filles et les femmes enceintes.
- ◇ **Traitements** : Tarquin envoie ses deux fils, Arruns et Titus, accompagnés de Brutus, consulter l'oracle de Delphes.
- ◇ **Bilan** :
- ◇ **Conséquences** :

4.1 Denys d’Halicarnasse, *Antiquités Romaines*, IV, 69, 2.

Καὶ δὴ καὶ ὅτε τῷ Δελφικῷ μαντείῳ χρησομένους ἀπέστειλλε τοὺς δύο τῶν παίδων Ἄρροντα καὶ Τίτον ὑπὲρ τοῦ λοιμοῦ (κατέσκηψε γάρ τις ἐπὶ τῆς ἐκείνου βασιλείας οὐκ εἰωθυῖα νόσος εἰς παρθένους τε καὶ παῖδας, ὑφ’ἧς πολλὰ διεφθάρη σώματα, χαλεπωτάτη δὲ καὶ δυσίατος εἰς τὰς κούσας γυναικας αὐτοῖς βρέφεσιν ἀποκτείνουσα τὰς μητέρας ἐν ταῖς γοναῖς), τὴν τ’ αἰτίαν τῆς νόσου γνῶναι παρὰ τοῦ θεοῦ καὶ τὴν λύσιν βουλόμενος συνέπεμψε κάκεινον ἄμα τοῖς μερακίοις δεηθεῖσιν, ἵνα κατασκώπτειν τε καὶ περιυβρίζειν ἔχοιεν.

« Il [Tarquin le Superbe] envoya deux de ses fils, Arruns et Titus, consulter l’oracle de Delphes à propos de la peste. (En effet au cours de son règne s’était déclarée une maladie inhabituelle qui frappait les jeunes filles et les enfants, et qui fit beaucoup de victimes : c’était pour les femmes enceintes qu’elle était la plus difficile à supporter et à guérir car lors de l’accouchement, elle emportait les mères en même temps que les nouveaux-nés.) Il souhaitait donc apprendre de la part du dieu la cause de la maladie et la manière de s’en délivrer et il envoya également celui-ci [Brutus], en même temps que les deux jeunes princes, qui lui en avaient fait la demande pour pouvoir se moquer de lui et le maltraiter. »

5 Règne de Tarquin le Superbe (534-509 av. J.-C.)² [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Date** :
- ◇ **Lieu** : Rome
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Fest., p.478L (= Pauli excerpta p.479L); Serv. *En.* II, 140.
- ◇ **Éditions et traductions** :
 - Sexti Pompei Festi, *De uerborum significatione quae supersunt cum pauli epitome*, Teubner, texte établi par W. M. Lindsay, 1913.
 - Servius, *À l’École de Virgile II : Commentaire à l’Énéide (Livre 2)*, texte édité, traduit et commenté par A. Baudou et S. Clément-Tarantino, Presses Universitaires du Septentrion, Paris, 2023.
- ◇ **Contexte** :
- ◇ **Description** : L’épidémie touche surtout les femmes enceintes et leurs enfants.
- ◇ **Traitements** : Institution des *Ludi Taurii*.
- ◇ **Bilan** :
- ◇ **Conséquences** :

2. COARELLI 1997, p. 381, considère que cet épisode doit être identifié au précédent du fait de la concordance chronologique et des caractéristiques de la peste, qui, dans les deux cas frappe les femmes enceintes et leurs nouveaux-nés. Nous verrons cependant les difficultés que peut poser cette identification et, pour plus de clarté, nous présentons ici les deux épisodes séparément.

5.1 Festus, *De uerborum significatione*, p. 478L (= Pauli excerpta p.479L), s. u. *Tauri*

Tauri appellabantur ludi in honorem deorum inferorum facti. Instituti autem uidentur hac de causa. Regnante Suberbo Tarquinio cum magna incidisset pestilentia in mulieres grauidas, quae fuerat facta e carne di[u]uendita populo taurorum, ob hoc dis inferis instituti et Taurii uocati sunt. (Fest. p. 479 L)

« Les jeux célébrés en l'honneur des dieux infernaux étaient appelés *Taurii*. Voici la raison pour laquelle ils furent institués. Durant le règne de Tarquin le Surperbe, comme les femmes enceintes étaient frappées par une peste qui était due à la viande de taureau vendue au peuple, pour cette raison on institua ces jeux pour les dieux infernaux et on les appela *Taurii*. »

5.2 Servius, *Commentaire à l'Énéide*, II, 140.

Nam hostia quae ad aras adducta est immolanda [...] si grauida fuerat, forda dicitur; quae sterilis autem est, taurea appellatur, unde ludi Taurei dicti, qui ex libris fatalibus a rege Tarquinio Superbo instituti sunt propterea quod omnis partus mulierum male cedebat. Alii ludos Taureos a Sabinis propter pestilentiam institutos dicunt ut lues publica in has hostias uerteretur. (Serv. En. II, 140)

« En effet, la victime qui, après avoir été conduite jusqu'aux autels, devait être immolée, si elle était pleine, on l'appelait *forda*. Si au contraire elle était stérile, on l'appelait *taurea*, d'où vient le nom des *Ludi Taurii*, qui furent institués sous le règne de Tarquin le Superbe, après consultation des livres du destin, pour cette raison précise que tous les accouchements des femmes se terminaient mal. D'autres disent que les *Ludi Taurii* furent institués par les Sabinis à cause d'une peste, afin de détourner sur ces victimes le malheur public. »

6 492 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Territoire des Volsques (Liv. DH.), Rome (Oros. *Hist.*).
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. II, 34, 5 ; DH. VII, 12, 4-5 ; Oros. *Hist.* II, 5, 6.
- ◇ **Éditions et traductions** :
 - Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome II, Livre II, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par J. Bayet et G. Baillet, Paris, 1954 (1941).
 - Dionysius of Halicarnassus, *Roman Antiquities*, Vol. IV, Books VI, 49 - VII, Loeb Classical Library, texte établi par E. Spelman et traduit par E. Cary, Cambridge MA, 1986 (1943).
 - Orose, *Histoires (Contre les Païens)*, Tome I, Livres I-III, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par M.-P. Arnaud-Lindet, Paris, 1990 (1990).
- ◇ **Contexte** : Une disette se déclare à Rome, les terres étant demeurées incultes durant la sécession de la plèbe. Les Romains envoient des ambassades en Étrurie, chez les Volsques, à Cumès et en Sicile pour tenter d'y acheter du blé. Les Volsques profitent de cette situation pour s'attaquer à la ville.
- ◇ **Description** : L'épidémie est particulièrement violente et touche tous les habitants sans distinction. D'après Tite Live et Denys d'Halicarnasse elle ne frappe que les villes des Volsques, d'après Orose elle atteint aussi Rome.

◇ **Traitements :**

◇ **Bilan :** Vélitre, capitale des Volsques, perd les neuf-dixièmes de sa population (DH.).

◇ **Conséquences :** La guerre est interrompue. Les Volsques envoient aux Romains une ambassade pour réclamer la fin des combats et leur livrer la ville (DH.).

6.1 Tite-Live, *Ab Vrbe Condita*, II, 34, 5.

Consules deinde T. Geganius P. Minucius facti. [...] Incommodo bello in tam artis commetibus uexati forent, ni Volscos iam mouentes arma pestilentia ingens inuassisset. Ea clade conterritis hostium animis [...]

« Les consuls suivants furent Titus Géganius et Publius Minucius. [...] Les Romains auraient souffert d'une guerre bien inopportune au milieu de telles difficultés d'approvisionnement, si les Volsques, qui prenaient déjà les armes, n'avaient été assaillis par une terrible pestilence. Ce fléau jeta la terreur dans l'esprit des ennemis. »

6.2 Denys d'Halicarnasse, *Antiquités Romaines*, VII, 12, 4-5.

(4) Ὡς δὲ τοῦτ' ἔγνωσαν οἱ νεωστὶ κειρατημένοι τῷ πολέμῳ Οὐολούσκοι, πρεσβειῶν ἀπορρήτοις διαποστολαῖς ἐνήγον ἀλλήλους εἰς τὸν κατ' αὐτῶν πόλεμον, ὡς ἀδυνάτων ἐσομένων, εἴ τις αὐτοῖς ἐπίθοιτο κευκακωμένοις πολέμῳ τε καὶ λιμῷ ἀντέχειν. Θεῶν δὲ τις εὖνοια, οἷς φροντίς ἦν μὴ περιδεῖν ὑπὸ τοῖς ἐχθροῖς Ῥωμαίους γενομένους, ἐμφανέστατα καὶ τότε τὴν ἑαυτῆς δύναμιν ἀπεδείξατο. Τοσοῦτος γὰρ τις ἄφνω εἰς τὰς πόλεις τῶν Οὐολούσκων φθόρος λοιμικὸς ἐνέσκηψεν, ὅσος ἐν οὐδενὶ ἄλλῳ τόπῳ μνημονεύεται γενόμενος οὔθ' Ἑλλάδος οὔτε βαρβάρου γῆς, (5) πᾶσαν ἡλικίαν καὶ τύχην καὶ φύσιν ἐρρωμένων τε καὶ ἀσθενῶν σωμάτων ὁμοίως διεργαζόμενος. Ἐδήλωσε δὲ τὴν ὑπερβολὴν τῆς συμφορᾶς πόλις ἐπιφανῆς τῶν Οὐολούσκων, Οὐέλιτρα ὄνομα αὐτῇ, μεγάλη τε καὶ πολυάνθρωπος οὔσα τέως, ἧς ὁ λοιμὸς μίαν ὑπελείπετο μοῖραν ἐκ τῶν δέκα, τὰς δ' ἄλλας ὑπολαβὼν ἀπήνεγκε. Τελευτῶντες δ' οὖν ὅσοι περιῆσαν ἐκ τῆς συμφορᾶς πρεσβευσάμενοι Ῥωμαίοις ἔφρασαν τὴν ἐρημίαν καὶ παρέδοσαν τὴν πόλιν.

« (4) Lorsque les Volsques, qui venaient d'être vaincus à la guerre, apprirent cette nouvelle, ils commencèrent, par l'envoi d'ambassades secrètes, à se pousser mutuellement à la guerre contre les Romains, dont ils pensaient qu'ils seraient incapables de résister si quelqu'un s'attaquait à eux alors qu'ils souffraient à la fois de la guerre et de la famine. Mais quelque bienveillance des dieux, qui avaient à coeur de ne pas laisser impunément les Romains succomber à leurs ennemis, en cette occasion aussi montra sa puissance de manière éclatante. En effet, les ravages d'une maladie pestilentielle s'abattirent brutalement sur les villes des Volsques, de façon si terrible qu'en aucun autre lieu on a souvenir qu'il y en ait jamais eu de semblable, ni en Grèce, ni chez les Barbares, (5) et firent périr tous les habitants quel que soit leur âge, leur fortune ou leur sexe, que leur constitution soit solide ou faible. Et voici ce qui montra clairement le caractère extrême de cette catastrophe : la ville la plus illustre des Volsques, Vélitre de son nom, qui avait été jusque là grande et abondamment peuplée, vit sa population emportée par la pestilence ; il n'en resta que le dixième. Finalement, ceux qui avaient survécu à cette catastrophe se décidèrent à envoyer aux Romains une ambassade, afin de leur expliquer le désastre et de leur livrer la ville. »

6.3 Orose, *Histoires (contre les Païens)*, II, 5, 6.

Urguet se atque inminet sibi extra illas apertas bellorum clades successu misero clandestina pernicies : quippe T. Gesonio et P. Minucio consulibus duo uel maxima omnium malorum abominamenta, fames et pestilentia, fessam urbem corripuere. Cessatum est paulisper a proelis, cessatum tamen a mortibus non est.

« En plus de ces désastres militaires bien visibles, un fléau dissimulé presse et menace par son arrivée malheureuse : de fait sous le consulat de Titus Gésonius et de Publius Minucius, deux maux abominables, peut-être les plus grands de tous, la famine et la peste, se saisirent de la ville épuisée. Les combats cessèrent pour un temps, mais pas la mort. »

7 491 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : DH. VII, 68, 1-6³
- ◇ **Éditions et traductions** : Dionysius of Halicarnassus, *Roman Antiquities*, Vol. IV, Books VI, 49 - VII, Loeb Classical Library, texte établi par E. Spelman et traduit par E. Cary, Cambridge MA, 1986 (1943).
- ◇ **Contexte** : La peste se déclare après le départ de Coriolan en exil chez les Volsques. Troubles et superstitions dus à la crainte des dieux.
- ◇ **Description** : La peste cause également d'importantes pertes dans les troupeaux. Dans la population, la maladie est sévère mais la mortalité peu importante.
- ◇ **Traitements** : Jupiter Capitolin révèle à Titus Latinus la cause de sa colère : la dernière procession n'a pas été exécutée de manière convenable et doit être recommencée.
- ◇ **Bilan** :
- ◇ **Conséquences** :

7.1 Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, VII, 68, 1-6

(1) Ὀλίγαις δ' ὕστερον ἡμέραις καθῆκε μὲν ὁ τῶν ἀρχαιρεσιῶν καιρός, ὕπατοι δ' ἀπεδείχθησαν ὑπὸ τοῦ δήμου Κόιντος Σουλπίκιος Καμερίνος καὶ Σέργιος Λάρκιος Φλαύιος τὸ δεύτερον. Ταραχαὶ δὲ τινες ἐνέπιπτον ἐκ δειμάτων δαιμονίων τῇ πόλει συχναί. Ὅψεις τε γὰρ οὐκ εἰωθυῖαι ἐφαίνοντο πολλοῖς, καὶ φωναὶ ἠκούοντο οὐδενὸς ὄντος τοῦ φθεγγόμενου, γοναὶ τ' ἀνθρώπων καὶ βοσκημάτων πολὺ ἐκ τοῦ κατὰ φύσιν ἐκβεβηκυῖαι εἰς τὸ ἄπιστόν τε καὶ τερατῶδες ἐφέροντο, χρησμοὶ τ' ἦδοντο ἐν πολλοῖς χωρίοις, καὶ θειασμοῖς

« (1) Peu de jours après vint le moment d'élire les magistrats ; Quintus Sulpicius Camerinus fut élu consul par le peuple ainsi que Sergius Larcus Flavius, ce dernier pour la seconde fois. Mais des troubles continuels, résultant d'événements effrayants envoyés par les dieux, frappaient la cité : beaucoup de gens avaient des visions inhabituelles, on entendait des voix alors que personne ne parlait, on rapportait des naissances d'hommes et de bestiaux si éloignées des lois naturelles qu'elles confinaient à l'incroyable et au monstrueux, en beaucoup d'endroits on proclamait des oracles et des

3. Liv. II, 36 rapporte un épisode similaire, centré autour de la figure de Titus Latinus et de ses aller-retours au sénat, cependant il ne le relie pas au contexte d'une maladie pestilentielle.

κάτοχοι γυναῖκες οἰκτρὰς ἐμαντεύοντο καὶ δεινὰς τῇ πόλει τύχας. (2) Ἦψατο δὲ τις καὶ νόσος τοῦ πλήθους λοιμικὴ καὶ πολλὴν ἐποίησε βοσκημάτων φθορὰν· ἀνθρώπων μὲντοι θάνατος οὐ πολὺς ἐγένετο, ἀλλ' ἄχρι νόσων τὸ δεινὸν ἐχώρησεν· τοῖς μὲν δὴ ταῦτ' ἐδόκει κατὰ θεοῦ γενέσθαι γνώμην νεμεσῶντος, ὅτι τὸν ἄριστον τῶν πολιτῶν ἐξήλασαν τῆς πατρίδος, τοῖς δ' οὐδὲν τῶν γινομένων θεοῦ ἔργον, ἀλλὰ τυχηρὰ καὶ ταῦτα καὶ ἄλλα πάντα ἀνθρώπεια εἶναι πάθη. (3) Ἔπειθ' ἦκέ τις ἐπὶ τὸ συνέδριον τῆς βουλῆς ἄρρωστος ἐπὶ κλινιδίου κομιζόμενος, Τίτος Λατίνιος ὄνομα, πρεσβύτερός τ' ἀνὴρ καὶ οὐσίας ἰκανῆς κύριος, αὐτουργὸς δὲ καὶ τὸν πλείω χρόνον τοῦ βίου ζῶν ἐν ἀγρῷ. Οὗτος εἰς τὴν βουλήν ἐνεχθεὶς ἔφη δόξαι καθ' ὕπνον ἐπιστάντα τὸν Καπιτώλιον Δία λέγειν αὐτῷ· Ἴθι, Λατίνιε, καὶ λέγε τοῖς πολίταις, ὅτι μοι τῆς νεωστὶ πομπῆς τὸν ἡγούμενον ὀρχηστὴν οὐ καλὸν ἔδωκαν, ἵν' ἀναθῶνται τὰς ἑορτὰς καὶ ἐξ ἀρχῆς ἐτέρας ἐπιτελέσωσιν· οὐ γὰρ δέδεγμαι ταύτας. (4) Αὐτὸς δ' ἐκ τῶν ὕπνων ἔφησεν ἀναστὰς παρ' οὐδὲν ἠγήσασθαι τὸ ὄναρ, ἀλλ' ἐν τῶν πολλῶν καὶ ἀπατηλῶν ὑπολαβεῖν. ἔπειτ' αὐτῷ πάλιν κατὰ τοὺς ὕπνους ἐπιφανέν ταῦτ' εἶδωλον τοῦ θεοῦ χαλεπαίνειν τε καὶ ἀγανακτεῖν, ὅτι οὐκ ἀπήγγειλε πρὸς τὴν βουλήν τὰ κελευσθέντα, καὶ ἀπειλεῖν, εἰ μὴ τοῦτο δράσει διὰ ταχέων, ὅτι σὺν μεγάλῳ μαθήσεται κακῷ μὴ ὀλιγορεῖν τῶν δαιμονίων. ἰδὼν δὲ καὶ τὸ δεύτερον ὄναρ, τὴν αὐτὴν ἔφη ποιήσασθαι περὶ αὐτοῦ δόξαν, καὶ ἅμα δι' αἰσχύνης ἔχειν τὸ πρῶγμα λαβεῖν, ἀνὴρ αὐτουργὸς καὶ γέρων ὀνειράτα πρὸς τὴν βουλήν ἐκφέρειν ὄττειας καὶ δειμάτων μεστά, μὴ καὶ γέλωτα ὄφλη. (5) Ὀλίγαις δ' ὕστερον ἡμέραις τὸν υἱὸν αὐτοῦ νέον ὄντα καὶ καλὸν οὔτε ὑπὸ νόσων οὔτε ὑπ' ἄλλης τινὸς αἰτίας φανερῶς ἀναρπασθέντα αἰφνιδίως ἀποθανεῖν· καὶ αὐθις τὴν τοῦ θεοῦ ὄψιν φανεῖσαν ἐν τοῖς ὕπνοις δηλοῦν, ὅτι τῆς ὑπεροψίας καὶ τῆς καταφρονήσεως τῶν αὐτοῦ λόγων τὴν μὲν ἤδη δέδωκε δίαινην τὸν υἱὸν ἀφαιρεθεὶς, τὰς δ' ὀλίγον ὕστερον δώσει. (6) Ταῦτα δ' ἀκούσας ἔφη καθ' ἡδονὴν δέξασθαι τὸν λόγον, εἰ μέλλοι θάνατος αὐτῷ ἐλεύσεσθαι παρημεληκότι τοῦ βίου· τὸν δὲ θεὸν οὐ

femmes possédées par des inspirations divines prédisaient à la ville des destinées misérables et terribles. (2) De plus, une sorte de maladie pestilentielle frappait le peuple et causait d'importantes pertes dans les troupeaux. Toutefois la mortalité ne fut pas très importante chez les hommes : le danger s'arrêta à la maladie. Les uns pensaient que ces événements étaient provoqués par la volonté d'un dieu irrité de ce que le meilleur des citoyens avait été chassé de sa patrie, d'autres que ce qui se produisait n'était en rien l'oeuvre d'un dieu, mais que ces maux, comme tous les autres événements humains, étaient dus à la fortune. (3) C'est alors qu'arriva au sénat un certain Titus Latinus, malade et porté sur une litière. C'était un homme d'un âge avancé et d'une richesse suffisante, un petit cultivateur, qui passait dans les champs la plupart de son temps. Après avoir été porté devant le sénat, il dit que Jupiter Capitolin lui était apparu en rêve et lui avait dit : « Va, Latinus, et dis à tes concitoyens que le danseur qu'ils m'ont donné pour conduire la dernière procession n'était pas convenable, afin qu'ils recommencent les célébrations et les exécutent de nouveau depuis le début : celles-ci, je ne les ai pas acceptées. » (4) Latinus raconta qu'à son réveil, il n'avait accordé aucune importance à ce rêve qu'il avait considéré comme l'un de ces nombreux songes trompeurs. C'est alors que de nouveau, alors qu'il dormait, la même image du dieu s'était présentée à lui, mécontente et irritée de ce qu'il n'avait pas rapporté au sénat ce qui lui avait été ordonné, et l'avait menacé : s'il ne le faisait pas au plus vite, il apprendrait à son grand malheur à ne pas négliger les ordres des dieux. Après ce second songe, il avait eu, disait-il, le même avis que précédemment à son sujet, auquel s'ajoutait la honte à l'idée se rendre ridicule, lui, un vieillard qui travaillait la terre de ses mains, en portant devant le sénat des rêveries pleines de superstition et de frayeur. (5) Mais peu de jours après son fils, alors qu'il était jeune et beau, avait été emporté par la mort de manière soudaine sans que cela soit dû ni à la maladie ni à aucune autre cause évidente. Et de nouveau l'image du dieu lui était apparue en songe et lui avait fait savoir que la mort de son fils était déjà une punition pour avoir dédaigné et méprisé ses paroles, et que d'autres châtements viendraient bientôt. (6) En entendant cela, disait-il, c'est avec joie qu'il avait reçu cette menace,

ταύτην αὐτῷ προσθεῖναι τὴν τιμωρίαν, ἀλλ' εἰς ἅπαντα τὰ μέλη τοῦ σώματος ἀφορήτους καὶ δεινὰς ἐμβαλεῖν ἀλγηδόνας, ὥστε μηδὲν ἄρθρον ἄνευ κατατάσεως τῆς ἐσχάτης δύνασθαι κινεῖν. τότε δὴ τοῖς φίλοις κοινωσάμενος τὰ συμβεβηκότα καὶ κελευσθεὶς ὑπ' ἐκείνων ἤκειν ἐπὶ τὴν βουλήν. διεξιὼν δὲ ταῦτα κατὰ μικρὸν ἐδόκει τῶν ἀλγηδόνων ἀπαλλάττεσθαι· καὶ ἐπειδὴ πάντα διεξήλθεν ἀναστὰς ἐκ τοῦ κλινιδίου καὶ τὸν θεὸν ἀναβοήσας ἀπῆει τοῖς ἑαυτοῦ ποσὶ διὰ τῆς πόλεως οἴκαδε ὑγιής.

si la mort devait le délivrer d'une vie dont il faisait peu de cas. Mais le dieu ne lui avait pas infligé cette punition : au contraire, dans toutes les parties de son corps, il avait envoyé des douleurs terribles et insupportables, au point qu'il ne pouvait pas même bouger une articulation sans un effort extrême. C'est alors qu'il avait communiqué toute l'histoire à ses proches, et que, sur leur conseil, il s'était rendu au sénat. Alors qu'il racontait cela, il semblait, petit à petit, que la douleur le quittait. Et lorsqu'il eut tout dit, il se leva de sa litière et, après avoir invoqué le dieu, il rentra chez lui à pieds, en traversant la ville, en parfaite santé. »

8 472 av. J.-C. (1) [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : DH. IX, 40, 1-4⁴.
- ◇ **Éditions et traductions** : Dionysius of Halicarnassus. *Roman Antiquities*, Vol. VI, Books IX, 25 - X, Loeb Classical Library, texte établi par E. Spelman et traduit par E. Cary, Cambridge MA, 1986 (1947).
- ◇ **Contexte** : Grand nombre de prodiges, troubles et superstitions dans la ville.
- ◇ **Description** : La maladie touche surtout les femmes enceintes qui accouchent avant terme et donnent naissance à des enfants morts.
- ◇ **Traitements** : Échec des supplications et des premiers sacrifices pratiqués. On découvre, sur indication d'un esclave, que la vestale Urbinia continue à accomplir les sacrifices de la cité alors qu'elle a perdu sa virginité. La vestale est éloignée du sanctuaire, battue puis enterrée vivante. L'un des hommes coupables du sacrilège se suicide, l'autre est fouetté puis condamné à mort.
- ◇ **Bilan** :
- ◇ **Conséquences** :

8.1 Denys d'Halicarnasse, *Antiquités Romaines*, IX, 40, 1-4.

(1) Ἐπιστάντων δὲ τῶν ἀρχαιρεσίων ὑπατοὶ μὲν ἀπεδείχθησαν Λεύκιος Πινάριος καὶ Πόπλιος Φούριος. Ἐν ἀρχῇ δὲ τοῦ ἔτους εὐθύς ὅπτείας τινὸς ἢ πόλις ἐπληρώθη καὶ φόβου δαιμονίου τεράτων τε καὶ σημείων πολλῶν γινομένων. Καὶ οἱ τε μάντιες ἅπαντες καὶ οἱ τῶν ἱερῶν ἐξηγηταὶ χόλου δαιμόνων μηνύματα εἶναι τὰ γινόμενα ἀπέφαινον, ἱερῶν

« (1) Aux élections suivantes, Lucius Pinarius et Publius Furius furent élus consuls. Dès le début de l'année, la ville fut remplie d'une sorte de superstition et de crainte religieuse, due à des prodiges et des signes qui paraissaient en grand nombre. À l'unanimité, les augures et les pontifes déclaraient que les phénomènes qui se produisaient indiquaient la colère des dieux, parce que certaines cérémonies

4. Là encore, un épisode comparable est rapporté en Liv. II, 42, 10-11, mais il n'est pas relié au contexte d'une pestilence ; la vestale coupable, par ailleurs, se nomme Oppia, et non Urbinia.

τινων οὐχ ὀσίως οὐδὲ καθαρῶς ἐπιτελουμένων. (2) Καὶ μετ' οὐ πολὺ νόσος ἐνέσηκην εἰς τὰς γυναῖκας ἢ καλουμένη λοιμική, καὶ θάνατος, ὅσος οὐπω πρότερον, μάλιστα δ' εἰς τὰς ἐγκύμονας. Ὡμοτοκοῦσαι τε γὰρ καὶ νεκρὰ τίκτουςαι συναπέθνησκον τοῖς βρέφεσι, καὶ οὔτε λιτανεῖαι πρὸς ἔδеси καὶ βωμοῖς γινόμεναι θεῶν, οὔτε καθαρτήριοι θυεῖαι περὶ τε πόλεως καὶ οἰκῶν ἰδίων ἐπιτελούμεναι παῦλαν αὐταῖς ἔφερον τῶν κακῶν. (3) Ἐν τοιαύτῃ δὲ συμφορᾷ τῆς πόλεως οὔσης τοῖς ἐξηγηταῖς τῶν ἱερῶν γίνεται μήνυσις ὑπὸ δούλου τινός, ὅτι μία τῶν ἱεροποιῶν παρθένων τῶν φυλαττουσῶν τὸ ἀθάνατον πῦρ Ὀρβινία τὴν παρθενίαν ἀπολώλεκε καὶ τὰ ἱερὰ θύει τὰ τῆς πόλεως οὐκ οὔσα καθαρὰ. Κάκεινοι μεταστήσαντες αὐτὴν ἀπὸ τῶν ἱερῶν καὶ προθέντες δίηνη, ἐπειδὴ καταφανῆς ἐγένετο ἐλεγχθεῖσα, ῥάβδοις τ' ἐμαστίγωσαν καὶ πομπεύσαντες διὰ τῆς πόλεως ζῶσαν κατῶρυξαν. (4) Τῶν δὲ διαπραξαμένων τὴν ἀνοσίαν φθορὰν ὁ μὲν ἕτερος ἑαυτὸν διεχρήσατο, τὸν δ' ἕτερον οἱ τῶν ἱερῶν ἐπίσκοποι συλλαβόντες ἐν ἀγορᾷ μαστίξιν αἰκισάμενοι καθάπερ ἀνδράποδον ἀπέκτειναν. ἢ μὲν οὖν νόσος ἢ κατασκήψασα εἰς τὰς γυναῖκας καὶ ὁ πολὺς αὐτῶν φθόρος μετὰ τοῦτο τὸ ἔργον εὐθὺς ἐπάυσατο.

avaient été accomplies de manière inconvenante et sans la pureté requise. (2) Or peu de temps après une maladie s'abattit sur les femmes, celle qu'on appelle « pestilentielle », ainsi qu'une mortalité sans précédent, surtout chez celles qui étaient enceintes : elles accouchaient avant le terme et, donnant naissance à des enfants morts, elles trouvaient la mort en même temps qu'eux. Ni les supplications qu'on fit dans les temples et devant les autels des dieux, ni les sacrifices accomplis pour purifier la cité et les maisons particulières ne suffirent à obtenir la cessation de leurs maux. (3) Alors que Rome était plongée dans un tel malheur, les pontifes apprirent, sur l'indication d'un esclave, qu'Urbina, l'une des vierges prêtresses destinées à garder le feu éternel, avait perdu sa virginité et accomplissait les sacrifices de la cité alors qu'elle était impure. Ils commencèrent alors par l'éloigner du sanctuaire et l'assigner en justice ; et lorsque sa culpabilité fut évidente, ils la firent battre de verges et après l'avoir menée en procession à travers la cité, ils l'enterrirent vivante. (4) Quant à ceux qui avaient accompli ce sacrilège impie, l'un d'eux se suicida, mais les pontifes se saisirent de l'autre et le tuèrent comme un esclave, après l'avoir fait fouetter sur le forum. Grâce à cela, la maladie qui s'était abattue sur les femmes et le fléau qui en avait enlevé un si grand nombre cessèrent aussitôt. »

9 472 av. J.-C. (2) [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome et le reste de l'Italie
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : DH. IX, 42, 1-2.
- ◇ **Éditions et traductions** : Dionysius of Halicarnassus, *Roman Antiquities*, Vol. VI, Books IX, 25 - X, Loeb Classical Library, texte établi par E. Spelman et traduit par E. Cary, Cambridge MA, 1986 (1947).
- ◇ **Contexte** : Troubles politiques ; Publius Voléron, tribun de la plèbe, cherche à faire passer une loi modifiant le mode d'élection des tribuns en en faisant une prérogative des comices tributes.
- ◇ **Description** : La maladie est grave et frappe indifféremment tous les Romains, cependant elle ne dure pas longtemps.
- ◇ **Traitements** : Aucun moyen humain ne permet de guérir ceux qui sont malades. Les remèdes religieux (supplications et sacrifices) sont également inefficaces.
- ◇ **Bilan** :
- ◇ **Conséquences** :

9.1 Denys d’Halicarnasse, *Antiquités Romaines*, IX, 42, 1-2.

(1) Ἐπέσχε δ’ αὐτοῦ τὰ βουλευόμενα ὄντα τυραννικὰ ἐτέρα συμπεσοῦσα θεήλατος συμφορά. Νόσος γὰρ ἤψατο λοιμικὴ τῆς πόλεως, γενομένη μὲν καὶ κατὰ τὴν ἄλλην Ἰταλίαν, μάλιστα δὲ πλεονάσασα κατὰ τὴν Ῥώμην· καὶ οὐτ’ ἀνθρωπίνῃ βοήθειᾳ ἤρκει τοῖς κάμνουσιν οὐδεμία, ἀλλ’ ἐν τῷ ἴσῳ οἷ τε σὺν πολλῇ θεραπευόμενοι φροντίδι, καὶ οἷς μηδὲν ἐγένετο τῶν δεόντων, ἀπέθνησκον· οὐτε λιτανεῖαι θεῶν καὶ θυσίαι καὶ ἐφ’ οὓς ἄνθρωποι τελευταίους ἐν ταῖς τοιαῖσδε ἀναγκάζονται καταφεύγειν συμφοραῖς, οἱ κατ’ ἄνδρα τε γινόμενοι καὶ ὑπὲρ τοῦ κοινοῦ καθαρμοὶ τότε προσωφέλουν, διέκρινε τε τὸ πάθος οὐχ ἡλικίαν, οὐ φύσιν, οὐ Ῥώμην ἢ ἀσθένειαν σωμαίων, οὐ τέχνην οὐκ ἄλλο τι τῶν δοκούντων κουφίζειν τὴν νόσον, ἀλλὰ γυναιξὶ τ’ ἐνέπιπτε καὶ ἀνδράσι καὶ γηραιοῖς καὶ νέοις. (2) Οὐ μὴν πολὺν κατέσχε χρόνον, ὅπερ αἴτιον ἐγένετο τοῦ μὴ σύμψασαν διαφθαρεῖν τὴν πόλιν· ἀλλὰ ποταμοῦ δίκην ἢ πυρὸς ἀθρόα τοῖς ἀνθρώποις ἐμπεσοῦσα τὴν τε προσβολὴν ὀξεῖαν καὶ τὴν ἀπαλλαγὴν ταχεῖαν ἔλαβεν.

« (1) Mais une autre calamité inspirée par la divinité survint, qui empêcha la réalisation des entreprises tyranniques [de Publius Voléron]. En effet, une maladie pestilentielle, qui toucha aussi le reste de l’Italie mais dont la violence se déploya surtout à Rome, s’attaqua à la ville : aucun moyen humain ne permettait de guérir ceux qui étaient malades, ceux dont on s’occupait avec grand soin mouraient de la même manière que ceux qui manquaient du nécessaire. Les supplications et les sacrifices qu’on fit aux dieux ne furent d’aucun secours, ni ces extrémités auxquelles les hommes sont forcés de recourir face à de telles calamités pour procéder à une purification individuelle et collective. Le mal ne tenait compte ni de l’âge, ni du sexe, ni de la force ou de la faiblesse de la constitution, ni des compétences de chacun, ni d’aucun autre de ces moyens qui passent pour soulager la maladie ; hommes et femmes, jeunes et vieux, étaient frappés indifféremment. (2) Cependant la maladie ne dura pas longtemps, grâce à quoi la ville ne fut pas entièrement détruite : mais, à la façon d’un fleuve ou du feu, s’étant abattue de toute sa force sur les hommes, son attaque fut violente et cessa rapidement. »

10 466-465 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome, camp romain établi en territoire latin (Liv.).
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. III, 2, 1 ; DH. IX, 60, 6-7.
- ◇ **Éditions et traductions** :
 - Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome III, Livre III, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par J. Bayet et G. Baillet, Paris, 1954 (1943).
 - Dionysius of Halicarnassus, *Roman Antiquities*, Vol. VI, Books IX, 25 - X, Loeb Classical Library, texte établi par E. Spelman et traduit par E. Cary, Cambridge MA, 1986 (1947).
- ◇ **Contexte** : campagne contre les Éques.
- ◇ **Description** :
- ◇ **Traitements** :
- ◇ **Bilan** :
- ◇ **Conséquences** : Les troupes gardent un repos forcé, la guerre se prolonge pendant deux ans (Liv.). Les Romains ne peuvent même pas envoyer une armée contre les Éques (DH.).

10.1 Tite-Live, *Ab Vrbe Condita*, III, 2, 1

Q. Servilius insequenti anno – is enim cum Sp. Postumio consul fuit – in Aequos missus in Latino agro statiuu habuit. Quies necessaria morbo implicitum exercitum tenuit. (2) Extractum in tertium annum bellum est Q. Fabio et T. Quinctio consulibus.

« L'année suivante Quintus Servilius – il était en effet consul avec Spurius Postumius – fut chargé de mener la guerre contre les Èques et établit un camp permanent sur le territoire Latin. L'armée, prise par une maladie, fut retenue dans un repos forcé. (2) La guerre se prolongea pendant deux ans, jusqu'au consulat de Quintus Fabius et Titus Quinctius. »

10.2 Denys d'Halicarnasse, *Antiquités Romaines*, IX, 60, 6-7

(6) [...] Κάκείνη οὐδὲν ἔτι ἐνδοιάσασα τοὺς εἰρηνοδίκας ἐψηφίσαστο πέμπειν καταγγελοῦντας Αἰκανοῖς τὸν πόλεμον ἐὰν μὴ τοὺς τε Ἀντιατῶν φυγάδας ἀπελάσωσιν ἐκ τῆς πόλεως καὶ δίκας τοῖς ἡδικομημένοις ὑπόσχωνται. οἱ δ' Αἰκανοὶ θρασυτέρας πρὸς τοὺς ἄνδρας ἐποίησαντο τὰς ἀποκρίσεις, καὶ τὸν πόλεμον οὐκ ἀκούσιοι δέχεσθαι ὠμολόγησαν. (7) ἀλλὰ γὰρ οὐκ ἐξεγένετο Ῥωμαίοις στρατιὰν ἐν ἐκείνῳ τῷ ἐνιαυτῷ ἐπ' αὐτοὺς ἀποστεῖλαι, εἴτε τοῦ δαιμονίου κωλύοντος, εἴτε διὰ τὰς νόσους αἱ κατέσχον τὴν πληθὺν ἐπὶ πολὺ μέρος τοῦ ἔτους.

« (6) [...] Le Sénat, sans hésiter plus longtemps, décida d'envoyer les féciaux pour déclarer la guerre aux Èques, à moins qu'ils ne renvoient de leur cité les fugitifs antiates et ne promettent réparation à ceux qui avaient subi des dommages. Les Èques firent aux féciaux une réponse assez arrogante et admirèrent qu'ils n'étaient pas opposés à la guerre. (7) Cependant les Romains furent incapables d'envoyer une armée contre eux cette année-là, soit parce que les dieux l'empêchaient, soit à cause des maladies qui, pendant la plus grande partie de l'année, envahirent la population. »

11 463 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. III, 5, 14 - 8, 1 ; DH. IX, 67, 1-5 ; Oros. *Hist.* II, 12, 2-4.
- ◇ **Éditions et traductions** :
 - Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome III, Livre III, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par J. Bayet et G. Baillet, Paris, 1954 (1943).
 - Dionysius of Halicarnassus, *Roman Antiquities*, Vol. VI, Books IX, 25 - X, Loeb Classical Library, texte établi par E. Spelman et traduit par E. Cary, Cambridge MA, 1986 (1947).
 - Orose, *Histoires (Contre les Païens)*, Tome I, Livres I-III, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par M.-P. Arnaud-Lindet, Paris, 1990 (1990).
- ◇ **Contexte** : Guerre contre les Èques et les Volsques. La chaleur est très importante et la crainte des pillages pousse les paysans à se réfugier à Rome avec leurs troupeaux. Nombreux prodiges.
- ◇ **Description** : Le mal se répand par le biais des soins apportés aux malades (Liv.). La maladie touche d'abord le bétail avant d'atteindre les hommes par l'intermédiaire des bergers et des cultivateurs (DH.).
- ◇ **Traitements** : Des supplications sont organisées dans tous les sanctuaires pour implorer le pardon des dieux.

- ◇ **Bilan** : Les deux consuls meurent, ainsi que le quart des sénateurs et la plupart des tribuns (DH.). Les classes populaires et les esclaves sont durement touchés.
- ◇ **Conséquences** : Les Romains ne peuvent porter secours à leurs alliés, les Herniques. Les Èques profitent de la faiblesse des Romains pour les attaquer. Les édiles plébéiens sont revêtus du pouvoir consulaire (Liv.). Les cadavres trop nombreux sont jetés au Tibre (DH.).

11.1 Tite-Live, *Ab Vrbe Condita*, III, 5, 14 - 8, 1

V. (14) *Vt Romam reditum est et iustitium remissum [est], caelum uisum est ardere plurimo igni, portentaque alia aut obuersata oculis aut uanas exterritis ostentauere species. His auertendis terroribus in triduum feriae indicatae, per quas omnia delubra pacem deum exposcentium uirorum mulierumque turba implebantur. (15) Cohortes inde Latinae Hernicaeque ab senatu gratiis ob impigram militiam actis remissae domos. Antiates mille milites, quia serum auxilium post proelium uenerant, prope cum ignominia dimissi. VI. [...]*
 (2) *Graue tempus et forte annus pestilens erat urbi agrisque, nec hominibus magis quam pecori, et auxere uim morbi terrore populatio- nis pecoribus agrestibusque in urbem acceptis. (3) Ea conluuio mixtorum omnis generis animantium et odore insolito urbanos et agrestem confertum in arta tecta aestu ac uigiliis angebat, ministeriaque in uicem ac contagio ipsa uolgabant morbos. (4) Vix instantes sustentibus clades repente legati Hernici nuntiant "in agro suo Aequos Volcosque coniunctis copiis castra posuisse, inde exercitu ingenti fines suos depopulari". (5) Praeterquam quod infrequens senatus indicio erat sociis adflictam ciuitatem pestilentia esse, maestum etiam responsum tulere, "ut per se ipsi Hernici cum Latinis res suas tutarentur : urbem Romanam subita deum ira morbo populari; si qua eius mali quies ueniat, ut anno ante, ut semper alias, sociis opem latoros". (6) Discessere socii, pro tristi nuntio tristiore domum referentes, quippe quibus per se sustinendum bellum erat quod uix Romanis fulti uiribus sustinuissent. (7) Non diutius se in Hernico hostis continuit; perguit inde infestus in agros Romanos, etiam sine belli iniuria uastatos. Vbi cum obuius nemo ne inermis quidem*

« V. (14) Lorsque l'armée fut de retour à Rome et que les affaires eurent repris leur cours, on vit brûler dans le ciel un très grand nombre de feux et il y eut d'autres événements prodigieux, les uns réellement observés, les autres, apparences trompeuses, créées par des esprits terrifiés. Pour éloigner ces événements terrifiants, on prescrivit trois jours de fête, durant lesquels hommes et femmes remplirent en foule tous les sanctuaires en implorant la paix des dieux. (15) Ensuite les cohortes latines et herniques furent renvoyées dans leurs foyers, après avoir reçu les remerciements du sénat pour leur bravoure infatigable. Mille soldats antiates, dont le secours tardif n'était arrivé qu'après le combat, furent congédiés presque honteusement. VI. [...] (2) La saison était accablante et, par hasard, l'année malsaine, en ville comme dans les campagnes, non seulement pour les hommes mais tout autant pour le bétail; et ce qui augmenta la violence de la maladie, c'est que, du fait de la crainte des pillages, les paysans se réfugièrent à Rome avec leurs troupeaux. (3) Dans cette promiscuité d'êtres de toute espèce, entassés pêle-mêle, les citadins souffraient de l'odeur inhabituelle et les paysans, dans les étroits logements où ils étaient amassés, souffraient de la chaleur et des insomnies. Les soins mutuels qu'ils se portaient et la proximité elle-même répandaient les maladies.(4) Alors qu'ils supportaient avec peine ces calamités, soudain, des envoyés herniques viennent annoncer que les Èques et des Volsques, après avoir réuni leurs troupes, campent sur leur territoire et qu'une immense armée ravage le pays. (5) Le petit nombre de sénateurs présents était déjà, pour les alliés, un signe que l'État était abattu par la peste. Il reçurent, de plus, cette triste réponse : que les Herniques, par eux-mêmes ou avec les Latins, défendent leurs possessions; que la ville de Rome, du fait d'une soudaine colère des dieux, était ravagée

feret, perque omnia non praesidiis modo deserta sed etiam cultu agresti transirent, peruenere ad tertium lapidem Gabina uia. (8) Mortuus Aebutius erat Romanus consul; collega eius Seruilius exigua in spe trahebat animam; adfecti plerique principum, patrum maior pars, militaris fere aetas omnis, ut non modo ad expeditiones quas in tanto tumultu res poscebat, sed uix ad quietas stationes uiribus sufficerent. (9) Munus uigiliarum senatores, qui per aetatem ac ualitudinem poterant, per se ipsi obibant; circumitio ac cura aedilium plebi erat : ad eos summa rerum ac maiestas consularis imperii uenerat. VII. (1) Deserta omnia, sine capite, sine uiribus, di praesides ac fortuna urbis tutata est, quae Volscis Aequisque praedonum potius mentem quam hostium dedit. (2) Adeo enim nullam spem non potiundi modo sed ne adeundi quidem Romana moenia animus eorum cepit tectaque procul uisa atque imminentes tumuli auertere mentes eorum (3) ut, totis passim castris fremitu orto "quid in uasto ac deserto agro inter tabem pecorum hominumque desides sine praeda tempus tererent, cum integra loca, Tusculanum agrum opimum copiis, petere possent", signa repente conuellerent transuersisque itineribus per Labicanos agros in Tusculanos colles transirent. Eo uis omnis tempestasque belli conuersa est. [...] (6) Haud minor Romae fit morbo strages quam quanta ferro sociorum facta erat. Consul qui unus supererat moritur; mortui et alii clari uiri, M. Valerius, T. Verginius Rutulus augures, Ser. Sulpicius curio maximus; (7) et per ignota capita late uagata est uis morbi; inopsque senatus auxilii humani ad deos populum ac uota uertit : iussi cum coniugibus ac liberis supplicatum ire pacemque exposcere deum. (8) Ad id quod sua quemque mala cogebant auctoritate publica euocati omnia delubra implent; stratae passim matres, crinibus templa uerrentes, ueniam irarum caelestium finemque pesti exposcunt. VIII. (1) Inde paulatim, seu pace deum impetrata seu grauiore tempore anni iam circumacta, defuncta morbis corpora salubriora esse incipere; (2) uersisque animis iam ad publicam curam.

par une maladie; que, si ce mal connaissait une accalmie, comme l'année précédente, comme dans toutes les autres circonstances, ils porteraient secours à leurs alliés. (6) Les alliés se retirèrent, ramenant chez eux une nouvelle encore plus triste que celle qu'ils avaient apportée, car ils devaient mener avec leurs seules forces une guerre qu'ils auraient eu de la peine à soutenir avec l'appui des Romains. (7) Mais les ennemis ne s'en tinrent pas plus longtemps au pays des Herniques; il se dirigèrent avec hostilité vers le territoire de Rome, déjà ravagé sans les dommages de la guerre. Là, comme ils ne trouvaient pas même de civils devant eux et qu'ils traversaient des régions dépourvues non seulement de postes défensifs mais même de toute activité agricole, ils parvinrent à trois milles de Rome sur la route de Gabie. (8) La mort avait frappé Aebutius, consul romain; son collègue Seruilius en était à son dernier souffle; la plupart des dirigeants étaient atteints, la majeure partie du sénat, presque tous les hommes en âge de combattre, de sorte qu'on avait à peine les forces suffisantes non seulement pour entreprendre les expéditions qu'un tel chaos rendait nécessaires mais même pour assurer sans difficulté la défense de la ville. (9) Les sénateurs à qui leur âge et leur état de santé le permettaient se chargeaient eux-même volontairement de l'office de sentinelles; l'inspection et l'organisation des rondes étaient assurées par les édiles plébéiens : c'est à eux qu'était revenue l'autorité suprême et la majesté du pouvoir consulaire. [...] VII. (1) Tout était abandonné, sans chef, sans forces : ce sont les dieux protecteurs et la Fortune de Rome qui apportèrent le salut, en donnant aux Volsques et aux Èques un esprit de brigandage plutôt que de conquête. (2) En effet ils étaient si loin de concevoir l'espérance de s'emparer de Rome, ni même de parvenir jusqu'à ses murailles et, de loin, la vue des maisons et des collines qui la dominent détournèrent si bien leurs esprits (3) qu'à travers tout le camp s'élevèrent des murmures : « Pourquoi, dans un pays ruiné et désert, entourés des cadavres en putréfaction des bêtes et des hommes, perdaient-ils leur temps dans l'oisiveté et sans butin, alors qu'une contrée intacte, le pays de Tusculum, avec toutes ses richesses, était à leur portée ? » Aussitôt ils arrachèrent leurs enseignes et, empruntant des chemins détournés à travers la plaine de Labicum, ils gagnèrent les hauteurs de

Tusculum : c'est là que se portèrent toute la violence et l'orage de la guerre. [...] (6) Cependant la maladie ne faisait pas moins de ravages à Rome que le fer parmi nos alliés : le seul consul qui vivait encore meurt, comme moururent aussi d'autres grands personnages : Marcus Valérius et Titus Verginius Rutilus, augures, Servius Sulpicius, chef des Curions ; (7) parmi les classes populaires, la violence du mal se répandait largement. Le sénat, en l'absence de secours humain, tourna vers les dieux le peuple et ses vœux : il ordonna que les citoyens aillent, avec femmes et enfants, faire des supplications aux dieux et implorer leur bienveillance. (8) Appelés par l'autorité publique à ce à quoi chacun était poussé par ses propres maux, ils remplissent tous les sanctuaires ; partout les femmes, prosternées, balayant les temples de leur chevelure, implorent le pardon des dieux en colère et la fin du fléau. VIII. (1) Peu à peu, soit que la paix des dieux ait été obtenue, soit que la saison la plus malsaine soit désormais terminée, les corps qui avaient payé leur tribut à la maladie commencèrent à se rétablir, et dès lors les esprits se tournèrent vers le soin de la République. »

11.2 Denys d'Halicarnasse, *Antiquités Romaines*, IX, 67, 1-5.

(1) Τῷ δὲ κατόπιν ἔτει Λευκίου Αἰβουτίου καὶ Ποπλίου Σερουιλίου Πρίσκου παρειληφότων τὴν ἀρχὴν οὐδὲν οὔτε κατὰ πολέμους ἔργον ἀπεδείξαντο Ῥωμαῖοι λόγου ἄξιον οὔτε πολιτικόν, ὑπὸ νόσου κακωθέντες ὡς οὐπω πρότερον λοιμικῆς · ἢ τὸ μὲν πρῶτον ἵππων τε φορβάδων καὶ βοῶν ἀγέλαις προσῆλθεν, ἀπὸ δὲ τούτων εἰς τ' αἰπόλια καὶ ποιμνας κατέσκηψε, καὶ διέφθειρεν ὀλίγου δεῖν πάντα τὰ τετράποδα· ἔπειτα τῶν νομέων τε καὶ γεωργῶν ἤψατο, καὶ διελθοῦσα διὰ πάσης τῆς χώρας εἰς τὴν πόλιν ἐνέπεσε. (2) Θεραπόντων μὲν οὖν καὶ θητῶν καὶ τοῦ πένητος ὄχλου πλῆθος ὅσον διέφθειρεν, οὐ ῥῶδιον ἦν εὐρεῖν. Κατ' ἀρχὰς μὲν γὰρ ἐφ' ἀμάξαις σωρηδὸν οἱ θνήσκοντες ἀπεκομίζοντο, τελευτῶντες δ', ὧν ἐλάχιστος ἦν ὁ λόγος, εἰς τὸ τοῦ παραρρέοντος ποταμοῦ ῥεῖθρον ὠθοῦντο. Τῶν δ' ἐκ τοῦ βουλευτικῶ

« (1) L'année suivante, sous le consulat de Lucius Aebutius et de Publius Servilius Priscus, les Romains n'entreprirent rien de mémorable sur le plan militaire ou politique car ils furent touchés plus durement que jamais par une maladie pestilentielle. Elle s'approcha d'abord des troupeaux de chevaux et de bovins, puis, de là, elle se jeta sur les chèvres et les moutons, et il s'en fallut de peu qu'elle ne détruise tout le bétail. Elle finit par s'attaquer aux bergers et aux cultivateurs et, traversant tout le pays, elle fondit sur la ville. (2) Combien de victimes elle fit parmi les serviteurs, les travailleurs, et la foule des petites gens, il est bien difficile de le savoir. En effet, au début, les cadavres de ceux qui mouraient étaient emmenés en tas sur des chariots, mais à la fin, on jeta dans le fleuve les corps de ceux dont on faisait le moins de cas, pour que le courant les emporte. On calcula que le quart des sénateurs fut décimé, parmi lesquels les deux consuls et la plupart

συνεδρίου τὸ τέταρτον μέρος συνελογίσθη διεφθαρμένον, ἐν οἷς ἦσαν οἱ θ' ὕπατοι ἀμφοτέροι καὶ τῶν δημάρχων οἱ πλείους. (3) Ἦρξαστο μὲν οὖν ἡ νόσος περὶ τὰς καλάνδας τοῦ Σεπτεμβρίου μηνός, διέμεινε δὲ τὸν ἐνιαυτὸν ἐκείνον ὅλον, ἅπασαν ὁμοίως καταλαμβάνουσα καὶ διεργαζομένη φύσιν τε καὶ ἡλικίαν. Γενομένης δὲ τοῖς πλησιοχώροις γνώσεως τῶν κατεχόντων τὴν Ῥώμην κακῶν, καλὸν ἡγησάμενοι καιρὸν εἶναι Αἰκανοῖ τε καὶ Οὐλοῦσχοι καταλῦσαι τὴν ἀρχὴν αὐτῆς, συνθήκας τε καὶ ὄρκους ἐποίησαντο πρὸς ἀλλήλους περὶ συμμαχίας· καὶ παρασκευασάμενοι τὰ εἰς πολιορκίαν ἐπιτήδεια, ὡς εἶχον ἀμφοτέροι τάχους, ἐξῆγον τὰς δυνάμεις. (4) Ἵνα δὲ τὴν ἀπὸ τῶν συμμάχων ἀφέλοιτο τῆς Ῥώμης ἐπικουρίαν εἰς τὴν Λατίνων τε καὶ Ἑρνίκων γῆν πρῶτον ἐνέβαλον. Ἀφικομένης δὲ πρεσβείας ἐπὶ τὴν βουλήν ἀφ' ἑατέρου τῶν πολεμουμένων ἐθνῶν ἐπὶ συμμαχίας παράκλησιν ὁ μὲν ἕτερος τῶν ὑπάτων Λεύκιος Αἰβούτιος ἐκείνην ἔτυχε τὴν ἡμέραν τεθνηκώς, Πόπλιος δὲ Σερούιλιος ἐγγὺς ὢν τοῦ θανάτου· ὃς ἔτι ὀλίγον ἐμπνέων συνεκάλει τὴν βουλήν. Τῶν δ' οἱ πλείους ἡμιθνήτες ἐπὶ κλινιδίων κομισθέντες καὶ συνεδρεύσαντες ἀπεκρίναντο τοῖς παροῦσιν ἀγγέλλειν τοῖς σφετέροις, ὅτι διὰ τῆς ἑαυτῶν ἀρετῆς τοὺς πολεμίους ἀμύνεσθαι ἡ βουλή αὐτοῖς ἐπιτρέπει, μέχρις ἂν ὁ ὕπατος ράισῃ, καὶ ἡ συναγωνιουμένη δύναμις αὐτοῖς συναχθῆ.

des tribuns. (3) La maladie commença aux calendes de septembre et dura tout le reste de cette année, frappant et détruisant la population sans distinction de sexe ou d'âge. Quand la nouvelle des maux dont Rome était victime parvint aux peuples voisins, les Èques et les Volsques estimèrent que l'occasion était belle pour se libérer de sa domination : ils firent un traité et conclurent ensemble une alliance de guerre. Après avoir préparé tout ce qui était nécessaire à un siège, aussi vite qu'ils le purent, ils firent une sortie avec leurs armées. (4) Afin de priver les Romains de l'assistance de leurs alliés, il commencèrent par ravager le territoire des Latins et des Herniques. Les deux peuples attaqués envoyèrent alors des ambassadeurs au sénat, afin d'implorer son aide : le jour même de leur arrivée, l'un des deux consuls, Lucius Aebutius, venait de mourir tandis que l'autre Publius Servilius, était proche de la mort. Celui-ci, dans son dernier souffle, convoque le sénat : la plupart d'entre eux, à demi morts, y furent portés sur des litières, ils délibérèrent et répondirent aux ambassadeurs d'annoncer aux leurs que le sénat leur laissait le soin de se défendre contre les ennemis avec leurs propres forces jusqu'à ce que le consul soit remis et qu'on ait levé une armée pour leur venir en aide. »

11.3 Orose, *Histoires (Contre les Païens)*, II, 12, 2-4.

(2) *Romae ergo post urbem conditam anno CCLXL suspenso ad modicum bello grauis pestilentia, quae semper ibi raras indutias aut factas interceptit aut ut fierent coegit, per uniuersam ciuitatem uiolenter incanduit, ut merito praecedente prodigio caelum ardere uisum sit, quando caput gentium tanto morborum igne flagrauit.* (3) *Nam eo anno Aebutium et Seruiliium ambo consules pestilentia consumpsit, militares copias plurima ex parte confecit, multos nobiles praecipueque plebem foeda*

« (2) À Rome, donc, en 290 après la fondation de la ville, la guerre ayant été suspendue pour quelque temps, une grave peste — qui, là bas, vient toujours interrompre les rares trêves conclues ou bien oblige à les conclure — s'embrasa violemment à travers la cité tout entière, de sorte qu'on avait vu à juste titre, lors d'un prodige annonciateur, le ciel s'enflammer, puisque c'est la capitale des nations qui brûla d'une telle flambée de maladies. (3) Cette année-là, en effet, une peste fit périr les deux consuls, Aebutius et Servilius, accabla la majeure

tabe deleuit; (4) quamuis iam etiam superiore quarto anno oborta lues eundem populum depopulata sit.

partie des forces armées, élimina beaucoup d'hommes illustres et surtout la plèbe, par une consommation funeste (4) bien que quatre ans plus tôt déjà l'apparition du fléau eût ravagé le même peuple. »

12 454 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome et campagnes alentours.
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. III, 32, 1-2; DH. X, 53 - 54, 1; Oros. *Hist.* II, 13, 1.
- ◇ **Éditions et traductions** :
 - Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome III, Livre III, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par J. Bayet et G. Baillet, Paris, 1954 (1943).
 - Dionysius of Halicarnassus, *Roman Antiquities*, Vol. VI, Books IX, 25 - X, Loeb Classical Library, texte établi par E. Spelman et traduit par E. Cary, Cambridge MA, 1986 (1947).
 - Orose, *Histoires (Contre les Païens)*, Tome I, Livres I-III, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par M.-P. Arnaud-Lindet, Paris, 1990 (1990).
- ◇ **Contexte** : Année paisible, les Romains attendent le retour des ambassadeurs envoyés à Athènes afin d'en rapporter les lois de Solon. (Liv.; Oros. *Hist.*). L'épidémie est accompagnée d'une famine.
- ◇ **Description** : il s'agit de la plus terrible peste dont on ait le souvenir (DH.).
- ◇ **Traitements** : Les médecins sont impuissants à soulager les souffrances des malades (DH.).
- ◇ **Bilan** : Presque tous les esclaves sont emportés par la maladie, ainsi qu'environ la moitié des citoyens (DH.), un des consuls et son remplaçant, quatre tribuns et beaucoup de sénateurs (DH.; Liv.), le flamme de Quirinus et un augure (Liv.).
- ◇ **Conséquences** : Les corps des victimes, trop nombreux, sont rejetés au Tibre (DH.). Beaucoup de familles se retrouvent dépourvues d'héritiers (DH.). Des pratiques indécentes et des superstitions sont introduites dans la cité en raison de l'inutilité des procurations publiques (DH.). Les Éques, voyant les Romains affaiblis par la maladie, entreprennent une campagne contre eux avant d'être à leur tour frappés par la peste, de même que les Volsques et les Sabins (DH.). La culture des terres est négligée et la famine vient s'ajouter à la peste (DH.).

12.1 Tite-Live, *Ab Vrbe Condita*, III, 32, 1-4.

Ab externis bellis quietus annus fuit, quietior insequens P. Curiatio et Sex. Quinctilio consulibus, perpetuo silentio tribunorum, quod primo legatorum qui Athenas ierant legumque peregrinarum exspectatio praebuit, (2) dein duo simul mala ingentia exorta, fames pestilentiaque, foeda homini, foeda pecori. Vastati agri sunt, urbs adsiduis exhausta funeribus; multae

« Aucune guerre étrangère ne troubla la tranquillité de cette année-là; plus tranquillement encore s'écoula l'année suivante, sous le consulat de Publius Curiatius et Sextus Quinctilius, dans le silence ininterrompu des tribuns. Cela était dû, d'abord, au fait qu'on attendait la commission d'Athènes et les lois étrangères, (2) puis au fait que deux maux affreux éclatèrent à la fois, une famine

et clarae lugubres domus. (3) Flamen Quirinialis Ser. Cornelius mortuus, augur C. Horatius Pulvillus, in cuius locum C. Veturium, eo cupidius quia damnatus a plebe erat, augures legere. (4) Mortuus consul Quinctilius, quattuor tribuni plebi. Multiplici clade foedatus annus; ab hoste otium fuit.

et une peste, funestes pour l'homme, funestes pour le bétail. Les campagnes furent ravagées, la ville épuisée par les funérailles continuelles; beaucoup de familles illustres éprouvées. (3) Le flamme de Quirinus, Servius Cornélius, mourut, ainsi que l'augure Gaius Horatius Pulvillus, à la place duquel les augures choisirent Gaius Véturius avec d'autant plus d'empressement qu'il avait été condamné par la plèbe. (4) Le consul Quinctilius mourut ainsi que quatre tribuns de la plèbe. L'étendue du désastre rendit cette année funeste, mais l'ennemi se tint en repos. »

12.2 Denys d'Halicarnasse, *Antiquités Romaines*, X, 53 - 54, 1

(1) Ἐπὶ δὲ τῆς ὀγδοηκοστῆς καὶ δευτέρας ὀλυμπιάδος, ἣν ἐνίκᾳ στάδιον Λύκος Θεσσαλὸς ἀπὸ Λαρίσης, ἄρχοντας Ἀθήνησι Χαιρεφάνους, ἐτῶν τριακοσίων ἐκπεπληρωμένων ἀπὸ τοῦ Ῥώμης συνοικισμοῦ, Ποπλίου Ὀρατίου καὶ Σέξτου Κοιντιλίου διαδεγεμένων τὴν ὑπατον ἀρχήν, λοιμικὴ νόσος εἰς τὴν Ῥώμην κατέσκηψε μεγίστη τῶν ἐκ τοῦ προτέρου χρόνου μνημονευομένων. Ὑφ' ἧς οἱ μὲν θεράποντες ὀλίγου ἐδέησαν πάντες ἀπολέσθαι, τῶν δ' ἄλλων πολιτῶν ἀμφὶ τοὺς ἡμίσεις μάλιστα διεφθάρησαν, οὔτε τῶν ἰατρῶν ἀρκούντων ἔτι βοηθεῖν τοῖς καμάτοις, οὔτε οἰκείων ἢ φίλων τὰναγκαῖα ὑπηρετούντων. (2) Οἱ γὰρ ἐπικουρεῖν ταῖς ἐτέρων βουλόμενοι συμφοραῖς ἀπτόμενοί τε καματηρῶν σωμάτων καὶ συνδιατώμενοι τὰς αὐτὰς ἐκείνοις νόσους μετελάμβανον, ὥστε πολλὰς οἰκίας ἐξερημωθῆναι δι' ἀπορίαν τῶν ἐπιμελησομένων. ἦν τε οὐκ ἐλάχιστον τῶν κακῶν τῇ πόλει καὶ τοῦ μὴ ταχέως λωφῆσαι τὴν νόσον αἴτιον τὸ περὶ τὰς ἐκβολὰς τῶν νεκρῶν γινόμενον. (3) Κατ' ἀρχὰς μὲν γὰρ ὑπὸ τε αἰσχύνης καὶ εὐπορίας τῶν πρὸς τὰς ταφὰς ἐπιτηδείων ἔκαιόν τε καὶ γῆ παρεδίδοσαν τοὺς νεκρούς, τελευτῶντες δὲ οἱ μὲν ἀπ' ὀλιγωρίας τοῦ καλοῦ, οἱ δὲ τὰπιτήδεια οὐκ ἔχοντες πολλοὺς μὲν ἐν τοῖς ὑπονόμοις τῶν στενωπῶν φέροντες ἐρρίπτουν τῶν ἀπογενομένων, πολλῶ δ' ἔτι πλείους εἰς τὸν ποταμὸν ἐνέβαλλον· ἀφ' ὧν

« (1) C'était la quatre-vingt-deuxième olympiade, Lucius, Thessalien de Larissa, remporta le prix de la course, et Cherephanes était archonte à Athènes. Trois-cents ans après la fondation de Rome, alors que Publius Horatius et Sextus Quintilius étaient consuls, une maladie pestilentielle s'abattit sur la ville, la plus terrible de celles dont on avait le souvenir. Il s'en fallut de peu qu'elle emportât tous les esclaves, quant aux autres citoyens, environ la moitié fut décimée : les médecins étaient impuissants à soulager les souffrances des malades, et leurs serviteurs et leurs proches ne pouvaient subvenir à leurs besoins. (2) En effet, ceux qui voulaient secourir les autres dans leurs malheurs, parce qu'ils se trouvaient au contact de corps épuisés de fatigue et vivaient avec eux, contractaient les mêmes maladies au point que, faute de personnes pour veiller sur les malades, beaucoup de maisons finirent par se trouver dépourvues d'héritiers. La manière dont on se débarrassa des corps ne fut pas le moindre des maux pour la cité, et fut cause que la maladie ne put cesser rapidement. (3) Car, dans les premiers temps, par pudeur et parce qu'on avait tout le nécessaire pour établir les sépultures, on brûlait les morts et on les ensevelissait; mais, pour finir, les uns par mépris de la décence, les autres parce qu'ils manquaient du nécessaire, emportant un grand nombre de cadavres dans les égouts sous les ruelles, les jetaient là et en précipitaient bien plus encore dans les eaux du fleuve, ce qui faisait que la maladie s'aggravait terriblement. (4) En effet, l'odeur lourde et fét-

τὰ μέγιστα ἐκακοῦντο. (4) Ἐκκυμαιομένων γὰρ πρὸς τὰς ἀκτὰς καὶ τὰς ἠϊόνας τῶν σωμάτων βαρεῖα καὶ δυσώδης προσπίπτουσα καὶ τοῖς ἔτι ἐρρωμένοις ἢ τοῦ πνεύματος ἀποφορὰ ταχείας ἔφερε τοῖς σώμασι τὰς τροπὰς, πίνεσθαί τε οὐκέτι χρηστὸν ἦν τὸ ἐκ τοῦ ποταμοῦ κομισθὲν ὕδωρ, τὰ μὲν ἀτοπία τῆς ὁσμῆς, τὰ δὲ τῷ πονηρὰς τὰς ἀναδόσεις ποιεῖν τῆς τροφῆς. (5) Καὶ οὐ μόνον ἐν τῇ πόλει τὰ δεινὰ ἦν, ἀλλὰ καὶ ἐπὶ τῶν ἀγρῶν· καὶ οὐχ ἥμιστά ὁ γεωργὸς ἐπόνησεν ὄχλος ἀναπιμπλάμενος, καὶ προβάτων καὶ τῶν ἄλλων τετραπόδων ἅμα διαιτωμένων, τῆς νόσου. Ὅσον μὲν οὖν χρόνον τοῖς πολλοῖς ἐλπίδος τι ὑπῆν ὡς τοῦ θεοῦ σφίσις ἐπικουρήσοντος, ἅπαντες ἐπὶ τε θυσίας καὶ καθαρμοὺς ἐτρόποντο· καὶ πολλὰ ἐνεωτερίσθη Ῥωμαίοις οὐκ ὄντα ἐν ἔθει περὶ τὰς τιμὰς τῶν θεῶν ἐπιτηδεύματα οὐκ εὐπρεπῆ. (6) Ἐπεὶ δὲ ἐπέγνωσαν οὐδεμίαν αὐτῶν ἐπιστροφὴν ἐκ τοῦ δαιμονίου γινομένην οὐδ' ἔλεον, καὶ τῆς περὶ τὰ θεῖα λειτουργίας ἀπέστησαν. Ἐν ταύτῃ τῇ συμφορᾷ τῶν τε ὑπάτων ἄτερος ἀποθνήσκει, Σέξτος Κοιντίλιος, καὶ ὁ μετὰ τοῦτον ἀποδειχθεὶς ὑπατος Σπόριος Φούριος, καὶ τῶν δημάρχων τέτταρες, τῶν τε βουλευτῶν πολλοὶ καὶ ἀγαθοί. (7) Ἐπεβάλλοντο μὲν οὖν ἐν τῇ νόσῳ τῆς πόλεως οὔσης στρατὸν ἐξάγειν ἐπ' αὐτοὺς Αἰιανοὶ καὶ διεπρεσβεύοντο πρὸς τ' ἄλλα ἔθνη, ὅσα Ῥωμαίοις πολέμια ἦν, παρακαλοῦντες ἐπὶ τὸν πόλεμον. Οὐ μὴν ἔφθασάν γε προαγαγεῖν τὴν δύναμιν ἐκ τῶν πόλεων. Ἐτι γὰρ αὐτῶν παρασκευαζομένων ἢ αὐτῇ νόσος κατέσκηψεν εἰς τὰς πόλεις. (8) Διήλθε δ' οὐ μόνον τὴν Αἰιανῶν, ἀλλὰ καὶ τὴν Οὐολούσκων καὶ τὴν Σαβίνων γῆν, καὶ σφόδρα ἐκάκωσε τοὺς ἀνθρώπους. Ἐκ δὲ τούτου συνέβη καὶ τὴν χώραν ἀγεώρητον ἀφεθεῖσαν λιμὸν ἐπὶ τῷ λοιμῷ συνάψαι. Ἐπὶ μὲν δὴ τούτων τῶν ὑπάτων οὐδὲν ἐπράχθη Ῥωμαίοις διὰ τὰς νόσους οὔτε πολεμικὸν οὔτε πολιτικὸν εἰς ἱστορίας ἀφήγησιν ἐλθεῖν ἄξιον. LIV (1) Εἰς δὲ τοῦτιον ἔτος ὑπατοὶ μὲν ἀπεδείχθησαν Λεύκιος Μενήμιος καὶ Πόπλιος Σήστιος· ἡ δὲ νόσος εἰς τέλος ἐλώφησε. καὶ μετὰ τοῦτο θυσίαι τε χαριστήριοι θεοῖς ἐπετελοῦντο δημοσίᾳ, καὶ ἀγῶνες ἐπιφανεῖς λαμπραῖς πάνυ χορηγούμενοι δαπάναις.

ide qui émanait des corps rejetés par les flots, attaquant même ceux qui étaient encore sains, provoquait brusquement des bouleversements dans leur organisme. Quant à l'eau tirée du fleuve, elle n'était plus bonne à boire, d'une part à cause de l'étrangeté de son odeur, d'autre part parce qu'elle provoquait des indigestions. (5) Et ces malheurs ne frappaient pas seulement la ville, mais aussi les campagnes : c'est surtout la foule des paysans qui souffrit et se remplit de la maladie, dans la mesure où ils vivaient constamment avec leurs troupeaux et d'autres animaux. Tant que la plupart étaient encore animés par l'espoir qu'un dieu viendrait à leur secours, tous sans exception pratiquaient des sacrifices et des rites de purification : c'est ainsi que beaucoup de pratiques indécentes et dont ils n'avaient pas l'habitude furent introduites par les Romains dans le culte des dieux. (6) Mais lorsqu'ils comprirent que les dieux ne leur accordaient aucune attention ni aucune pitié, alors ils renoncèrent aussi aux cultes qu'ils leur rendaient. C'est dans ces circonstances malheureuses que mourut l'un des deux consuls, Sextus Quintilius, ainsi que le consul qui avait été nommé pour le remplacer, Spurius Furius, quatre tribuns et beaucoup d'illustres sénateurs. (7) Pendant que la cité était en proie à cette maladie, les Éques entreprirent une campagne contre les Romains et ils envoyèrent des messagers aux autres peuples ennemis des Romains en les exhortant au combat. Mais ils n'eurent pas le temps de faire sortir leurs troupes de leurs villes : en effet, alors qu'ils faisaient leurs préparatifs, la même maladie s'abattit sur eux. (8) Elle ravagea non seulement le pays des Éques mais également celui des Volsques et des Sabins et frappa durement les populations. En conséquence de cela, la culture des terres fut négligée et la famine vint s'ajouter à la peste. À cause de ces maladies, durant ce consulat, les Romains, sur le plan militaire et politique, ne firent rien qui mérite d'être rapporté dans l'histoire. LIV (1) Pour l'année suivante, Lucius Menenius et Publius Sestius furent désignés consuls et la maladie cessa tout à fait. À la suite de cela, on entreprit d'offrir publiquement aux dieux des sacrifices et on fit des supplications ainsi que des jeux magnifiques nécessitant de très grandes dépenses. »

12.3 Orose, *Histoires (Contre les Païens)*, II, 13, 1.

Anno qui proximus trecentesimo ab Vrbe condita fuit, dum legati ad Athenienses propter Solonis leges transferendas missi exspectantur, arma Romana famas pestilentiaque com-pescuit.

« L'année qui précéda la trois-centième depuis la fondation de Rome, pendant qu'on attendait le retour des ambassadeurs envoyés aux Athéniens pour en rapporter les lois de Solon, la famine et la peste retinrent les armées romaines. »

13 436-435 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. IV, 21, 1-8.
- ◇ **Éditions et traductions** : Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome IV, Livre IV, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par J. Bayet et G. Baillet, Paris, 2003 (1946).
- ◇ **Contexte** : Guerre contre Véies et Faléries. Nombreux prodiges et événements terrifiants, en particulier de fréquents tremblements de terre.
- ◇ **Description** : la peste dure deux ans.
- ◇ **Traitements** : Prières de supplication sous la dictée des duumvirs.
- ◇ **Bilan** :
- ◇ **Conséquences** : Aucune campagne militaire n'est entreprise. Les Fidénates viennent ravager le territoire romain.

13.1 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, IV, 21, 1-8

(1) *M. Cornelio Maluginense L. Papirio Crasso consulibus exercitus in agrum Veientem ac Faliscum ducti. Praedae abactae hominum pecorumque; (2) hostis in agris nusquam inuentus neque pugnandi copia facta; urbes tamen non oppugnatae quia pestilentia populum inuasit. [...]* (5) *Ceterum magis uis morbi ingrauescens curae erat terroresque ac prodigia, maxime quod crebris motibus terrae ruere in agris nuntiabantur tecta. Obsecratio itaque a populo duumviris praeuntibus est facta. (6) Pestilentior inde annus C. Iulio iterum et L. Verginio consulibus tantum metus <et> uastitatis in urbe agrisque fecit, ut non modo praedandi causa quisquam ex agro Romano exiret belluae inferendi memoria patribus aut plebi esset, (7) sed ultro Fidenates, qui se primo aut montibus aut muris tenuerant, populabundi descenderent in agrum Romanum.*

« (1) Sous le consulat de Marcus Cornélius Maluginensis et de Lucius Papirius Crassus, les armées romaines envahirent le territoire de Véies et de Faléries. Elles enlevèrent hommes et bestiaux, (2) sans rencontrer nulle part l'ennemi en rase campagne et sans avoir l'occasion de combattre; cependant on n'assiégea pas les villes, parce qu'une peste envahit la population [de Rome]. [...] (5) Du reste, la violence croissante de la maladie était un plus grand sujet d'inquiétude, ainsi que des événements terrifiants et des prodiges, en particulier l'annonce que, dans la campagne, des maisons s'écroulaient sous l'effet de fréquents tremblements de terre. C'est pourquoi le peuple fit une supplication sous la dictée des duumvirs. (6) La peste redoubla l'année suivante, sous le consulat de Gaius Julius, pour la deuxième fois, et de Lucius Verginius, et elle causa en ville et dans les campagnes une telle peur et de tels ravages que pas un seul homme ne sortit du territoire de Rome pour piller et que ni les Pères ni la

plèbe ne songèrent à entrer en campagne. (7) Bien plus les Fidénates, qui jusque là étaient restés dans leurs montagnes ou derrière leurs murailles, descendirent ravager le territoire romain. »

14 433 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome et campagnes alentours
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. IV, 25, 3-6.
- ◇ **Éditions et traductions** : Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome IV, Livre IV, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par J. Bayet et G. Baillet, Paris, 2003 (1946).
- ◇ **Contexte** : La peste se déclare l'année suivant la prise de Fidènes.
- ◇ **Description** : La maladie touche aussi le bétail.
- ◇ **Traitements** : Consultation des livres Sibyllins. Un temple est voué à Apollon pour la santé du peuple.
- ◇ **Bilan** :
- ◇ **Conséquences** : Une famine se déclare du fait d'un défaut de culture des terres, les paysans et cultivateurs étant malades. Annulation des élections consulaires, des tribuns militaires faisant fonction de consuls, tous patriciens, sont nommés.

14.1 Tite Live, *Ab Vrbe Conditā*, IV, 25, 3-6.

(3) *Pestilentia eo anno aliarum rerum otium praeiuit. Aedis Apollini pro ualitudine populi uota est; multa duumuii ex libris placandae deum irae auertendaeque a populo pestis causa fecere* : (4) *magna tamen clades in urbe agrisque promiscua hominum pecorumque pernicie accepta. Famem quoque ex pestilentia, morbo implicitis cultoribus agrorum, timentes in Etruriam Pomptinumque agrum et Cumas, postremo in Siciliam quoque frumenti causa misere*. (5) *Consularium comitiorum nulla mentio habita est; tribuni militum consulari potestate omnes patricii creati sunt, L. Pinarius Mamercus L. Furius Medullinus Sp. Postumius Albus*. (6) *Eo anno uis morbi leuata neque a penuria frumenti, quia ante prouisum erat, periculum fuit*.

« (3) Une peste, cette année-là, fit cesser toutes les autres affaires. On voua un temple à Apollon pour la santé du peuple; les duumvirs, sur ordre des livres, firent bien des choses pour apaiser la colère des dieux et détourner du peuple le fléau : (4) malgré tout le désastre fut grand en ville et à la campagne, où mouraient pêle-mêle gens et bêtes. Craignant aussi la famine, conséquence de la peste, car la maladie avait gagné les cultivateurs, on envoya en Étrurie, dans le territoire pontin et à Cumes, enfin jusqu'en Sicile, pour chercher du blé. (5) Il ne fut pas question d'organiser des élections consulaires; des tribuns militaires faisant fonction de consuls, et tous patriciens, furent nommés : Lucius Pinarius Mamercinus, Lucius Furius Médullinus, et Spurius Postumius Albus. (6) Cette année, la violence du mal diminua et, grâce aux précautions prises, il n'y eut pas de danger de pénurie de blé. »

15 428 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. IV, 20, 9 ; Liv. IV, 30, 4-11.
- ◇ **Éditions et traductions** : Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome IV, Livre IV, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par J. Bayet et G. Baillet, Paris, 2003 (1946).
- ◇ **Contexte** : Inursions des Véiens et des Fidénates sur le territoire romain. Sécheresse importante.
- ◇ **Description** : La maladie, caractérisée comme une forme de gale (*scabies*), touche d'abord le bétail, puis les paysans et les esclaves, puis la ville elle-même. Tandis que le corps est affecté par la maladie, les âmes sont la proie de scrupules religieux.
- ◇ **Traitements** :
- ◇ **Bilan** :
- ◇ **Conséquences** : Trois ans sans guerre. De nouveaux rites et des pratiques religieuses étrangères sont introduites dans la ville pour tâcher d'apaiser les dieux, les édiles sont chargés de rétablir l'ordre.

15.1 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, IV, 20, 9.

[...] *Nam etiam illud accedit, ne tam clara pugna in eum annum transferri posset, quod imbelle triennium ferme pestilentia inopiaque frugum circa A. Cornelium consulem fuit, adeo ut quidam annales uelut funesti nihil praeter nomina consulum suggerant.*

« En effet un autre élément empêche de reculer jusqu'à cette date un si illustre combat : à l'époque du consulat d'Aulus Cornélius, il y eut près de trois ans sans guerre en raison d'une pestilence et d'une disette, au point que certaines annales, comme en signe de deuil, se contentent d'indiquer le nom des consuls. »

15.2 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, IV, 30, 4-11.

Secuti eos consules A. Cornelius Cossus T. Quinctius Poenus iterum. (5) Veintes in agrum Romanum excursiones fecerunt. Fama fuit quosdam ex Fidenatium iuuentute participes eius populationis fuisse, cognitioque eius rei L. Sergio et Q. Seruilio et Mam. Aemilio permissa. [...] (7) Siccitate eo anno plurimum laboratum est, nec caelestes modo defuerunt aquae, sed terra quoque ingenito umore egens uix ad perennes suffecit amnes. (8) Defectus alibi aquarum circa torridos fontes riuosque stragem siti pecorum morientum dedit; scabie alia absumpta. Volgatique contactu in homines morbi : et primo in agrestes ingruerant seruitaque; urbs deinde impletur. (9) Nec corpora modo adfecta tabo, sed animos quoque multiplex religio et pleraque externa inuasit, nouos

« Leurs successeurs furent Aulus Cornélius Cossus et Titus Quinctius Poenius, pour la seconde fois. Les Véiens firent des incursions en territoire romain. Le bruit courut que des jeunes gens de Fidènes avaient pris part à ces ravages; Lucius Sergius, Quintus Servilius et Mamercus Aemilius furent chargés de faire une enquête. [...] (7) Cette année-là, on souffrit beaucoup de la sécheresse : les eaux du ciel ne firent pas seules défaut mais la terre aussi, manquant de son humidité naturelle, parvint à peine à suffire aux fleuves qui coulent toute l'année. (8) Le manque d'eau, partout ailleurs, attirait vers les sources et les ruisseaux desséchés des masses de bestiaux qui mouraient de soif; la gale emportait ceux qui restaient, et, à leur contact, les maladies se répandirent jusque chez les hommes : elles avaient commencé par attaquer les paysans et les esclaves;

ritus sacrificandi uaticinando inferentibus in domos quibus quaestui sunt capti superstitione animi, (10) donec publicus iam pudor ad primores ciuitatis peruenit, cernentes in omnibus uicis sacellisque peregrina atque insolita piacula pacis deum exposcendae. (11) Datum inde negotium aedilibus, ut animaduernerent "ne qui nisi Romani di neu quo alio more quam patrio colerentur".

la ville, ensuite, en est remplie. (9) Le corps n'était pas seul affecté par ce dépérissement, mais les esprits aussi furent envahis par des scrupules religieux de toute sorte et presque tous d'origine étrangère. De nouvelles manières de sacrifier furent introduites par des devins qui tirent profit des esprits prisonniers de la superstition, (10) jusqu'à ce que la honte, désormais publique, parvienne jusqu'aux principaux citoyens, qui voyaient dans toutes les rues, dans le moindre petit sanctuaire, des sacrifices expiatoires étrangers et inusités pour implorer la paix des dieux. (11) On donna alors aux édiles la mission de veiller à ce que seuls les dieux romains soient honorés, et seulement d'après les rites nationaux. »

16 412 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. IV, 52, 1-3.
- ◇ **Éditions et traductions** : Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome IV, Livre IV, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par J. Bayet et G. Baillet, Paris, 2003 (1946).
- ◇ **Contexte** : Troubles politiques au sujet d'une loi agraire.
- ◇ **Description** : La maladie est qualifiée de « plus effrayante que meurtrière ».
- ◇ **Traitements** :
- ◇ **Bilan** : Beaucoup de malades mais peu de décès.
- ◇ **Conséquences** : La peste détourne l'attention des luttes politiques et apparaît donc moins funeste que ne l'aurait été une sédition. Les champs restent incultes et une disette se déclare l'année suivante.

16.1 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, IV, 52, 2-8.

(2) Is cum principio statim anni, uelut pensum nominis familiaeque, seditiones agrariis legibus promulgandis cieret, (3) pestilentia coorta, minacior tamen quam perniciosior, cogitationes hominum a foro certaminibusque publicis ad domum curamque corporum nutriendorum auertit; minusque eam damnosam fuisse quam seditio futura fuerit credunt. (4) Defuncta ciuitate plurimorum morbis, perpaucais funeribus, pestilentem annum inopia frugum, neglecto cultu agrorum, ut plerumque fit, excepit, M. Papirio Atratio C. Nautio Rutulo

« (2) Alors que, dès le début de l'année, comme par devoir envers son nom et sa famille, [le tribun Icilius] excitait des troubles séditieux en déposant une loi agraire, (3) une peste éclata, plus menaçante, toutefois, que meurtrière, et détourna l'attention générale du forum et des luttes politiques vers le foyer et le soin du corps ; elle fut donc moins nuisible que n'eût été une sédition, semble-t-il. (4) Quand la cité en fut quitte, avec beaucoup de cas de maladie et un très petit nombre de décès, à une année de peste succéda la disette, sous le consulat de Marcus Papirius Atratinus et Gaius Nautius Ru-

consulibus. (5) Iam fames quam pestilentia tristior erat, ni, dimissis circa omnes populos legatis qui Etruscum mare quique Tiberim accolunt ad frumentum mercandum, annonae foret subuentum. (6) Superbe ab Samnitibus, qui Capuam habebant Cumasque, legati prohibiti commercio sunt; contra ea benigne ab Siculorum tyrannis adiuti; maximos commeatus summo Etruria studio Tiberis deuexit. (7) Solitudinem in ciuitate aegra experti consules sunt, cum in legationes non plus singulis senatoribus inuenientes coacti sunt binos equites adicere. (8) Praeterquam ab morbo annonae nihil eo biennio intestini externiue incommodi fuit. At ubi eae sollicitudines discessere, omnia quibus turbari solita erat ciuitas, domi discordia, foris bellum exortum.

tilius, car, comme cela arrive souvent, les champs étaient restés incultes. (5) La famine allait désormais être plus funeste que la peste, si l'approvisionnement n'avait été assuré grâce à des ambassades envoyées chez tous les peuples des rivages de la mer d'Étrurie et du Tibre pour y acheter du blé. (6) Pleins d'orgueil, les Samnites qui tenaient Capoue et Cumes interdirent tout commerce aux ambassadeurs ; ceux-ci reçurent au contraire l'aide généreuse des tyrans de Sicile ; mais les convois les plus importants descendirent le cours du Tibre, en raison du grand zèle de l'Étrurie. (7) Quant au manque d'hommes dans la cité malade, les consuls l'éprouvèrent lorsqu'ils ne purent trouver pour chaque ambassade qu'un seul sénateur, auquel ils furent contraints d'adjoindre deux chevaliers. (8) Outre la maladie et le ravitaillement, il n'y eut aucune difficulté pendant ces deux années, au dedans comme au dehors. Mais une fois écartés ces deux sujets d'inquiétude, on vit reparaître tout ce qui vient habituellement troubler la cité : la discorde intérieure et la guerre étrangère. »

17 399 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. V, 13, 1-8 ; V, 14, 2-4 ; DH. XII, 9, 1-3.
- ◇ **Éditions et traductions** :
 - Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome V, Livre V, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par J. Bayet et G. Baillet, Paris, 2022 (1954).
 - Dionysius of Halicarnassus, *Roman Antiquities*, Vol. VII, Books XI-XX, Loeb Classical Library, texte établi par E. Spelman et traduit par E. Cary, Cambridge MA, 1984 (1950).
- ◇ **Contexte** : Prise d'Anxur. Hiver très rude, suivi d'un été malsain et pestilentiel (Liv.). Troubles politiques autour de la question de l'ouverture aux plébéiens du tribunat militaire.
- ◇ **Description** :
- ◇ **Traitements** : Les moyens humains sont impuissants à mettre fin à la peste. Célébration du premier lectisterne de l'histoire de Rome.
- ◇ **Bilan** :
- ◇ **Conséquences** : L'année suivante, les patriciens utilisent le prétexte de la peste pour convaincre les plébéiens de renoncer à briguer le tribunat militaire.

17.1 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, V, 13, 1-8.

(1) *Anxur in Volscis breui receptum est, neglectis die festo custodiis urbis. Insignis annus hieme gelida ac niuosa fuit, adeo ut uiae clausae, Tiberis innauigabilis fuerit. Annona ex ante conuecta copia nihil mutauit.* (2) *Et quia P. Licinius, ut ceperat haud tumultuose magistratum maiore gaudio plebis quam indignatione patrum, ita etiam gessit, dulcedo inuasit proximis comitiis tribunorum militum plebeios creandi.* (3) *Vnus M. Veturius ex patriciis candidatis locum tenuit : plebeios alios tribunos militum consulari potestate omnes fere centuriae dixerunt, M. Pomponium Cn. Duillium Voleronem Publilium Cn. Genucium L. Atilium.* (4) *Tristem hiemem siue ex intemperie caeli, raptim mutatione in contrarium facta, siue alia qua de causa grauis pestilensque omnibus animalibus aestas exceptit;* (5) *cuius insanabili perniciei quando nec causa nec finis inueniebatur, libri Sibyllini ex senatus consulto aditi sunt.* (6) *Duumviri sacris faciundis, lectisternio tunc primum in urbe Romana facto, per dies octo Apollinem Latonamque et Dianam, Herculem, Mercurium atque Neptunum tribus quam amplissime tum apparari poterat stratis lectis placauere.* (7) *Priuatim quoque id sacrum celebratum est. Tota urbe patentibus ianuis promiscuoque usu rerum omnium in propatulo posito, notos ignotosque passim aduenas in hospitium ductos ferunt, et cum inimicis quoque benigne ac comiter sermones habitos; iurgiis ac litibus temperatum;* (8) *uinctis quoque dempta in eos dies uinacula; religioni deinde fuisse quibus eam opem di tulissent uinciri.*

« (1) Anxur fut bientôt reprise aux Volsques, un jour de fête où la protection de la ville avait été négligée. L'année se distingua par un hiver de gelée et de neige, au point que les routes furent fermées et la navigation sur le Tibre interrompue. Le prix des denrées ne varia pas, grâce aux importantes réserves constituées à l'avance. (2) Par ailleurs, comme Publius Licinius était entré en fonctions sans provoquer de troubles, en suscitant auprès de la plèbe une joie plus grande que ne l'était l'indignation des patriciens, et qu'il exerçait sa magistrature de la même façon, on se laissa gagner par le charme de nommer des plébéiens aux prochaines élections des tribuns militaires. (3) Parmi les candidats patriciens, seul Marcus Vétérius obtint un siège; les autres tribuns militaires faisant fonction de consuls étaient des plébéiens que les centuries nommèrent presque à l'unanimité : Marcus Pomponius, Gnaeus Duillius, Volero Publilius, Gnaeus Génucius, Lucius Atilius. (4) Ce rude hiver, soit par suite d'un dérèglement du climat, qui passa brusquement d'un extrême à l'autre, soit pour tout autre motif, fut suivi pour tous les êtres d'un été éprouvant et pestilentiel. (5) Or, comme on ne voyait ni la cause ni la fin de ce fléau incurable, on alla consulter les livres Sibyllins d'après un sénatus-consulte. (6) Les duumvirs préposés aux fêtes religieuses, célébrant alors un lectisterne pour la première fois dans la ville de Rome, apaisèrent, pendant huit jours, Apollon et Latone, ainsi que Diane, Hercule, Mercure et Neptune, en dressant trois lits de façon aussi somptueuse qu'on le pouvait alors. (7) Ce rite fut aussi célébré en privé. On rapporte que, dans toute la ville, alors que les portes étaient grand ouvertes et que, au vu de tous, on mettait en commun l'usage de tout ce qu'on avait, on accordait l'hospitalité aux étrangers, qu'ils soient ou non connus. Même avec ses ennemis on s'entretenait avec bonté et bienveillance, querelles et procès faisaient trêve; (8) pendant ces quelques jours, on retira aussi leurs liens à ceux qui étaient enchaînés et, par la suite, une crainte religieuse empêcha d'attacher de nouveau des hommes pour lesquels les dieux s'étaient montrés si secourables. »

17.2 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, V, 14, 2-4.

(2) *Itaque clarissimis uiris ex composito prae-
paratis ad petendum, quos praetereundi uere-
cundiam crederent fore, nihilo minus ipsi per-
inde ac si omnes candidati essent cuncta ex-
perientes non homines modo sed deos etiam
exciebant, (3) in religionem uertentes comi-
tia biennio habita : "priore anno intolerandam
hiemem prodigiisque diuinis similem coortam ;
proximo non prodigia sed iam euentus : pesti-
lentiā agris urbiq̄ue inlatam haud dubia ira
deum, (4) quos pestis eius arcendae causa pla-
candos esse in libris fatalibus inuentum sit ;
comitiis auspicato quae fierent indignum dis-
uisum honores uolgari discriminaque gentium
confundi.*

« (2) C'est pourquoi, après avoir présenté à des-
sein la candidature de personnages très illustres
et dont ils pensaient qu'on n'oserait pas les re-
pousser, ils n'en agissaient pas moins eux-mêmes
comme s'ils étaient tous candidats et, employant
tous les moyens, ils ne convoquaient pas seulement
les hommes, mais aussi les dieux, (3) en présen-
tant comme un sujet de crainte religieuse les co-
mices des deux années précédentes : la première an-
née, disaient-ils, il y avait eu un hiver insupportable,
semblable à un prodige divin ; l'année d'après plus
de prodiges mais des faits : une peste pour les
campagnes et la ville, due, sans aucun doute, à la
colère des dieux – (4) les livres du destin avaient in-
diqué qu'il fallait les apaiser pour écarter ce fléau.
Dans ces comices, qui avaient été consacrés par les
auspices, les dieux avaient trouvé indigne que les
honneurs soient accessibles à tous et que les diffé-
rences entre les ordres soient confondues. »

17.3 Denys d'Halicarnasse, *Antiquités Romaines*, XII, 9, 1-3.

(1) Ἐορτὰς ἤγον οἱ Ῥωμαῖοι τὰς καλουμένας
τῆ ἐπιχωρίῳ γλώττῃ στρωμνὰς ὑπὸ τῶν Σι-
βυλλείων κελευσθέντες χρησμῶν. νόσος γάρ
τις λοιμώδης γενομένη θεόπεμπτὸς τε καὶ
ὑπὸ τέχνης ἀνθρωπίνης ἀνίατος εἰς ζήτησιν
αὐτοὺς ἤγαγε τῶν χρησμῶν. (2) Ἐκόσμησάν
τε στρωμνὰς τρεῖς, ὡς ἐκέλευον οἱ χρησ-
μοί, μίαν μὲν Ἀπόλλωνι καὶ Λητοῖ, ἑτέραν δὲ
Ἡρακλεῖ καὶ Ἀρτέμιδι, τρίτην δὲ Ἑρμῇ καὶ
Ποσειδῶνι· καὶ διετέλουν ἐφ' ἡμέρας ἑπτὰ δη-
μοσίᾳ τε καταθύοντες καὶ ἰδίᾳ κατ' οἰκίαν
δύναμιν ἅπαντες τοῖς θεοῖς ἀπαρχόμενοι,
ἐστιάσεις τε λαμπροτάτας ἐπιτελοῦντες καὶ
ξένων τοὺς παρεπιδημοῦντας ὑποδεχόμενοι.
(3) Πείσων δὲ ὁ τιμητικὸς ἐν ταῖς ἐνιαυσίοις
ἀναγραφᾶς καὶ ταῦτ' ἔτι προστίθησιν· ὅτι
λελυμένων μὲν τῶν θεραπόντων ὄσους πρό-
τερον ἐν τοῖς δεσμοῖς εἶχον οἱ δεσπότες, πλη-
θυσούσης ὄχλου ξενικοῦ τῆς πόλεως, ἀνα-
πεπταμένων τῶν οἰκιῶν διὰ ἡμέρας τε καὶ
νυκτός, καὶ δίχα κωλύσεως εἰσιόντων εἰς
αὐτὰς τῶν βουλομένων, οὔτε χρῆμα οὐδὲν

« (1) Les Romains célébraient les fêtes qu'ils
nomment dans leur langue « les lits », sur ordre des
oracles Sibyllins. En effet, une maladie pestilentielle
envoyée par les dieux et que les moyens humains ne
pouvaient guérir les avait poussés à consulter ces
oracles. (2) Ils apprêtèrent trois lits, comme l'ordon-
naient les oracles, un premier pour Apollon et La-
tone, un second pour Héraclès et Artémis, un troi-
sième pour Hermès et Poséidon. Ils continuèrent
aussi pendant sept jours à faire des sacrifices publics
et privés, chacun selon ses moyens, à offrir des pré-
mices aux dieux, à célébrer de somptueux banquets,
et à recevoir chez eux les étrangers qui séjournèrent
dans la ville. (3) Pison le censeur ajoute ceci dans ses
Annales : alors que des serviteurs que leurs maîtres
avaient auparavant mis aux fers avaient été libérés,
alors que la ville était remplie d'une foule d'étran-
gers, alors que les maisons étaient grandes ouvertes
nuit et jour et que ceux qui le voulaient pouvaient y
entrer sans qu'on les en empêche, personne n'eut
à se plaindre d'aucun vol ni d'aucune violence –
quoique les fêtes entraînent d'ordinaire des débors-

ἀπολωλεκέναι τις ἤτιάσατο οὔτε ἠδικῆσ-
θαί τινα ὑπ’ οὐδενός, καίτοι πολλὰ φέρειν
εἰωθότων πλημμελῆ καὶ παράνομα τῶν ἑορ-
ταίων καιρῶν διὰ τὰς μέθας.

dements et des crimes à cause de l’excès de bois-
son. »

18 392 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. V, 31, 5-8; DH. XIII, 4, 1-4.
- ◇ **Éditions et traductions** :
 - Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome V, Livre V, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par J. Bayet et G. Baillet, Paris, 2022 (1954).
 - Dionysius of Halicarnassus, *Roman Antiquities*, Vol. VII, Books XI-XX, Loeb Classical Library, texte établi par E. Spelman et traduit par E. Cary, Cambridge MA, 1984 (1950).
- ◇ **Contexte** : Violente sécheresse, présentée comme à l’origine de la peste et d’une famine qui l’accompagne. Les troupes sont décimées à cause du manque d’eau et de nourriture (DH.). Guerre contre les Volsiniens (Liv.).
- ◇ **Description** : Petites éruptions à la surface de la peau qui évoluent en de grandes plaies semblables à des chancres et causent de terribles douleurs (DH.).
- ◇ **Traitements** : Aucun remède humain efficace (DH.).
- ◇ **Bilan** : Les consuls et un censeur sont emportés par la maladie (Liv.).
- ◇ **Conséquences** : Six tribuns militaires faisant fonction de consuls sont nommés, pour que l’État ne manque pas de magistrats si l’un d’eux se trouvait en mauvaise santé (Liv.). Les légions romaines ne peuvent repousser les Volsiniens. Les Sapinates envahissent également le territoire romain (Liv.).

18.1 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, V, 31, 5-8.

(5) *Eodem anno nouum bellum cum Volsiniensibus exortum; quo propter famem pestilentiamque in agro Romano ex siccitate calidibus nimis ortam exercitus duci nequiuit. Ob quae Volsinienses Sappinatibus adiunctis superbia elati ultro agros Romanos incursauere; (6) bellum inde duobus populis indictum. C. Iulius censor decessit; in eius locum M. Cornelius suffectus; — quae res postea religioni fuit quia eo lustro Roma est capta; (7) nec deinde unquam in demortui locum censor sufficitur — consulibusque morbo implicitis, placuit per interregnum renouari auspicia. (8) Itaque cum ex senatus consulto consules magistratu se abdicassent, interrex creatur M. Furius Camillus, qui P. Cornelium Scipionem, is deinde L. Vale-*

« (5) La même année, une guerre éclata contre un nouvel ennemi, les Volsiniens. Cependant, en raison d’une famine et d’une peste, qui s’était déclarée sur le territoire de Rome à cause de la sécheresse et de la chaleur excessive, on ne put conduire d’armée contre eux. De ce fait les Volsiniens, auxquels s’étaient joints les Sapinates, gonflés d’orgueil, allèrent jusqu’à faire des incursions sur le territoire romain. (6) On déclara donc la guerre aux deux peuples. Gaius Julius, censeur, mourut; on nomma à sa place Marcus Cornélius (cette nomination fut par la suite cause de scrupules religieux, parce que c’est au cours de ce lustre que Rome fut prise; (7) par la suite, plus jamais on ne nomma de remplaçant suite à la mort d’un censeur). Comme les consuls avaient été saisis par la maladie, on décida que les auspices

rium Potitum interregem prodidit. (9) Ab eo creati sex tribuni militum consulari potestate ut, etiamsi cui eorum incommoda ualetudo fuisset, copia magistratuum rei publicae esset.

soient renouvelés durant un interrègne. (8) C'est pourquoi, comme les consuls avaient démissionné de leurs fonctions d'après un sénatus-consulte, on nomma interroi Marcus Furius Camillus, qui nomma comme successeur Publius Cornélius Scipion, lequel nomma à son tour Lucius Valérius Potitus. Celui-ci fit nommer six tribuns militaires faisant fonction de consuls, afin que, même si l'un d'entre eux se trouvait en mauvaise santé, la République ne manque pas de magistrats. »

18.2 Denys d'Halicarnasse, *Antiquités Romaines*, XIII, 4, 1-4.

(1) Ἐν δὲ τῇ ἀρχῇ τῶν μετὰ τὸν Κάμιλλον ὑπάτων νόσος εἰς Ῥώμην κατέσκηψε λοιμικὴ τὴν ἀρχὴν ἀπὸ τε ἀνομβρίας καὶ ἀύχμων λαβοῦσα ἰσχυρῶν, ὑφ' ὧν κακωθεῖσα ἢ τε δενδρῖτις καὶ ἡ σιτοφόρος ὀλίγους μὲν ἀνθρώποις καρποὺς ἐξήνεγκε καὶ νοσερούς, ὀλίγην δὲ καὶ πονηρὰν βοσκήμασι νομῆν. (2) Προβάτων μὲν οὖν καὶ τῶν ἄλλων ὑποζυγίων ἀναρίθμητόν τι διεφθάρη πλῆθος οὐ χιλοῦ σπανισάμενον μόνον, ἀλλὰ καὶ ποτοῦ· τοσαύτη γὰρ τῶν τε ποταμίων καὶ τῶν ἄλλων ναμάτων ἐπίλειψις ἐγένετο, ἥνικα μάλιστα κάμνει πάντα δίψει τὰ βοτὰ. (3) Ἄνθρωποι δὲ ὀλίγοι μὲν τινες διεφθάρησαν, ἃς οὐπω πρότερον ἐπέιρασαν προσενεγκάμενοι τροφάς, οἱ δὲ λοιποὶ μικροῦ πάντες εἰς νόσους δεινὰς κατέπεσον ἀρχομένους μὲν ἀπὸ μικρῶν ἐξανθημάτων, ἃ περι τοὺς ἔξωθεν χρώτας ἀνίστατο, κατασκηπτούσας δ' εἰς ἔλκη μεγάλα φαγεδαίναις ὅμοια, πονηρὰν μὲν ὄψιν, δεινὴν δὲ ἀλγηδόνα παρέχοντα. (4) ἦν τε οὐδὲν ἴαμα τῆς περιωδυνίας τοῖς κάμνουσιν, ὅ τι μὴ κνησμοὶ καὶ σπαραγμοὶ συνεχεῖς λωβώμενοι τοῖς χρωσὶ μέχρι γυμνώσεως ὀστέων.

« (1) Sous les consuls qui succédèrent à Camille, une maladie pestilentielle s'abattit sur la ville de Rome, provoquée par le manque de pluie et par une violente sécheresse. Ces phénomènes endommagèrent les vergers et les champs de blé, qui produisirent pour les hommes des fruits rares et malsains, pour les troupeaux une faible quantité de fourrage. (2) On perdit un nombre incalculable de moutons et de bestiaux en général non seulement à cause du manque de nourriture, mais également à cause du manque d'eau, tant les fleuves et les autres cours d'eau étaient à sec, à l'époque de l'année où le bétail souffre le plus de la soif. (3) Quant aux hommes, certains moururent également pour avoir consommé de la nourriture qu'ils n'avaient jamais goûtée auparavant. Tous les autres, ou peu s'en faut, furent frappés par des maladies terribles. Elles commençaient par de petites éruptions à la surface de la peau évoluant ensuite en de grandes plaies semblables à des chancres, qui présentaient un aspect horrible et causaient de terribles douleurs. (4) Il n'y avait aucun remède aux souffrances de ceux qui étaient malades, à part le fait de se gratter et de se déchirer la peau continuellement, jusqu'aux os. »

19 390 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : camp des Gaulois devant Rome.
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. V, 48, 1-3 ; Plut. *Cam.* 28, 1-3.
- ◇ **Éditions et traductions** :

- Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome V, Livre V, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par J. Bayet et G. Baillet, Paris, 2022 (1954).
- Plutarque, *Vies*, Tome II, *Solon-Publicola Thémistocle-Camille*, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par R. Flacelière, E. Chambry et M. Juneaux, Paris, 1961 (1961).
- ◇ **Contexte** : La maladie frappe les Gaulois alors qu'ils font le siège de Rome mais épargne les Romains. Elle s'accompagne d'une famine qui touche les deux armées.
- ◇ **Description** :
- ◇ **Traitements** :
- ◇ **Bilan** :
- ◇ **Conséquences** : Les morts, trop nombreux, ne sont plus ensevelis. Le découragement gagne les Romains.

19.1 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, V, 48, 1-3.

(1) *Sed ante omnia obsidionis bellique mala fames utrimque exercitum urgebat, (2) Gallos pestilentia etiam, cum loco iacente inter tumulos castra habentes, tum ab incendiis torrido et uaporis pleno cineremque non puluerem modo ferente cum quid uenti motum esset. (3) Quorum intolerantissima gens umorique ac frigori adsueta cum aestu et angore uexati uolgatis uelut in pecua morbis morerentur, iam pigritia singulos sepeliendi promisce acruatos cumulos hominum urebant, bustorumque inde Gallicorum nomine insignem locum fecere.*

« (1) Mais, de tous les maux qui accompagnent un siège et une guerre, c'est surtout la famine qui pressait les deux armées ; (2) les Gaulois étaient aussi accablés par une peste, car ils avaient installé leur camp dans une cuvette entourée de collines, brûlée par les incendies et pleine de fumées, où le moindre souffle de vent soulevait non seulement de la poussière, mais aussi de la cendre. (3) Or ces conditions étaient absolument insupportables pour une nation habituée à l'humidité et au froid : accablés par la chaleur oppressante, ils mouraient à cause des maladies qui se répandaient comme dans un troupeau. Désormais, fatigués d'ensevelir les morts l'un après l'autre, ils entassaient les corps des hommes et les brûlaient pêle-mêle ; c'est pour cette raison que ce lieu a pris le nom de « bûcher des Gaulois ».

19.2 Plutarque, *Vie de Camille*, 28, 1-3.

(1) [...] νόσος ὑπώκυρρησεν αὐτοὺς ἐν νεκρῶν πλήθει [καί] χύδην καταβεβλημένων σκηνοῦντας ἐν ἐρειπίοις, τό τε βάθος τῆς τέφρας, ἀέρα ξηρότητι καὶ δριμύτητι φαῦλον ὑπὸ πνευμάτων καὶ καυμάτων ἀναθυμώσης, ἐλυμαίνετο τὰ σώματα διὰ τῆς ἀναπνοῆς. (2) Μάλιστα δ' ἡ μεταβολὴ τῆς συντροφῆς διαίτης, ἐκ τόπων σκιερῶν καὶ θέρους καταφυγὰς ἀλύπους ἐχόντων ἐμβαλόντας εἰς χώραν ταπεινὴν καὶ κεκραμένην ἀφυῶς πρὸς μετόπωρον, ἐκίνησεν αὐτούς, ἧ τε πρὸς τῷ

« [...] une maladie s'insinua parmi eux alors qu'ils campaient au milieu des décombres, parmi les monceaux de cadavres jetés au hasard, et la grande quantité de cendres, qui, sous l'effet des vents et de la chaleur ardente, se dispersait dans l'air vicié par la sécheresse et la fumée, détériorait les corps par la respiration. (2) Mais ce qui les affecta le plus, ce fut le changement survenu dans leur régime habituel – ils avaient quitté des pays ombragés, qui leur offraient en été de délicieux refuges, pour se jeter dans un emplacement encaissé et où le climat était

Καπιτωλίῳ καθέδρα καὶ σχολή γενομένη χρόνιος. ἔβδομον γὰρ ἐκείνον ᾠκούρου μῆνα πολιορκοῦντες. (3) Ὡστε φθορὰν εἶναι πολλήν ἐν τῷ στρατοπέδῳ, καὶ μηδὲ θάπτεσθαι διὰ πλῆθος ἔτι τοὺς ἀποθνήσκοντας. Οὐ μὴν παρὰ τοῦτο βελτίω τὰ πράγματα τοῖς πολιορκουμένοις ἦν. ἐπέτεινε γὰρ ὁ λιμός, ἢ τε τῶν περὶ Κάμιλλον ἄγνοια παρεῖχε δυσθυμίαν·

inconstant en automne – ainsi que l’immobilité et l’inaction prolongée devant le Capitole. Il y avait en effet plus de six mois qu’ils restaient là à l’assiéger. (3) Aussi le massacre était-il grand dans leur camp, et ils n’ensevelissaient même plus les morts devenus trop nombreux. La situation des assiégés n’en était pas meilleure pour autant. En effet la famine s’aggravait et l’ignorance où ils étaient de ce que faisait Camille les jetait dans le découragement. »

20 384 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. VI, 20-21.
- ◇ **Éditions et traductions** : Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome VI, Livre VI, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par J. Bayet, Paris, 2002 (1966).
- ◇ **Contexte** : La peste se déclare après la condamnation de M. Manlius, précipité de la roche tarpéienne.
- ◇ **Description** :
- ◇ **Traitements** :
- ◇ **Bilan** :
- ◇ **Conséquences** : La peste est suivie d’une disette. La maladie empêche l’armée de se mettre en marche.

20.1 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, VI, 20-21.

XX. (15) [...] *Pestilentia etiam breui consecuta, nullis occurrentibus tantae cladis causis, ex Manliano supplicio magnae parti uideri orta* : (16) *"uiolatum Capitolium esse sanguine seruatoris, nec dis cordi fuisse poenam eius oblatam prope oculis suis, a quo sua templa erepta e manibus hostium essent."* XXI. (1) *Pestilentiam inopia frugum et uolgatam utriusque mali famam anno insequente multiplex bellum excipit [...]* (6) *Apparatum eo anno bellum est, exercitus propter pestilentiam non eductus [...]*.

« XX. (15) Une peste survint peu après et ce désastre, en l’absence de toute cause apparente, sembla au plus grand nombre une conséquence du supplice de Manlius : (16) “le Capitole avait été souillé du sang de son libérateur ; et il n’avait pas été agréable aux dieux qu’on expose presque sous leur yeux le châtement de celui qui avait arraché leurs temples des mains des ennemis.” XXI. (1) À cette peste succéda la disette et, la rumeur de ces deux maux s’étant répandue, l’année suivante, plusieurs guerres se déclarèrent. [...] (6) Cette année-là on fit les préparatifs pour la guerre mais la peste empêcha l’armée de se mettre en marche [...]. »

21 365-363 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. VII, 1, 7-10 ; VII, 2-3 ; Val.-Max. II, 4, 4 ; Plut. *Quaest. Rom.* 107 ; Oros. *Hist.* III, 4, 1-5.
- ◇ **Éditions et traductions** :
 - Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome VII, Livre VII, Collection des Universités de France, texte établi par J. Bayet et traduit par R. Bloch, Paris, 2003 (1968).
 - Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, Tome I, Livres I-III, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par R. Combès, Paris 1995 (1995).
 - Plutarch, *Römische Fragen. Ein virtueller Spaziergang im Herzen des alten Rom*, WBG Wissen verbindet, texte édité, traduit, commenté et interprété par J. Scheid, Darmstadt, 2012.
 - Orose, *Histoires (Contre les Païens)*, Tome I, Livres I-III, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par M.-P. Arnaud-Lindet, Paris, 1990 (1990).
- ◇ **Description** : La peste dure trois années.
- ◇ **Traitements** : La médecine est impuissante. Un lectisterne est d'abord célébré sans succès. Des jeux scéniques sont également organisés pour apaiser la colère des dieux, mais une crue du Tibre les interrompt. En désespoir de cause, un dictateur est finalement nommé pour procéder au rite du *clauus*.
- ◇ **Bilan** : Peste très meurtrière, un censeur, un édile curule et trois tribuns de la plèbe trouvent la mort, ainsi que Marcus Furius Camillus (Liv.). Tous les acteurs sans exception succombent à la maladie, obligeant à faire venir des acteurs d'Étrurie (Plut.).
- ◇ **Conséquences** : Introduction du théâtre à Rome.

21.1 Tite-Live, *Ab Vrbe Condita*, VII, 1, 7-10.

Inde L. Genucio et Q. Servilio consulibus et ab seditione et a bello quietis rebus, ne quando a metu ac periculis uacarent, pestilentia ingens orta. (8) Censorem, aedilem curulem, tres tribunos pleb. mortuos ferunt, pro portione et ex multitudine alia multa funera fuisse; maximeque eam pestilentiam insignem mors quam matura tam acerba M. Furi fecit. (9) Fuit enim uere uir unicus in omni fortuna, princeps pace belloque priusquam exsulatum iret, clarior in exsilio, uel desiderio ciuitatis quae capta absentis implorauit opem uel felicitate qua restitutus in patriam secum patriam ipsam restituit; (10) par deinde per quinque et uiginti annos – tot enim postea uixit – titulo tantae gloriae fuit dignusque habitus quem secundum a Romulo conditorem urbis Romanae ferrent.

« Ensuite, sous le consulat de Lucius Génucius et Quintus Servilius, la sédition comme la guerre extérieure se tenaient en repos ; mais, pour qu'on ne soit jamais exempt de crainte ou de dangers, une terrible peste éclata. (8) On rapporte qu'un censeur, un édile curule, trois tribuns de la plèbe moururent et que, parmi la foule des citoyens, il y eut en proportion beaucoup d'autres funérailles. Ce qui rendit surtout cette peste célèbre, ce fut la mort de Marcus Furius, cruelle quoique tardive. (9) Il avait été, en effet, un homme unique en toute circonstance, le premier dans la paix et dans guerre, avant son exil. Son prestige grandit encore durant son exil, soit en raison du regret qu'éprouva la cité lorsqu'elle implora son secours en son absence, soit à cause du bonheur avec lequel, une fois rétabli dans sa patrie, il rétablit cette même patrie dans ses droits. (10) Pendant les vingt-cinq ans qu'il vécut ensuite, il se montra à la hauteur d'un si grand titre de gloire et fut jugé digne d'être considéré comme le second fondateur de Rome après Romulus. »

21.2 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, VII, 2-3

II. Et hoc et insequenti anno C. Sulpicio Pético C. Licinio Stolone consulibus pestilentia fuit. Eo nihil dignum memoria actum, (2) nisi quod pacis deum exposcendae causa tertio tum post conditam Urbem lectisternium fuit; (3) et cum uis morbi nec humanis consiliis nec ope diuina leuaretur, uictis superstitione animis ludi quoque scenici — noua res bellicoso populo, nam circi modo spectaculum fuerat — inter alia caelestis irae placamina instituti dicuntur. (4) Ceterum parua quoque, ut ferme principia omnia, et ea ipsa peregrina res fuit. [...] III. (1) Nec tamen ludorum primum initium procurandis religionibus datum aut religione animos aut corpora morbis leuauit. (2) Quin etiam, cum medios forte ludos circus Tiberi superfuso inrigatus impedisset, id uero, uelut auersis iam dis aspernantibusque placamina irae, terrorem ingentem fecit. (3) Itaque Cn. Genucio L. Aemilio Mamercio iterum consulibus, cum piaculorum magis conquisitio animos quam corpora morbi adficerent, repetitum ex seniorum memoria dicitur pestilentiam quondam clauo ab dictatore fixo sedatam. (4) Ea religione adductus senatus dictatorem clauo figendi causa dici iussit; dictus L. Manlius Imperiosus L. Pinarium magistrum equitum dixit. (5) Lex uetusta est, priscis litteris uerbisque scripta, ut qui « praetor maximus » sit idibus Septembribus clauum pangat; fixa fuit dextro lateri aedis Iouis optimi maximi, [ea] qua parte Mineruae templum est. (6) Eum clauum, quia rarae per ea tempora litterae erant, notam numeri annorum fuisse ferunt eoque Mineruae templo dicatam legem quia numerus Mineruae inuentum sit. (7) Volsiniis quoque clauos indices numeri annorum fixos in templo Nortiae, Etruscae deae, comparere diligens talium monumentorum auctor Cincius adfirmat. (8) M. Horatius consul ea lege templum Iouis Optimi Maximi dedicauit anno post reges exactos; a consulibus postea ad dictatores, quia maius imperium erat, sollemne clauo figendi translatum est. Inter misso deinde more digna etiam per se uisa res propter quam dictator crearetur. (9) Qua de

« II. Cette année-là et la suivante, sous le consulat de Titus Sulpicius Péticus et de Gaius Licinius Stolon, il y eut la peste. Pour cette raison, rien de mémorable ne fut accompli, (2) sinon que, pour implorer la paix des dieux, on fit un lectisterne pour la troisième fois depuis la fondation de la Ville. (3) Cependant, comme la violence du mal ne pouvait être vaincue ni par les moyens humains ni par l'aide des dieux, on rapporte que, les esprits ayant succombé à la superstition, des jeux scéniques furent aussi célébrés, entre autres moyens d'apaiser la colère céleste – c'était là chose nouvelle pour un peuple guerrier, qui n'avait eu d'autre spectacle que les jeux du cirque. (4) Du reste, cette célébration même fut modeste, comme le sont presque tous les débuts, et tira son origine de l'étranger. [...] III. (1) Et cependant ce premier commencement des jeux, destiné à conjurer les craintes religieuses, ne soulagea ni les esprits de leurs craintes religieuses ni les corps de leurs maladies. (2) Bien plus, une crue inattendue du Tibre, qui avait envahi le Cirque et interrompu les jeux en plein milieu, provoqua une immense panique, comme si les dieux, désormais hostiles, repoussaient les moyens mis en œuvre pour apaiser leur courroux. (3) Aussi, sous le deuxième consulat de Gnaeus Génucius et de Lucius Aemilius Mamercus, alors que la recherche d'expiations affaiblissait les esprits plus que la maladie n'affaiblissait les corps, les vieillards, cherchant en leurs souvenirs, se rappelèrent, dit-on, que, jadis, une peste avait été apaisée grâce à un clou planté par un dictateur. (4) Le sénat, se laissant gagner par cette crainte religieuse, ordonna qu'on nomme un dictateur pour planter le clou : fut nommé Lucius Manlius Imperiosus, qui désigna Lucius Pinarius comme maître de cavalerie. (5) Il existe une loi ancienne, écrite en lettres et mots archaïques, selon laquelle celui qui est "préteur suprême" plante le clou aux ides de septembre; elle fut affichée sur le flanc droit du temple de Jupiter Très Bon Très Grand, du côté du sanctuaire de Minerve. (6) Ce clou, parce qu'en ces temps l'écriture était rare, marquait, dit-on, le nombre des années et la loi fut ainsi consacrée dans le temple de Minerve, parce que la numération est une invention de Minerve. (7) À Volsinies aussi, des

causa creatus L. Manlius, perinde ac rei gerendae ac non soluendae religionis gratia creatus esset, bellum Hernicum adfectans dilectu acerbo iuuentutem agitauit; tandemque omnibus in eum tribunis plebis coortis, seu ui seu uerecundia uictus, dictatura abiit.

clous marquant le nombre des années étaient fichés dans le temple de Nortia, déesse étrusque : c'est ce qu'affirme Cincius, qui est un garant scrupuleux pour les monuments de ce genre. (8) Le consul Horatius, suivant cette loi, consacra le temple de Jupiter Très Bon Très Grand l'année qui suivit l'expulsion des rois. Puis, des consuls, la solennité de l'enclouage passa aux dictateurs, dont l'autorité était supérieure. Ensuite, alors que cette pratique avait été interrompue, on jugea qu'elle méritait, même à elle-seule, la nomination d'un dictateur. (9) C'est pourquoi on nomma Lucius Manlius ; mais celui-ci, comme s'il avait été nommé pour faire la guerre et non pour délivrer la cité d'une crainte religieuse, se préparant à la guerre contre les Herniques, tourmenta la jeunesse par des levées rigoureuses. Enfin, comme tous les tribuns de la plèbe se levaient contre lui, vaincu soit par la force, soit par la honte, il abdiqua la dictature. »

21.3 Valère Maxime, *Dicta et Facta Memorabilia*, II, 4, 4.

Nunc causam instituendorum ludorum ab origine sua repetam. C. Sulpico Petico C. Licinio Stolone consulibus intoleranda uis ortae pestilentiae ciuitatem nostram a bellicis operibus reuocatam domestici atque intestini mali cura adflixerat iamque plus in exquisito et nouo cultu religionis quam in ullo humano consilio positum opis uidebatur. Itaque placandi caelestis numinis gratia conpositis carminibus uacuas aures praebeuit, ad id tempus circensi spectaculo contenta, quod primus Romulus raptis uirginibus Sabinis Consualium nomine celebravit.

« Je vais à présent rappeler la raison de l'institution des jeux, en remontant à leur origine. Sous le consulat de Caius Sulpicius Peticus et de Caius Licinius Stolon, la violence insupportable d'une peste qui s'était déclarée avait détourné des entreprises guerrières notre cité affligée par le souci de ce mal qui frappait ses foyers et l'intérieur de ses murs. Dès lors, il lui semblait qu'elle trouverait un plus grand secours dans la pratique de rites rares et nouveaux que dans aucun autre expédient. C'est pourquoi, pour attirer la bienveillance du ciel, ce peuple qui s'était jusque là contenté du spectacle du cirque – que Romulus célébra le premier lors de l'enlèvement des Sabines, sous le nom de *Consualia* – prêta une oreille attentive à ces vers composés avec art. »

21.4 Plutarque, *Questions Romaines*, 107.

Διὰ τί τοὺς περὶ τὸν Διόνυσον τεχνίτας ἱστρίωνας Ῥωμαῖοι καλοῦσιν; ἢ δι' ἣν αἰτίαν Κλούβιος Ῥούφος ἱστόρηκε; φησὶ γὰρ ἐν τοῖς πάνυ παλαιοῖς χρόνοις Γαίου τε Σουλπίκιου καὶ Λικινίου Στόλωνος ὑπατευόντων λοιμώδη νόσον ἐν Ῥώμῃ γενομένην πάντας

« Pour quelle raison les Romains appellent-ils « histrions » les artistes de Dionysos? Est-ce pour la raison avancée par Cluvius Rufus? Il dit en effet que, dans les temps très anciens, sous le consulat de Gaius Sulpicius et de Licinius Stolon, une maladie pestilentielle qui s'était déclarée à Rome fit périr

ὁμαλῶς διαφθεῖραι τοὺς ἐπὶ σκηνὴν προερχομένους· δεηθεῖσιν οὖν αὐτοῖς ἐκ Τυρρηνίας ἐλθεῖν πολλοὺς καὶ ἀγαθοὺς τεχνίτας, ὧν τὸν πρωτεύοντα δόξῃ καὶ χρόνον πλεῖστον ἐνευημεροῦντα τοῖς θεάτροις Ἴστρον ὀνομάζεσθαι· καὶ διὰ τοῦτο πάντας Ἴστριῶνας ἅπ' ἐκείνου προσαγορεύεσθαι.

ceux qui se produisaient sur scène, tous sans exception. C'est ainsi qu'à leur demande on fit venir d'Étrurie beaucoup de bons comédiens, dont le plus célèbre, qui eut pendant très longtemps un grand succès dans les théâtres, s'appelait Hister. C'est pour cette raison que tous les comédiens furent nommés « histrions » d'après lui. »

21.5 Orose, *Histoires (Contre les Païens)*, III, 4, 1-5.

(1) *Anno Ab Vrbe condita CCCLXXXIII L. Genucio et Q. Seruilio consulibus ingens uniuersam Romam pestilentia corripuit : (2) non ut adsolet plus minusue solito temporum turbata temperies, hoc est aut intempestiua siccitas hiemis aut repentinus calor ueris aut incongruus umor aestatis uel autumnus diuitis indigesta inlecebra, insuper etiam exspirata de Calabris saltibus aura corrumpens, repentinos acutarum infirmitatum adferre transcursus; (3) sed grauis diuturna que in nullo dispar sexu, in nulla aetate dissimilis generali cunctos per biennium iugiter tabe confecit, ut etiam quos non egit in mortem, turpi macie exinanitos adflictosque dimiserit. (4) Conquererentur hoc, ut arbitror, loco obtrectatores temporis Christiani, si forte silentio praeterierim, quibus tunc caerimoniis Romani placauerint deos et sedauerint morbos. (5) cum pestilentia in dies crudesceret, auctores suasere pontifices, ut ludi scaenici diis expetentibus ederentur. ita pro depellenda temporali peste corporum arcessitus est perpetuus morbus animorum.*

« (1) En 384 après la fondation de Rome, sous le consulat de Lucius Génucius et de Quintus Seruilius, une terrible peste s'empara de la totalité de Rome. (2) Elle n'était pas semblable aux accès soudains de maladies aiguës qu'apporte plus ou moins régulièrement l'équilibre troublé des saisons — c'est-à-dire, soit une sécheresse hivernale hors saison, soit une soudaine chaleur printanière, soit une humidité estivale intempestive, ou encore le charme hors de propos d'un riche automne, auquel s'ajoute, de plus, une brise corruptrice venue des pâtures de Calabre; (3) mais au contraire, sévère et de longue durée, sans discrimination de sexe, sans distinction d'âge, la peste accabla tout le monde pendant deux ans, sans interruption, par un dépérissement généralisé, si bien que même ceux qu'elle ne conduisit pas à la mort, elle les laissa d'une maigreur affreuse, épuisés et exténués. (4) Ils pourraient à cet endroit se plaindre, à mon avis, les détracteurs des temps chrétiens, si j'avais d'aventure passé sous silence par quelles cérémonies les Romains avaient alors apaisé les dieux et fait cesser les maladies! (5) Alors que la peste devenait chaque jour plus violente, les autorités pontificales conseillèrent d'organiser des jeux scéniques, comme les dieux l'exigeaient. Ainsi pour repousser un fléau qui frappait temporairement les corps, on appela sur les âmes un mal éternel. » (trad. M.-P. Arnaud-Lindet, légèrement modifiée)

22 348 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. VII, 27, 1.
- ◇ **Éditions et traductions** : Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome VII, Livre VII, Collection des Universités de France, texte établi par J. Bayet et traduit par R. Bloch, Paris, 2003 (1968).
- ◇ **Contexte** : La concorde règne dans la ville, et la paix à l'extérieur.
- ◇ **Description** :
- ◇ **Traitements** : Consultation des livres Sibyllins, un lectisterne est organisé.
- ◇ **Bilan** :
- ◇ **Conséquences** :

22.1 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, VII, 27, 1.

Exercitibus dimissis, cum et foris pax et domi concordia ordinum otium esset, ne nimis laetae res essent, pestilentia ciuitatem adorta coegit senatum imperare decemviris ut libros Sibyllinos inspicerent; eorumque monitu lectisternium fuit.

« Une fois les armées licenciées, alors que régnaient à la fois la paix à l'extérieur de la ville et le calme à l'intérieur, du fait de la concorde entre les ordres, pour empêcher un trop grand bonheur, une peste assaillit la cité et força le sénat à ordonner aux décemvirs de consulter les livres Sibyllins; et sur leur conseil, on fit un lectisterne. »

23 333 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. VIII, 17, 4-5.
- ◇ **Éditions et traductions** : Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome VIII, Livre VIII, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par R. Bloch et Ch. Guittard, Paris, 1987 (1987).
- ◇ **Contexte** : P. Cornelius Rufinus et M. Antonius viennent d'être nommés respectivement dictateur et maître de cavalerie. Mais, craignant que cette nomination ne soit entachée d'erreur, ils se démettent de leurs fonctions.
- ◇ **Description** :
- ◇ **Traitements** :
- ◇ **Bilan** :
- ◇ **Conséquences** : La peste est interprétée comme le signe d'une faute rituelle grave dans la nomination du dictateur. Un interrègne est déclaré.

23.1 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, VIII, 17, 4-5.

(4) Religio deinde incessit uitio eos creatos magistratuque se abdicauerunt; et quia pestilentia insecuta est, uelut omnibus eo uitio contactis auspiciis, res ad interregnum rediit. (5) Ab

« (4) On éprouva ensuite la crainte religieuse qu'il n'y ait eu un vice dans leur nomination [Publius Cornutus Rufinus vient d'être nommé dictateur et Marcus Antonius maître de cavalerie] et ils se démi-

interregno inito per quintum demum interregem, M. Valerium Coruum, creati consules A. Cornelius iterum et Cn. Domitius.

rent de leurs fonctions. Et, parce qu'une peste s'ensuivit, comme si tous les auspices avaient été atteints par ce vice, l'affaire en vint à un interrègne. (5) Ce fut seulement sous le cinquième interrègne, Marcus Valerius Corvus, que furent élus au consulat Aulus Cornelius, pour la seconde fois, et Cnaeus Domitius. »

24 331 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. VIII, 18, 1-13; Val.-Max. II, 5, 3; Oros. *Hist.* III, 10, 1-3.
- ◇ **Éditions et traductions** :
 - Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome VIII, Livre VIII, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par R. Bloch et Ch. Guittard, Paris, 1987 (1987).
 - Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, Tome I, Livres I-III, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par R. Combès, Paris, 1995 (1995).
 - Orose, *Histoires (Contre les Païens)*, Tome I, Livres I-III, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par M.-P. Arnaud-Lindet, Paris, 1990 (1990).
- ◇ **Contexte** : Des citoyens riches et puissants sont atteints de maladies semblables et meurent de la même manière. Des soupçons d'empoisonnement sont formulés à l'égard d'un groupe de matrones romaines.
- ◇ **Description** :
- ◇ **Traitements** : Un dictateur est nommé pour procéder au rite du *clauus*.
- ◇ **Bilan** :
- ◇ **Conséquences** : Premier procès pour empoisonnement à Rome (*quaestio ueneficii*), cent-soixante-dix (Liv.; Val.-Max.) / trois-cent-soixante-dix (Oros. *Hist.*) matrones sont condamnées à mort.

24.1 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, VIII, 18, 1-13.

(1) *Foedus insequens annus seu intemperie caeli seu humana fraude fuit, M. Claudio Marcello C. Valerio consulibus. (2) Flaccum Potitumque uarie in annalibus cognomen consulis inuenio; ceterum in eo parui refert quid ueris sit. Illud peruelim – nec omnes auctores sunt – proditum falso esse uenenis absumptos quorum mors infamem annum pestilentia fecerit; (3) sicut proditur tamen res, ne cui auctorum fidem abrogauerim, exponenda est. (4) Cum primores ciuitatis similibus morbis eodemque ferme omnes euentu morerentur, ancilla quaedam ad Q. Fabium Maximum aedilem curulem*

« (1) L'année suivante, sous le consulat de Marcus Claudius Marcellus et de Caius Valerius, fut funeste du fait du dérèglement du climat ou bien du crime des hommes. (2) Je trouve, dans les annales, tantôt Flaccus, tantôt Potitus comme surnom de ce consul; du reste, sur cette question, la vérité importe peu. Ce que je voudrais bien – et, du reste, tous les témoignages ne sont pas unanimes – c'est que soit fausse la tradition selon laquelle ce fut le poison qui emporta ceux dont la mort donna à cette année la fâcheuse réputation d'année de peste; (3) toutefois je dois exposer l'affaire telle qu'on la rapporte, sans ôter son crédit à aucune des sources.

indicaturam se causam publicae pestis professa est, si ab eo fides sibi data esset haud futurum noxae indicium. (5) Fabius confestim rem ad consules, consules ad senatum referunt consensuque ordinis fides indici data. (6) Tum patefactum muliebri fraude ciuitatem premi matronasque ea uenena coquere et, si sequi extemplo uelint, manifesto deprehendi posse. (7) Secuti indicem et coquentes quasdam medicamenta et recondita alia inuenerunt, (8) quibus in forum delatis et ad uiginti matronis, apud quas deprehensa erant, per uiatorem accitis, duae ex eis, Cornelia ac Sergia, patriciae utraque gentis, cum ea medicamenta salubria esse contenderent, ab confutante indice bibere iussae ut se falsum commentam arguerent, (9) spatium ad conloquendum sumpto, cum submoto populo [in conspectu omnium] rem ad ceteras rettulissent, haud abnuentibus et illis bibere, epoto <in conspectu omnium> medicamento suamet ipsae fraude omnes interierunt. (10) Comprehensae extemplo earum comites magnum numerum matronarum indicauerunt; ex quibus ad CLXX damnatae; (11) neque de ueneficiis ante eam diem Romae quaesitum est. Prodigii ea res loco habita captisque magis mentibus quam consceleratis similis uisa; (12) itaque memoria ex annalibus repetita in secessionibus quondam plebis clauum ab dictatore fixum alienatasque discordia mentes hominum eo piaculo compotes sui fecisse, dictatorem clauum figendi causa creari placuit. (13) Creatus Cn. Quinctilius magistrum equitum L. Valerium dixit, qui fixo clauo magistratu se abdicauerunt.

(4) Comme les premiers personnages de la cité étaient atteints de maladies semblables et mouraient à peu près de la même manière, une servante, se présentant devant Quintus Fabius Maximus, édile curule, déclara qu'elle indiquerait la cause de ce fléau public s'il lui garantissait que cette dénonciation ne lui nuirait pas. (5) Aussitôt, Fabius rapporte la chose aux consuls, les consuls au sénat : avec l'accord de cet ordre, on donna à la dénonciatrice la garantie demandée. (6) Alors elle révéla que la cité était terrassée par un crime de femmes, que c'était des matrones qui préparaient ces poisons et que, si on voulait bien la suivre sans attendre, on pourrait les prendre sur le fait. (7) On suivit la dénonciatrice et on trouva certaines femmes en train de faire cuire des drogues, ainsi que d'autres drogues cachées. (8) Après que ces drogues eurent été apportées sur le forum et qu'on eut fait mander par un appariteur une vingtaine de matrones chez qui on les avait saisies, comme deux d'entre elles, Cornelia et Sergia, issues l'une et l'autre de familles patriciennes, prétendaient qu'il s'agissait de remèdes salutaires, la dénonciatrice, soutenant le contraire, leur ordonna de boire afin de la convaincre d'imposture. (9) Après avoir pris le temps de se consulter, la foule ayant été écartée, elles rapportèrent l'affaire à leurs compagnes et, comme celles-ci ne s'y opposaient pas non plus, à la vue de tous, elles absorbèrent la drogue et moururent toutes, victimes de leur propre crime. (10) Aussitôt arrêtées, leurs complices dénoncèrent un grand nombre de matrones, parmi lesquelles cent-soixante-dix environ furent condamnées; (11) jusqu'à ce jour, il n'y avait pas eu à Rome de procès pour empoisonnement. Cette affaire fut considérée comme un prodige et regardée comme le fait d'esprits possédés plus que criminels : (12) C'est pourquoi, des souvenirs découverts dans les annales ayant révélé qu'autrefois, au cours des sécessions de la plèbe, un clou avait été planté par un dictateur et que cette expiation avait rendu aux esprits aliénés par la discorde la maîtrise d'eux-mêmes, on décida de nommer un dictateur pour planter le clou. (13) Cnaeus Quinctilius fut nommé et désigna Lucius Valerius comme maître de cavalerie; tous deux, une fois le clou planté, se démisrent de leur magistrature. »

24.2 Valère-Maxime, *Dicta et Facta Memorabilia*, II, 5, 3.

Veneficii quaestio et moribus et legibus Romanis ignota conplurium matronarum patefacto scelere orta est. Quae, cum uiros suos clandestinis insidiis ueneno perimerent, unius ancillae indicio protractae, pars capitali iudicio damnatae centum et septuaginta numerum expleuerunt.

« Les procès pour empoisonnement, que les mœurs et les lois romaines ignoraient, virent le jour du fait de la découverte d'un crime accompli par plusieurs matrones. Celles-ci, alors qu'elles faisaient périr leurs maris en les empoisonnant en secret, furent dénoncées par une esclave; le nombre de celles qui furent condamnées à mort atteignit cent-soixante-dix. »

24.3 Orose, *Histoires (Contre les Païens)*, III, 10, 1-3.

(1) *At uero paruo exim tempore interiecto horresco referre quod gestum est : nam Claudio Marcello et Valerio Flacco consulibus incredibili rabie et amore scelerum Romanae matronae exarserunt. (2) Erat utique foedus ille ac pestilens annus inflictaeque iam undique ceteruatim strages egerebantur et adhuc tamen penes omnes de corrupto aere simplex credulitas erat, cum, existente quadam ancilla indice et conuincente, primum multae matronae ut biberent quae coxerant uenena compulsae, deinde, simul atque hausere, consumptae sunt. (3) Tanta autem multitudo fuit matronarum in his facinoribus consciarum, ut trecentae septuaginta damnatae ex illis simul fuisse referantur.*

« (1) Mais, à la vérité, je tremble de rapporter ce qui se passa peu de temps après : en effet, sous le consulat de Claudius Marcellus et de Valérius Flaccus, les matrones romaines s'enflammèrent d'une rage incroyable et d'un amour pour le crime. (2) C'était, de toute façon, une année funeste et pestilentielle et, déjà, des amas de victimes étaient de toute part évacués par monceaux et jusque-là, cependant, tous croyaient naïvement à la corruption de l'air, quand, sur la dénonciation d'une esclave qui se présentait en apportant des preuves, de nombreuses matrones furent d'abord contraintes de boire les poisons qu'elles avaient préparés, puis, en même temps qu'elles les absorbèrent, elles périrent. (3) Il y eut une telle multitude de matrones complices de ces crimes que, selon la tradition, trois-cent-soixante-dix d'entre elles furent condamnées simultanément. » (trad. M.-P. Arnaud-Lindet, légèrement modifiée)

25 328 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. VIII, 22, 7.
- ◇ **Éditions et traductions** : Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome VIII, Livre VIII, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par R. Bloch et Ch. Guittard, Paris, 1987 (1987).
- ◇ **Contexte** : Guerre contre Palaepolis.
- ◇ **Description** : Les Cumains se fient à une rumeur selon laquelle Rome serait victime d'une peste. L'historien ne dit rien de son caractère fondé ou non.
- ◇ **Traitements** :

- ◇ **Bilan :**
- ◇ **Conséquences :** Les Cumains, croyant les Romains affaiblis, multiplient les actes hostiles à leur égard et attaquent notamment les Romains établis en Campanie et à Falerne.

25.1 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, VIII, 22, 7.

Haec ciuitas cum suis uiribus tum Samnitium infidae aduersus Romanos societati freta, siue pestilentiae quae Romanam urbem adorta nuntiabatur fidens, multa hostilia aduersus Romanos agrum Campanum Falernumque incolentes fecit.

« Cette cité [Palaepolis], comptant d'une part sur ses propres forces, d'autre part sur l'alliance déloyale des Samnites envers les Romains, ou bien se fiant à une pestilence dont on racontait qu'elle avait attaqué la ville de Rome, exerça de nombreuses hostilités contre les Romains qui habitaient les territoires de la Campanie et de Falerne. »

26 313 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu :** Rome
- ◇ **Auteur(s) et référence(s) :** Liv. IX, 28, 5-6.
- ◇ **Éditions et traductions :** Livy, *History of Rome*, Volume IV : Books 8-10, Loeb Classical Library, texte établi et traduit par B. O. Foster, Cambridge MA, 1982 (1926).
- ◇ **Contexte :**
- ◇ **Description :**
- ◇ **Traitements :** un dictateur est nommé pour procéder au rite du *clauus*.
- ◇ **Bilan :**
- ◇ **Conséquences :**

26.1 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, IX, 28, 5-6.

(5) [...] *Nec ita multo post siue a Poetelio dictatore siue ab C. Iunio consule – nam utrumque traditur – Nola est capta. (6) Qui captae decus Nolae ad consulem trahunt, adiciunt Atinam et Calatiam ab eodem captas, Poetelium autem pestilentia orta clauis figendi causa dictatorem dictum.*

« (5) [...] Peu de temps après, Nola fut prise, soit par le dictateur Poetelius, soit par le consul Caius Junius – la tradition, en effet, hésite entre les deux. (6) Ceux qui attribuent au consul la gloire de la prise de Nola ajoutent qu'il prit aussi Atina et Calatia et que Poetelius, d'autre part, fut nommé dictateur pour planter le clou, parce qu'une pestilence s'était déclarée. »

27 295 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu :** Rome
- ◇ **Auteur(s) et référence(s) :** Liv. X, 31, 8-9; Oros. *Hist.* III, 21, 1-8.
- ◇ **Éditions et traductions :**

- Livy, *History of Rome*, Volume IV : Books 8-10, Loeb Classical Library, texte établi et traduit par B. O. Foster, Cambridge MA, 1982 (1926).
- Orose, *Histoires (Contre les Païens)*, Tome I, Livres I-III, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par M.-P. Arnaud-Lindet, Paris, 1990 (1990).
- ◊ **Contexte** : Nombreux prodiges. Dédicace du temple de Venus par Quintus Fabius Gurgés (Liv.). Coalition des Étrusques, Ombriens, Samnites et Gaulois contre les Romains (Oros.).
- ◊ **Description** :
- ◊ **Traitements** : Consultation des livres Sibyllins pour l'ensemble des prodiges constatés (Liv.).
- ◊ **Bilan** :
- ◊ **Conséquences** : La rencontre avec les cortèges funéraires souille les pompes triomphales (Oros.).

27.1 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, X, 31, 8-9.

(8) *Felix annus bellicis rebus, pestilentia grauis prodigiisque sollicitus; nam et terram multifariam pluuisse et in exercitu Ap. Claudii plerosque fulminibus ictos nuntiatum est, librique ob haec aditi. (9) Eo anno Q. Fabius Gurgés, consulis filius, aliquot matronas ad populum stupri damnatas pecunia multauit; ex quo multatio aere Veneris aedem quae prope Circum est faciendam curauit.*

« (8) L'année fut heureuse pour les affaires militaires, pénible par suite d'une pestilence et troublée par des prodiges; on annonça, en effet, qu'en beaucoup d'endroits il avait plu de la terre, et que, dans l'armée d'Appius Claudius, un très grand nombre d'hommes avaient été foudroyés : pour l'ensemble de ces événements on consulta les livres. (9) Cette année-là Quintus Fabius Gurgés, fils du consul, quelques matrones ayant été citées devant le peuple et condamnées pour leur inconduite, les punit d'une amende, grâce à laquelle il fit faire le temple de Vénus qui est près du cirque. »

27.2 Orose, *Histoires (Contre les Païens)*, III, 21, 1-8.

(1) *Anno ab Vrbe condita CCCCL Fabio Maximo V Decio Mure IIII consulibus, quatuor fortissimi florentissimique Italiae populi in unum agmen foedusque coierunt. Namque Etrusci, Umbri, Samnites et Galli uno agmine conspirantes Romanos delere conati sunt. [...] (7) Sed – ut saepe dictum est semper Romanorum aut domesticam quietem extraneis bellis interpellatam aut externos prouentus morbis interioribus adgrauatos, tantum ut omnimodis ingentes animi undecumque premerentur – (8) hanc cruentam tristemque uictoriam pestilentia ciuitatis onerauit et triumphales pompas obuia mortuorum exsequiae polluerunt; nec erat cui de triumpho gaudium suaderetur cum tota ciuitas aut aegris suspiraret aut mortuis.*

« (1) En 450 après la fondation de Rome, Fabius Maximus étant consul pour la cinquième fois et Décimus Mus pour la quatrième fois, les quatre peuples les plus puissants et les plus prospères de l'Italie se rassemblèrent en une seule armée et une seule alliance. Et en effet, les Étrusques, les Ombriens, les Samnites et les Gaulois s'entendant en une seule armée, s'efforcèrent de détruire les Romains. [...] (7) Mais – comme il a souvent été dit, on a toujours vu la tranquillité intérieure des Romains troublée par des guerres extérieures, ou bien leurs succès à l'étranger alourdis, à l'intérieur, par les maladies, au point que, de toute manière, leurs grands esprits étaient accablés d'où que vint le coup – (8) la pestilence dans la cité pesa sur cette victoire sanglante et triste, et la rencontre avec les convois funéraires

des victimes souilla les pompes triomphales ; et il n'y avait personne pour se réjouir du triomphe, alors que la cité tout entière soupirait après ses malades ou ses morts. » (trad. M.-P. Arnaud-Lindet, légèrement modifiée)

28 293-291 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome et campagnes alentours
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. X, 47, 6 ; DC. VIII, 29 = Zonaras 8, 1 ; Liv. XI, 3 (Periochae) ; Val.-Max. I, 8, 2 ; Oros. *Hist.* III, 22, 4-5.
- ◇ **Éditions et traductions** :
 - Livy, *History of Rome*, Volume IV : Books 8-10, Loeb Classical Library, texte établi et traduit par B. O. Foster, Cambridge MA, 1982 (1926).
 - Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, Tome I, Livres I-III, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par R. Combès, Paris 1995 (1995).
 - Dio, *Roman History*, Volume I : Books I-XI, Loeb Classical Library, texte établi par H. B. Foster et traduit par E. Cary, Cambridge MA, 1990 (1914).
 - Orose, *Histoires (Contre les Païens)*, Tome I, Livres I-III, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par M.-P. Arnaud-Lindet, Paris, 1990 (1990).
- ◇ **Contexte** : Troisième guerre samnite.
- ◇ **Description** : La peste dure pendant trois ans.
- ◇ **Traitements** : Les livres Sibyllins indiquent qu'il faut faire venir Esculape d'Épidaure à Rome. Comme les consuls sont occupés par la guerre, seul un jour de supplication à Esculape est organisé dans un premier temps. Des ambassadeurs sont ensuite envoyés à Épidaure pour aller y chercher Esculape, dont l'arrivée sur l'île Tibérine fait cesser la peste.
- ◇ **Bilan** :
- ◇ **Conséquences** :

28.1 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, X, 47, 6.

(6) *Multis rebus laetus annus uix ad solacium unius mali, pestilentiae urentis simul urbem atque agros, suffecit; portentoque iam similis clades erat, et libri aditi quinam finis aut quod remedium eius mali ab dis daretur. (7) Inuentum in libris Aesculapium ab Epidauro Romam arcessendum; neque eo anno, quia bello occupati consules erant, quicquam de ea re actum praeterquam quod unum diem Aesculapio supplicatio habita est.*

« (6) Une année heureuse à bien des égards suffit à peine au soulagement d'un seul mal, une peste qui embrasa en même temps la ville et la campagne. Déjà le désastre était semblable à un prodige, et on consulta les livres pour savoir quelle fin et quel remède les dieux donnaient à ce mal. (7) On trouva dans les livres qu'il fallait faire venir Esculape d'Épidaure à Rome mais, cette année-là, du fait que les consuls étaient occupés par la guerre, on ne fit rien à ce sujet, si ce n'est un jour de supplication à Esculape. »

28.2 Cassius Dion, *Histoire Romaine*, VIII, 36, 29 = Zonaras 8. 1.

Συμβεβηκότος δὲ λοιμοῦ ἰσχυροῦ, οἱ Σαννῖται καὶ Φαλίσκοι καταφρονήσαντες τῶν Ῥωμαίων διὰ τε τὴν νόσον καὶ ὅτι τοὺς ὑπάτους οὐ κατ' ἀρετὴν ἤρηντο, ὡς μὴ πολέμων ὄντων, παρεκίνησαν. μαθόντες οὖν τοῦθ' οἱ Ῥωμαῖοι, Ἰουνίῳ μὲν Βρούτῳ τὸν Καρούλιον, Κύντῳ δὲ Φαβίῳ τὸν πατέρα τὸν Ῥούλλον τὸν Μάξιμον ὑποστρατήγους ἢ πρεσβευτὰς συνεξέπεψαν.

« Or, comme une terrible peste était survenue, les Samnites et les Falisques, qui méprisaient les Romains à cause de la maladie et parce que les consuls n'avaient pas été choisis d'après leur vaillance, étant donné qu'aucune guerre ne menaçait, décidèrent de se soulever. En l'apprenant, les Romains envoyèrent Carvilius accompagné de Junius Brutus, et Quintus Fabius avec son père Maximus Rullus en tant que lieutenants et ambassadeurs. »

28.3 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, XI, 3 (*Periocha*).

Cum pestilentia ciuitas laboraret, missi legati, ut Aesculapi signum Romam ab Epidauro transferrent, anguem, qui se in nauem eorum contulerat, in quo ipsum numen esse constabat, deportauerunt; eoque in insulam Tiberis egresso eodem loco aedis Aesculapio constituta est.

« Alors que la cité souffrait d'une peste, des ambassadeurs, envoyés afin de rapporter à Rome depuis Épidaurum la statue d'Esculape, rapportèrent un serpent qui s'était rendu sur leur navire et dans lequel il fallait manifestement voir la divinité elle-même; comme celui-ci avait débarqué du navire pour se rendre dans l'île du Tibre, on éleva au même endroit un temple à Esculape. »

28.4 Valère-Maxime, *Dicta et Facta Memorabilia*, I, 8, 2.

Sed ut ceterorum quoque deorum propensum huic urbi numen exequamur, triennio continuo uexata pestilentia ciuitas nostra cum finem tanti et tam diutini mali neque diuina misericordia neque humano auxilio imponi uideret, cura sacerdotum inspectis Sibyllinis libris, animaduertit non aliter pristinam recuperari salubritatem posse quam si ab Epidauro Aesculapius esset accersitus. Itaque eo legatis missis, unicam fatalis remedii opem auctoritate sua, quae iam in terris erat amplissima, impetraturam se credidit. Neque eam opinio decepit. Pari namque studio petitum ac promissum est praesidium e uestigioque Epidauri Romanorum legatos in templum Aesculapii, quod ab eorum urbe V passuum distat, perductos, ut quidquid inde salubre patriae laturos se existimassent pro suo iure sumerent benignissime inuitauerunt. Quorum tam promptam indulgentiam

« Mais voici un exemple qui montre que la volonté des autres dieux fut aussi favorable à cette ville : notre cité fut, durant trois années consécutives, accablée par une peste ; comme ce mal si grave et si durable ne semblait devoir prendre fin ni grâce à la bienveillance des dieux ni par des moyens humains, la consultation des livres Sibyllins révéla que la cité ne pouvait retrouver sa santé d'autrefois qu'en faisant venir Esculape d'Épidaurum. C'est pourquoi, des ambassadeurs y ayant été envoyés, Rome pensa qu'elle obtiendrait le seul secours qu'offrait ce remède prescrit par le destin grâce à l'immense autorité dont elle disposait déjà dans le monde. Et, sur ce point, ses croyances ne la trompèrent pas, car c'est avec le même empressement que Rome demanda ce secours et qu'il lui fut promis. Les habitants d'Épidaurum, après avoir conduit sur le champ les ambassadeurs romains au temple d'Esculape qui est à cinq mille pas de la ville, les invitèrent très

numen ipsius dei subsecutum uerba mortalium caelesti obsequio comprobauit. Siquidem is anguis quem Epidauri raro, sed numquam sine magno ipsorum bono, uisum in modum Aesculapii uenerati fuerunt, per urbis celeberrimas partes mitibus oculis et leni tractu labi coepit triduoque inter religiosam omnium admirationem conspectus, haud dubiam prae se appetitae clarioris sedis alacritatem ferens, ad trimem Romanam perrexit pauentibusque inusitato spectaculo nautis eo conscendit, ubi Q. Ogulni legati tabernaculum erat, inque multiplicem orbem per summam quietem est conuolutus. Tum legati perinde atque exoptatae rei compotes, expleta gratiarum actione cultuque anguis a peritis excepto, laeti inde soluerunt ac prosperam emensi nauigationem postquam Antium appulerunt, anguis, qui ubique in nauigio remanserat, prolapsus in uestibulo aedis Aesculapii, murto frequentibus ramis diffusae superimminentem excelsae altitudinis palmam circumdedit perque tres dies, positis quibus uesci solebat, non sine magno metu legatorum ne inde in trimem reuerti nollet, Antien- sis templi hospitio usus, urbi se nostrae adue- hendum restituit atque in ripam Tiberis egres- sis legatis, in insulam ubi templum dicatum est tranauit aduentuque suo tempestatem cui re- medio quaesitus erat dispulit.

obligamment à y prendre ce qu'ils jugeraient bon d'emporter pour guérir leur patrie, en le considérant comme leur bien propre. Et leur bonté si dévouée fut confirmée par la volonté du dieu lui-même qui, à ces paroles humaines, ajouta la soumission des dieux. De fait ce serpent, que les habitants d'Épidaure ont rarement aperçu mais jamais sans un grand profit et qu'ils ont vénéré comme s'il était Esculape, commença à glisser à travers les quartiers les plus peuplés de la ville, avec un regard doux et d'un mouvement lent. Après s'être montré pendant trois jours au milieu de la religieuse admiration de la foule, manifestant clairement l'ardeur du désir qu'il avait de trouver une résidence plus glorieuse, il se dirigea vers la trirème des Romains et, sous les yeux des matelots saisis de frayeur face à ce spectacle extraordinaire, il monta à son bord, gagna la tente de l'ambassadeur Quintus Ogulnius, et, après s'y être replié en plusieurs orbes, se plongea dans un profond sommeil. Alors les ambassadeurs, considérant qu'ils avaient obtenu ce qu'ils avaient appelé de leurs vœux, après avoir remercié les Épidauriens et s'être renseignés auprès de spécialistes sur les soins à donner au serpent, levèrent l'ancre avec joie et, après une heureuse navigation, abordèrent à Antium. Là, le serpent qui, durant tout le cours du voyage, était demeuré sur le bateau, s'étant glissé dans le vestibule du temple d'Esculape, s'enroula autour d'un palmier de très haute taille, qui dominait un myrte aux branches denses et étalées ; pendant trois jours, on lui apporta là sa nourriture habituelle et, non sans que cela suscite de vives craintes chez les ambassadeurs, à l'idée qu'il puisse refuser de remonter à bord de la trirème, il séjourna dans le temple d'Antium ; puis il se laissa de nouveau amener jusqu'à notre ville et, lorsque les ambassadeurs eurent débarqué sur la rive du Tibre, il le traversa à la nage jusqu'à l'île où un temple lui a été dédié ; par son arrivée, il chassa le malheur contre lequel on avait réclamé son secours. »

28.5 Orose, *Histoires (contre les Païens)*, III, 22, 4-5.

(4) [...] *Sed hanc quoque istius uere laudandam uictoriam, quam uani auspices impedire non potuerunt, oborti subito corrumpere morbi.*

« (4) [...] Cependant cette victoire de Papirius, digne de louange en vérité et que de vains auspices n'étaient parvenus à empêcher, des maladies subi-

(5) *Nam tanta ac tam intolerabilis pestilentia tunc corripuit ciuitatem, ut propter eam quacumque ratione sedandam libros Sibyllinos consulendos putarint horrendumque illum Epidaurium colubrum cum ipso Aesculapi lapide aduexerint : quasi uero pestilentia aut ante se data non sit aut post orta non fuerit.*

tement apparues l’anéantirent aussi. (5) En effet une peste si grave et si insupportable s’empara alors de la cité, que pour la faire cesser par quelque moyen que ce soit, ils pensèrent devoir consulter les livres Sibyllins et ils importèrent cet effroyable serpent d’Épidaure, avec la pierre elle-même d’Esculape, comme si, en vérité, la peste n’avait pas cessé dans le passé ou ne devait renaître par la suite. » (trad. M.-P. Arnaud-Lindet, légèrement modifiée)

29 276 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome et alentours.
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Oros. *Hist.* IV, 2, 1-2.
- ◇ **Éditions et traductions** : Orose, *Histoires (Contre les Païens)*, Tome II, Livres IV-VI, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par M.-P. Arnaud-Lindet, Paris, 1991 (1991).
- ◇ **Contexte** :
- ◇ **Description** : La peste touche surtout les femmes enceintes et les brebis et provoque des fausses-couches brutales qui mettent en danger la vie des mères.
- ◇ **Traitements** :
- ◇ **Bilan** :
- ◇ **Conséquences** :

29.1 Orose, *Histoires (contre les Païens)*, IV, 2, 1-2.

(1) *Sed Romanorum miseria nullis cessat indutiis; consumitur morborum malis intercapedo bellorum et, cum foris cessatur a proelio, agitur introrsum ira de caelo. (2) Nam Fabio Gurgite iterum C. Genucio Clepsina consulibus pestilentia grauis Urbem ac fines eius inuasit; quae cum omnes tum praecipue mulieres pecudesque corripens necatis in utero fetibus futura prole uacuabat, et immaturis partibus cum periculo matrum extorti abortus proiebantur, adeo ut defectura successio et defuturum animantium genus adempto uitalis partus legitimo ordine crederetur.*

« Mais les malheurs des Romains ne connaissent aucune trêve : l’intervalle de temps entre les deux guerres est consumé par les maux dus aux maladies et quand, à l’extérieur, les combats cessent, à l’intérieur, on est poursuivi par la colère venue du ciel. (2) En effet, sous le consulat de Fabius Gurgès, pour la deuxième fois, et de Caius Génucius Clepsina, une grave peste envahit Rome et son territoire, elle s’emparait de tous, mais surtout des femmes et des brebis et, une fois leurs fœtus tués dans l’utérus, les vidait de la progéniture à venir, et, par des fausses-couches qui mettaient en danger la vie des mères, des avortements brutaux étaient provoqués, au point que l’on pouvait croire que le remplacement des générations allait faire défaut et que l’espèce des êtres vivants allait disparaître, l’ordre légi-

time de l'accouchement qui donne la vie étant supprimé. » (trad. M.-P. Arnaud-Lindet, légèrement modifiée)

30 266 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Oros. *Hist.* IV, 5, 6-7.
- ◇ **Éditions et traductions** : Orose, *Histoires (Contre les Païens)*, Tome II, Livres IV-VI, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par M.-P. Arnaud-Lindet, Paris, 1991 (1991).
- ◇ **Contexte** :
- ◇ **Description** : La peste dure pendant plus de deux ans, il est impossible d'en donner la mesure avec des mots.
- ◇ **Traitements** : Les livres Sibyllins sont consultés.
- ◇ **Bilan** : Un cens est ordonné afin de savoir non pas combien d'hommes ont péri mais combien ont survécu.
- ◇ **Conséquences** :

30.1 Orose, *Histoires (contre les Païens)*, IV, 5, 6-7.

(6) *Anno Ab Vrbe condita CCCCLXXXI pestilentia ingens apud Romam conflagrauit, cuius atrocitatem significare contentus sum, quia uerbis inplere non possum. (7) Si enim spatium temporis quo mansit inquiritur, ultra biennium uastando porrecta est; si depopulatio quam egerit, census indictus est, qui non quantum hominum deperisset, sed quantum superfuisset, inquireret; si uiolentia quam adfecerit, Sibyllini libri testes sunt, qui eam caelesti ira inpositam responderunt.*

« (6) En 481 après la fondation de la ville éclata à Rome une très grande peste dont je me contente d'indiquer l'horreur, car je ne peux en donner la mesure avec des mots. (7) Si, en effet, on s'enquiert du temps pendant lequel elle persista, ses ravages se prolongèrent pendant plus de deux ans; si l'on s'enquiert de la dépopulation qu'elle provoqua, un cens fut ordonné pour rechercher non pas combien d'hommes avaient péri mais combien avaient survécu; si l'on s'enquiert de la violence avec laquelle elle a frappé, en sont témoins les livres Sibyllins, qui répondirent qu'elle avait été imposée par la colère céleste. » (trad. M.-P. Arnaud-Lindet, légèrement modifiée)

31 212 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Camps romain et carthaginois à Syracuse.
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. XXV, 26, 7-15.
- ◇ **Éditions et traductions** : Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome XV, Livre XXV, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par F. Nicolet-Croizat, Paris, 1992 (1992).

- ◊ **Contexte** : Siège de Syracuse au cours de la deuxième guerre punique.
- ◊ **Description** : Le mal est violent et se transmet par l'intermédiaire des soignants.
- ◊ **Traitements** : Le consul Marcellus fait transférer ses soldats dans la ville afin de les mettre à l'abri des maisons.
- ◊ **Bilan** : L'armée romaine subit des pertes importantes, celle des Carthaginois est totalement détruite ainsi que ses chefs, Himilcom et Hippocratès.
- ◊ **Conséquences** : La destruction de l'armée des Carthaginois et la fuite de leurs alliés siciliens facilitent la prise de la ville pour les Romains.

31.1 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, XXV, 26, 7-15.

(7) *Accessit et ad <haec> pestilentia, commune malum, quod facile utrorumque animos auerteret a belli consiliis. nam tempore autumnii et locis natura grauibus, multo tamen magis extra urbem quam in urbe, intoleranda uis aetus per utraque castra omnium ferme corpora mouit. (8) Ac primo temporis ac loci uitio et aegri erant et moriebantur; postea curatio ipsa et contactus aegrorum uolgabat morbos, ut aut neglecti desertique qui incidissent morerentur aut adsidentes curantesque eadem uis morbi repletos secum traherent, (9) cotidianaque funera et mors ob oculos esset et undique dies noctesque ploratus audirentur. (10) Postremo ita adsuetudine mali efferauerant animos, ut non modo lacrimis iustoque comploratu prosequerentur mortuos sed ne efferrent quidem aut sepelirent, iacerentque strata exanimata corpora in conspectu similem mortem exspectantium, (11) mortuique aegros, aegri ualidos cum metu, tum tabe ac pestifero odore corporum conficerent; et ut ferro potius morerentur, quidam inuadebant soli hostium stationes. (12) Multo tamen uis maior pestis Poenorum castra quam Romana <adfecerat; nam Romani> diu circumsedendo Syracusas caelo aquisque adsuerant magis. (13) Ex hostium exercitu Siculi, ut primum uidere ex grauitate loci uolgari morbos, in suas quisque propinquas urbes dilapsi sunt; (14) at Carthaginienses, quibus nusquam receptus erat, cum ipsis ducibus Hippocrate atque Himilcone ad interuentionem omnes perierunt. (15) Marcellus, ut tanta uis ingrebat mali, traduxerat in urbem suos, infirmaque corpora tecta et umbra recreauerant; multi ta-*

« (7) À cela vint encore s'ajouter une peste, mal commun qui, d'un côté comme de l'autre, détournait facilement les esprits des opérations militaires. (8) De fait, en cette saison d'automne, et dans ces lieux naturellement malsains - beaucoup plus toutefois à l'extérieur de la ville qu'à l'intérieur - la violence intolérable de la chaleur affecta, dans les deux camps, la santé de presque tous les soldats. Et d'abord, c'était seulement par la faute de la saison et de l'endroit qu'ils tombaient malades et mouraient; mais ensuite, les soins mêmes et le contact avec les malades propageaient les maladies: ainsi, ou bien on laissait mourir, négligés et abandonnés, ceux qui étaient atteints, ou bien ceux qui les assistaient et les soignaient, remplis d'un mal d'une violence identique, étaient entraînés avec eux; (9) chaque jour les funérailles, la mort s'offraient aux regards, et de tous côtés, jour et nuit, on entendait des lamentations. (10) À la fin, l'habitude du malheur avait rendu les âmes si sauvages que non seulement on n'accompagnait plus les défunts des larmes et des lamentations qui leur sont dues, mais on négligeait même de les emporter ou de les ensevelir: les corps sans vie restaient étendus sous les yeux d'hommes qui attendaient une mort semblable. (11) Et les morts faisaient périr les malades, les malades les gens bien-portants, d'une part par la peur, d'autre part par la putréfaction et l'odeur pestilentielle de leurs corps; préférant mourir par le fer, certains attaquaient seul les postes ennemis. (12) Toutefois le désastre frappa le camp carthaginois avec beaucoup plus de violence que le camp romain; c'est que les Romains, assiégeant Syracuse depuis longtemps, étaient plus habitués à son climat et à ses eaux. (13) Dans l'armée ennemie, les Sici-

men ex Romano exercitu eadem peste absumpti sunt.

liens, dès qu'ils virent qu'à cause de l'insalubrité de l'endroit les maladies se généralisaient, s'éclipserent chacun dans leur ville, dont ils n'étaient pas loin ; (14) mais les Carthaginois, qui ne pouvaient se retirer nulle part, périrent jusqu'au dernier, y compris Hippocratès et Himilcon. (15) Marcellus, devant la violence du mal, avait transféré ses soldats dans la ville, dont les maisons et l'ombre avaient ranimé leurs corps sans forces ; cependant, beaucoup d'hommes de l'armée romaine furent emportés aussi par ce même fléau. »

32 208 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome et campagnes alentours.
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. XXVII, 23, 1-7.
- ◇ **Éditions et traductions** : Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome XVII, Livre XXVII, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par P. Jal, Paris, 1998 (1995).
- ◇ **Contexte** : Nombreux prodiges ; une supplication est organisée sans parvenir à obtenir la paix des dieux. L'effet funeste des prodiges retombe sur les consuls, l'État étant épargné.
- ◇ **Description** : La peste provoque plus de longues maladies que d'issues fatales.
- ◇ **Traitements** : Des supplications sont organisées aux carrefours, les jeux Apollinaires sont voués à perpétuité et à date fixe, le troisième jour avant les nones de juillet.
- ◇ **Bilan** :
- ◇ **Conséquences** :

32.1 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, XXVII, 23, 1-7.

(1) *Praetores in prouincias profecti : consules religio tenebat quod prodigiis aliquot nuntiatis non facile litabant. (2) Et ex Campania nuntiata erant Capuae duas aedes, Fortunae et Martis, et sepulcra aliquot de caelo tacta, Cumis – adeo minimis etiam rebus praua religio inserit deos – mures in aede Iouis aurum rosisse [...] (4) Horum prodigiorum causa diem unum supplicatio fuit. Per dies aliquot hostiae maiores sine litatione caesae diuque non impetrata pax deum. In capita consulum re publica incolumi exitiabilis prodigiorum euentus uertit. (5) Ludi Apollinares Q. Fulvio Ap. Claudio consulibus a P. Cornelio Sulla praetore urbano primum facti erant ; inde omnes deinceps praetores urbani fecerant ; sed in unum annum uo-*

« (1) Les prêteurs partirent pour leurs provinces ; les consuls étaient retenus par un scrupule religieux, parce que, alors que plusieurs prodiges avaient été annoncés, ils n'obtenaient pas facilement de bon présage. (2) De Campanie, d'une part, on avait annoncé qu'à Capoue deux temples, ceux de la Fortune et de Mars, ainsi que plusieurs tombeaux avaient été frappés par la foudre ; à Cumis – tant il est vrai qu'un scrupule religieux perverti peut mêler les dieux aux choses mêmes les plus insignifiantes ! – des rats avaient rongé de l'or dans le temple de Jupiter [...] (4) En raison de ces prodiges, on fit une supplication d'un jour. Pendant plusieurs jours on sacrifia des victimes adultes sans obtenir de présage favorable et pendant longtemps, on n'obtint pas la paix des dieux ; ce fut sur la personne des consuls,

uebant dieque incerta faciebant. (6) Eo anno pestilentia grauis incidit in urbem agrosque, quae tamen magis in longos morbos quam in permitiales euasit. (7) Eius pestilentiae causa et supplicatum per compita tota urbe est et P. Licinius Varus praetor urbanus legem ferre ad populum iussus ut ii ludi in perpetuum in statam diem uouerentur. Ipse primus ita uouit, fecitque ante diem tertium nonas Quinctiles. Is dies deinde sollemnis seruatus.

l'État étant sauf, que se porta l'effet funeste des prodiges. (5) Les Jeux Apollinaires avaient été célébrés pour la première fois lors du consulat de Quintus Fulvius et d'Appius Claudius, par le préteur urbain Publius Cornelius Sulla ; dès lors, tous les préteurs urbains qui se succédaient les célébraient, mais ils les vouaient pour un an seulement, et ils les organisaient à une date qui n'est pas fixe. (6) Cette année-là une grave peste s'abattit sur la ville et la campagne, qui aboutit cependant à des maladies plus longues que fatales. (7) En raison de cette peste, on fit des supplications aux carrefours dans toute la ville et Publius Licinius Varus, préteur urbain, reçut l'ordre de porter devant le peuple une loi en vertu de laquelle ces jeux seraient voués à perpétuité et à date fixe. Lui-même, le premier, les voua dans ces conditions et les célébra le troisième jour avant les nones de juillet. Ce fut le jour qui, par la suite, leur resta consacré chaque année. » (trad. P. Jal, légèrement modifiée)

33 205 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Armées romaine et carthaginoise dans le Bruttium.
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. XXVIII, 46, 15 ; XXIX, 10, 1-3.
- ◇ **Éditions et traductions** :
 - Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome XVIII, Livre XXVIII, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par P. Jal, Paris, 1998 (1995).
 - Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome XIX, Livre XXIX, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par P. François, Paris, 1994 (1994).
- ◇ **Contexte** : Deuxième guerre punique.
- ◇ **Description** : La peste est accompagnée d'une disette dans l'armée carthaginoise.
- ◇ **Traitements** :
- ◇ **Bilan** :
- ◇ **Conséquences** : Le consul Crassus ne peut rentrer à Rome afin d'assurer la présidence des comices centuriates. Quintus Caecilius Metellus est donc nommé dictateur pour organiser les élections tandis que son armée, malade elle aussi, est démobilisée et renvoyée à Rome.

33.1 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, XXVIII, 46, 15.

In Bruttiiis nihil ferme anno eo memorabile gestum. Pestilentia incesserat pari clade in Romanos Poenosque, nisi quod Punicum exercitum super morbum etiam fames adfecit.

« Chez les Bruttiens, presque rien de mémorable n'eut lieu cette année là. Une peste s'était attaquée aux Romains et aux Carthaginois, provoquant un désastre égal dans les deux camps, si ce n'est que l'armée Punique, en plus de la maladie, souffrit aussi de la famine. »

33.2 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, XXIX, 10, 1-3.

(1) Iam comitorum appetebat tempus cum a P. Licinio consule litterae Romam allatae se exercitumque suum graui morbo adflectari, nec sibi potuisse ni eadem uis mali aut grauior etiam in hostes ingruisset. (2) Itaque quoniam ipse uenire ad comitia non posset, si ita patribus uideretur, se Q. Caecilium Metellum dictatorem comitorum causa dicturum. exercitum Q. Caecili dimitti e re publica esse; (3) nam neque usum eius ullum in praesentia esse, cum Hannibal iam in hiberna suos receperit, et tanta incesserit in ea castra uis morbi ut nisi mature dimittantur nemo omnium superfuturus uideatur. Ea consuli a patribus facienda ut e re publica fideque sua duceret, permissa.

« (1) Déjà approchait la période des comices, quand parvint à Rome une lettre du consul Publius Licinius : lui-même et son armée étaient abattus par une grave maladie et ils n'auraient pu se maintenir si un mal d'une violence égale ou même supérieure ne s'était attaqué à l'ennemi ; (2) c'est pourquoi, puisqu'il ne pouvait venir lui-même pour les comices, si le sénat le jugeait bon, il nommerait Quintus Caecilius Metellus dictateur pour organiser les comices. Démobiliser l'armée de Quintus Caecilius, ajoutait-il, était dans l'intérêt de l'État, (3) elle ne servait à rien pour le moment, puisqu'Hannibal avait déjà replié les siens dans leurs quartiers d'hiver, et si grande était la violence du mal qui avait envahi le camp que, si l'on ne renvoyait pas ces soldats rapidement, il semblait qu'aucun d'eux ne survivrait. Le sénat autorisa le consul à agir ainsi, dans l'intérêt de l'État et en conscience. »

34 190 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Armée rhodienne à Phasélis.
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. XXXVII, 23, 1-3.
- ◇ **Éditions et traductions** : Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome XXVII, Livre XXXVII, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par J.-M. Engel, Paris, 1983 (1983).
- ◇ **Contexte** : Guerre entre Rome et Antiochos III de Syrie, dans laquelle Rhodes est engagée aux côtés des Romains. L'armée est en embuscade près de Phasélis, où elle attend le passage de la flotte ennemie.
- ◇ **Description** : La peste frappe les soldats, et en premier lieu les rameurs. Elle est due à l'insalubrité de l'endroit et de la saison, mais aussi à l'odeur inhabituelle qui règne.
- ◇ **Traitements** :
- ◇ **Bilan** :
- ◇ **Conséquences** : La crainte de la maladie précipite le départ. L'armée quitte Phasélis et longe le golfe de Pamphylie.

34.1 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, XXXVII, 23, 1-3.

(1) *In confinio Lyciae et Pamphyliae Phaselis est; prominet penitus in altum conspiciturque prima terrarum Rhodum a Cilicia petentibus et procul nauium praebet prospectum. Eo maxime, ut in obuio classi hostium essent, electus locus est. (2) Ceterum, quod non prouiderunt, et loco graui et tempore anni — medium enim aestatis erat — ad hoc insolito odore ingruere morbi uulgo, maxime in remiges, coeperunt. (3) Cuius pestilentiae metu profecti cum praeterueherentur Pamphylum sinum, ad Eurymedontem amnem appulsa classe audiunt ab Aspendiis ad Sidam hostis esse.*

« (1) Phasélis est située aux confins de la Lycie et de la Pamphylie; elle s'avance profondément dans la mer; c'est la première terre qu'on aperçoit quand on va de Cilicie à Rhodes et elle offre une vue lointaine sur les navires. C'est surtout parce qu'il permettait aux Rhodiens de se trouver sur le passage de la flotte ennemie que le lieu fut choisi. (2) Du reste, ce qu'ils n'avaient pas prévu, c'est que, du fait de l'insalubrité de l'endroit et de la saison — on était en effet au milieu de l'été — à laquelle s'ajoutait une odeur inhabituelle, des maladies commencèrent à fondre sur la foule des soldats et en particulier sur les rameurs. (3) La peur de cette peste provoqua le départ et, alors qu'on longeait le golfe de Pamphylie, comme la flotte avait abordé à l'embouchure de l'Eurymédon, on apprend par des habitants d'Aspendos que l'ennemi est proche de Sidè. »

35 187 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome et campagnes alentours
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. XXXVIII, 44, 7-8.
- ◇ **Éditions et traductions** : Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome XXVIII, Livre XXXVIII, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par R. Adam, Paris, 1982 (1982).
- ◇ **Contexte** :
- ◇ **Description** :
- ◇ **Traitements** : Trois jours de prières sont organisés pour la santé du peuple.
- ◇ **Bilan** :
- ◇ **Conséquences** :

35.1 Tite-Live, *Ab Vrbe Condita*, XXXVIII, 44, 7-8.

(7) *Supplicatio inde ex decemuirorum decreto pro ualetudine populi per triduum fuit, quia grauis pestilentia urbem atque agros uastabat. (8) Latinae inde fuerunt.*

« (7) Ensuite, sur le décret des décemvirs, trois jours de supplication eurent lieu pour la santé du peuple, car une grave peste ravageait la ville et les campagnes. (8) Puis se furent les Fêtes latines.. » (trad. R. Adam)

36 181-180 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome

- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. XL, 19, 1-8 ; Liv. XL, 36-37 ; XL, 42, 6-7 ; Obseq. 6.
- ◇ **Éditions et traductions** :
 - Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome XXX, Livre XL, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par Ch. Goullart, Paris, 1986 (1986).
 - Livy, Julius Obsequens, *History of Rome, Volume XIV : Summaries, Fragments, Julius Obsequens, General Index*, Loeb Classical Library, texte établi et traduit par A. C. Schlesinger, Cambridge MA, 1987 (1967).
- ◇ **Contexte** : Nombreux prodiges.
- ◇ **Description** : La peste dure deux ans.
- ◇ **Traitements** : Un jour de supplication à tous les dieux est organisé à Rome, ainsi que trois jours de fêtes dans toute l'Italie. Comme la peste se poursuit l'année suivante, un des consuls, sur ordre du grand pontife, voue des statues dorées à Apollon, Esculape et Salus. Les décemvirs organisent deux jours de supplications dans la ville, les bourgs et les places. Tous les citoyens âgés de plus de douze ans font des supplications avec des couronnes sur la tête et des branches de laurier à la main.
- ◇ **Bilan** : Un préteur, un consul, un pontife, un triumvir épulon et beaucoup d'autres personnages illustres trouvent la mort.
- ◇ **Conséquences** : Les morts et les malades sont trop nombreux pour permettre de lever une armée afin de mettre fin à la révolte des Corses et à la guerre des Iliens en Sardaigne. L'armée de Ligurie ne peut pas être relevée. Une enquête pour empoisonnement est organisée suite à la mort du consul. Quintus Fulvius est nommé triumvir épulon alors qu'il porte encore la toge prétexte, afin de remplacer les prêtres emportés par la peste.

36.1 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, XL, 19, 1-8.

(1) *Prodigia multa foeda et Romae eo anno uisa et nuntiata peregre. (2) In area Vulcani et Concordiae sanguine pluit; et pontifices hastas motas nuntiauere et Lanuuiini simulacrum Iunonis Sospitae lacrimasse. (3) Pestilentia in agris forisque et conciliabulis et in urbe tanta erat ut Libitina tunc <funeribus> uix sufficeret. (4) His prodigiis cladibusque anxii patres decreuerunt ut et consules quibus diis uideretur hostiis maioribus sacrificarent et decemuiros libros adirent. (5) Eorum decreto supplicatio circa omnia puluina Roma in diem unum indicta est. Iisdem auctoribus et senatus censuit et consules edixerunt, ut per totam Italiam triduum supplicatio et feriae essent. (6) Pestilentiae tanta uis erat ut, cum propter defectionem Corsorum bellumque ab Iliensibus concitatum in Sardinia octo milia peditum ex sociis Latini nominis placuisset scribi et trecentos equites quos M. Pinarius praetor secum in Sardiniam traiceret, (7) tantum hominum de-*

« (1) Cette année-là, de nombreux prodiges funestes furent autant observés à Rome qu'annoncés de l'extérieur. (2) Il plut du sang dans l'enceinte de Vulcain et de la Concorde. Les pontifes annoncèrent aussi que les javelots avaient bougé et les habitants de Lanuvium que la statue de Junon Sospita avait pleuré. (3) Une peste faisait de si grands ravages dans la campagne, dans les bourgs et chefs-lieux et à Rome, que Libitina pouvait à peine suffire aux enterrements. (4) Les sénateurs, inquiets de ces prodiges et de ces calamités, ordonnèrent que les consuls sacrifient des victimes adultes aux dieux qui leur paraîtraient indiqués et que les décemvirs consulteraient les livres. (5) Sur leur rapport, on décréta un jour de supplications dans tous les sanctuaires. D'après les mêmes avis, le sénat ordonna et les consuls firent proclamer qu'il y ait dans toute l'Italie trois jours de supplications et de fêtes. (6) La violence de la peste était si grande que, alors qu'on avait décidé, à cause de la révolte des Corses et du soulèvement des Iliens en Sardaigne, de lever

mortuum esse, tantum ubique aegrorum consules renuntiauerint, ut is numerus effici militum non potuerit. (8) Quod deerat militum, sumere a Cn. Baebio proconsule qui Pisis hibernabat, iussus praetor atque inde in Sardiniam traicere.

huit-mille fantassins et trois-cent cavaliers, pour que le préteur Marcus Pinarius les emmène avec lui en Sardaigne, (7) les consuls rapportèrent que les morts et les malades étaient partout si nombreux qu'il était impossible de trouver un tel nombre de soldats. Le préteur reçut l'ordre de prendre les hommes qui manquaient dans l'armée du proconsul Cnaeus Baebius, qui hivernait à Pise, et, de là, de les emmener en Sardaigne. »

36.2 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, XL, 36-37.

*XXXVI. (13) Q. Fabio Buteoni prorogatum in Gallia imperium est. Octo legiones praeter exercitum ueterem qui in Liguribus in spe propinqua missionis erat, eo anno esse placuit. (14) Et is ipse exercitus aegre explebatur propter pestilentiam, quae tertium iam annum urbem Romanam atque Italiam uastabat. XXXVII. (1) Praetor Ti. Minucius et haud ita multo post consul C. Calpurnius moritur multique alii omnium ordinum illustres uiri. (2) Postremo prodigii loco ea clades haberi coepta est. C. Seruilius pontifex maximus piacula irae deum conquirere iussus, decemuiri libros inspicere, consul Apollini, Aesculapio, Saluti dona uouere et dare signa inaurata : quae uouit deditque. (3) Decemuiri supplicationem in biduum ualitudinis causa in urbe et per omnia fora conciliabulaque edixerunt : maiores duodecim annis omnes coronati et lauream in manu tenentes supplicauerunt. (4) Fraudis quoque humanae insinuauerat suspicio animis et ueneficii quaestio ex senatus consulto, quod in urbe propiusue urbem decem milibus passuum *esset commissum, C. Claudio praetori, qui in locum Ti. Minucii erat suffectus, ultra decimum lapidem per fora conciliabulaque C. Maenio, priusquam in Sardiniam prouinciam traiceret, decreta. (5) Suspecta consulis erat mors maxime. Necatus a Quarta Hostilia uxore dicebatur.*

« XXXVI (13) Le commandement de Quintus Fabius Butéo en Gaule fut prorogé. On décida qu'il y aurait, cette année-là, huit légions, outre la vieille armée qui se trouvait en Ligurie dans l'attente de son licenciement prochain. (14) Or cette armée elle-même, on avait du mal à la remplacer à cause de la peste qui, depuis deux ans déjà, ravageait Rome et l'Italie. XXXVII (1) Le préteur Tibérius Minucius et, peu après, le consul Caius Calpurnius moururent, ainsi qu'un grand nombre d'autres personnages illustres de tous rangs. (2) En définitive, on commença à traiter ce désastre comme un prodige. Le grand pontife Caius Seruilius fut chargé de chercher les expiations les plus propres à fléchir la colère des dieux, les décevirs de consulter les livres, et le consul de vouer des présents et de donner des statues dorées à Apollon, à Esculape et à Salus, ce qu'il fit. (3) Les décevirs ordonnèrent, pour la santé du peuple, deux jours de supplication dans la ville, et à travers tous les bourgs et chefs-lieux. Tous les habitants âgés de plus de douze ans firent des supplications, couronnés et tenant à la main des branches de laurier. (4) Le soupçon d'un crime humain s'insinua aussi dans les esprits et une enquête pour empoisonnement eut lieu en vertu d'un sénatus-consulte. Elle fut confiée, pour l'intérieur de la ville et dans un rayon de dix milles autour de Rome, au préteur Caius Claudius, qui avait remplacé Tiberius Minucius ; au delà de cette limite, dans les bourgs et les chefs-lieux, à Caius Maenius, avant qu'il ne parte pour sa province de Sardaigne. (5) C'était surtout la mort du consul qui paraissait suspecte. On racontait qu'il avait été tué par son épouse, Quarta Hostilia. »

36.3 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, XL, 42, 6-7.

(6) *Inter multos alios quos pestilentia eius anni absumpsit, sacerdotes quoque aliquot mortui sunt. L. Valerius Flaccus pontifex mortuus est; in eius locum suffectus est Q. Fabius Labeo. (7) P. Manlius, qui nuper ex ulteriore Hispania redierat, triumphum cepit; Q. Fulvius M. filius in locum eius triumphum cooptatus; tum praetextatus erat.*

« (6) Parmi beaucoup d'autres, que la peste de cette année-là emporta, un certain nombre de prêtres trouvèrent aussi la mort. Lucius Valerius Flaccus, pontife, mourut : on nomma à sa place Quintus Fabius Labeo. (7) Publius Manlius, triomvir épulon, qui était récemment revenu d'Espagne Ulérieure mourut aussi : Quintus Fulvius, fils de Marcus Fulvius, fut nommé triomvir à sa place ; il portait alors la toge prétexte. »

36.4 Iulius Obsequens, *Prodigiorum Liber*, 6.

In area Vulcani et Concordiae sanguinem pluit. Hastae Martis motae. Lanuvii simulacrum Iunonis Sospitae lacrimavit. Pestilentiae Libitina non suffecit. Ex Sibyllinis supplicatum cum sex mensibus non pluisset. Ligures proelio uicti delictique.

« Il plut du sang dans l'enceinte de Vulcain et celle de la Concorde. Les lances de Mars bougèrent. À Lanuvium, la statue de Junon Sospita versa des larmes. Libitina ne put suffire à la peste. Comme il n'avait pas plu depuis six mois, on fit une supplication, sur ordre des livres Sibyllins. Les Liguriens furent vaincus au combat et éliminés. »

37 178 av. J.-C. (1) [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Légions romaines à Ariminum.
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. XLI, 5, 9-11.
- ◇ **Éditions et traductions** : Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome XXXI, Livre XLI-XLII, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par P. Jal, Paris, 1971 (1971).
- ◇ **Contexte** : Guerre contre les Histriens. La rumeur d'une grave défaite des légions, parvenue jusqu'à Rome, a forcé le sénat à procéder à une levée extraordinaire.
- ◇ **Description** :
- ◇ **Traitements** :
- ◇ **Bilan** :
- ◇ **Conséquences** :

37.1 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, XLI, 5, 9-11.

(9) *M. Iunius consul ex Liguribus in provinciam Galliam transgressus, auxiliis protinus per civitates Galliae militibusque coloniis imperatis, Aquileiam peruenit. (10) Ibi certior factus exercitum incolumem esse, scriptis litteris Romam, ne tumultuantur, ipse remissis auxi-*

« (9) Le consul Marcus Junius, étant passé de chez les Ligures dans la province de Gaule, se hâta de commander des renforts dans les cités gauloises et des soldats aux colonies, puis vint à Aquilée. (10) Là, lorsqu'il fut plus assuré que l'armée était intacte, après avoir écrit à Rome pour que l'on ne s'inquiète

liis, quae Gallis imperauerat, ad collegam est profectus. (11) Romae magna ex necopinato laetitia fuit : dilectus omissus est, exauctorati, qui sacramento dixerant, et exercitus, qui Arimini pestilentia adfectus erat, domum dimissus.

pas, lui-même congédia les renforts qu'il avait commandés aux Gaulois, et partit rejoindre son collègue. (11) À Rome, ce bonheur inattendu causa une grande joie : on ne leva pas de troupes, les soldats qui avaient prêté serment en furent libérés, et l'armée, qui avait été frappée par une peste à Ariminum, fut renvoyée dans ses foyers. »

38 178 av. J.-C. (2) [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Armée romaine en Sardaigne
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. XLI, 6, 5-6.
- ◇ **Éditions et traductions** : Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome XXXI, Livre XLI-XLII, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par P. Jal, Paris, 1971 (1971).
- ◇ **Contexte** : Révoltes des Iliens et des Balares, alors que le reste de la province est pacifié.
- ◇ **Description** :
- ◇ **Traitements** :
- ◇ **Bilan** :
- ◇ **Conséquences** : L'armée affaiblie par la maladie ne parvient pas à mettre fin aux révoltes. Les campagnes sont ravagées.

38.1 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, XLI, 6, 5-7.

(5) *Eodem tempore et in Sardinia magnum tumultum esse litteris T. Aebutii praetoris cognitum est, quas filius eius ad senatum attulerat.* (6) *Ilienses adiunctis Balarorum auxiliis pacatam provinciam inuaserant, nec eis inualido exercitu et magna parte pestilentia absumpto resisti poterat.* (7) *Eadem et Sardorum legati nuntiabant orantes, ut urbibus saltem – iam enim agros deploratos esse – opem senatus ferret. Haec legatio totumque, quod ad Sardiniam pertinebat, ad novos magistratus reiectum est.*

« (5) À cette même époque, on apprit par une lettre du préteur Aebutius, que son fils apporta au sénat, qu'il y avait aussi des troubles importants en Sardaigne. (6) Les Iliens, avec le renfort des Balares, avaient envahi la province pourtant pacifiée, et il était impossible de leur résister avec une armée affaiblie et en grande partie détruite par une peste. (7) Les ambassadeurs sardes rapportèrent aussi les mêmes événements, en suppliant le sénat de secourir au moins les villes, puisque les campagnes étaient déjà perdues. Cette ambassade et tout ce qui concernait la Sardaigne furent renvoyés aux nouveaux magistrats. »

39 174 av. J.-C. [Retour à la table des matières](#)

- ◇ **Lieu** : Rome et campagnes alentours
- ◇ **Auteur(s) et référence(s)** : Liv. XLI, 21, 4-13; Obseq. 10.
- ◇ **Éditions et traductions** :

- Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome XXXI, Livre XLI-XLII, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par P. Jal, Paris, 1971 (1971).
- Livy, Julius Obsequens, *History of Rome, Volume XIV : Summaries, Fragments, Julius Obsequens, General Index*, Loeb Classical Library, texte établi et traduit par A. C. Schlesinger, Cambridge MA, 1987 (1967).

◇ **Contexte :**

◇ **Description :** La maladie frappe d'abord les bovins, puis, l'année suivante, les hommes. Les malades vont rarement au-delà du septième jour, ceux qui survivent restent longtemps atteints par la maladie et en particulier par la fièvre quarte.

◇ **Traitements :** Sur décision des livres sibyllins, un jour de supplication est organisé. Le peuple formule dans le forum le vœu suivant : "Si la maladie et la peste s'éloignent du territoire romain, il célébrera deux jours de fêtes et de supplication."

◇ **Bilan :** La mortalité est terrible sur les esclaves. La peste emporte également deux pontifes, un décurion, un augure et un grand curion.

◇ **Conséquences :** Abandon des rites funéraires. La levée des troupes est difficile.

39.1 Tite Live, *Ab Vrbe Condita*, XLI, 21, 4-13.

(4) *Duas praeterea legiones consules scribere iussi [cum] iusto numero peditum equitumque, et decem milia peditum sociis imperare et sescentos equites.* (5) *Dilectus consulibus eo difficilior erat, quod pestilentia, quae priore anno in boues ingruerat, eo uerterat in hominum morbos. Qui inciderant, haud facile septimum diem superabant; qui superauerant, longinquo, maxime quartanae, implicabantur morbo.* (6) *Seruitia maxime moriebantur; eorum strages per omnis uias insepultorum erat. Ne liberorum quidem funeribus Libitina sufficiebat.* (7) *Cadauera intacta a canibus ac uolturibus tabes absumebat; satisque constabat nec illo nec priore anno in tanta strage bouum hominumque uolturium usquam uisum.* (8) *Sacerdotes publici ea pestilentia mortui sunt Cn. Seruilius Caepio pontifex, pater praetoris, et Ti. Sempronius Ti. filius Longus decemuir sacrorum et P. Aelius Paetus augur et Ti. Sempronius Gracchus et C. Mamilius* Atellus curio maximus <et> M. Sempronius Tuditanus <pontifex>.* (9) *Pontifices suffecti sunt C. Sulpicius Galba *** in locum Tuditani. Augures suffecti sunt in Gracchi locum T. Veturius Gracchus Sempronianus, in P. Aeli Q. Aelius Paetus. Decemuir sacrorum C. Sempronius Longus, curio maximus C. Scribonius Curio sufficitur.* (10) *Cum*

« (4) Les consuls furent en outre chargés de lever deux légions complètes d'infanterie et de cavalerie, et de commander à nos alliés latins dix mille hommes de pied et six cents cavaliers. (5) Cette levée fut d'autant plus difficile pour les consuls, qu'une peste, qui avait frappé les bœufs l'année précédente, s'était transformée cette année-là en maladies qui touchaient les hommes. Les malades allaient rarement au-delà du septième jour; ceux qui avaient survécu restaient atteints par une longue maladie, et principalement par la fièvre quarte. (6) La mortalité était terrible sur les esclaves : on en rencontrait dans toutes les rues des monceaux sans sépulture. Libitina suffisait à peine aux obsèques des personnes libres. (7) Les cadavres, laissés intacts par les chiens et les vautours, étaient consumés par la pourriture; et c'est un fait suffisamment établi, que, ni cette année, ni la précédente, malgré cet énorme massacre de bestiaux et d'hommes, on ne vit nulle part de vautour. (8) Cette peste causa la mort de Cnaeus Servilius Caepio, pontife, père du préteur, de Tiberius Sempronius Longus, fils de Tibérius, décurion préposé aux sacrifices, de Publius Aelius Paetus, augure, ainsi que de Tiberius Sempronius Gracchus, Caius Mamilius Atellus, grand curion, et de Marcus Sempronius Tuditanus, pontife. (9) Pour les remplacer, on créa pontifes Caius Sulpicius Galba, en place de Tudi-

pestilentiae finis non fieret, senatus decreuit, uti decemviri libros Sibyllinos adirent. (11) Ex decreto eorum diem unum supplicatio fuit, et Q. Marcio Philippo uerba praeunte populus in foro uotum concepit, si morbus pestilentiaque ex agro Romano emota esset, biduum ferias ac supplicationem se habiturum. (12) In Veienti agro biceps natus puer, et Sinuessae unimanus, et Auximi puella cum dentibus, et arcus interdiu sereno caelo super aedem Saturni in foro Romano intentus, et tres simul soles effulserunt, (13) et faces eadem nocte plures per caelum lapsae sunt, et Lanuuii Caeritesque anguem in oppido suo iubatum, aureis maculis sparsum, apparuisse adfirmabant, et in agro Campano bouem locutum esse satis constabat.

tanus; augures, Tiberius Véturius Gracchus Sempronianus, en remplacement de Gracchus, et Quintus Aelius Paetus au lieu de Publius Aelius; décevir préposé aux sacrifices, Caius Sempronius Longus; grand curion, Caius Scribonius Curio. (10) Comme la peste ne s'arrêtait pas, le sénat décréta que les decemvirs consulteraient les livres Sibyllins. (11) D'après leur décision il y eut un jour de supplication; et, sous la dictée de Quintus Marcus Philippus, le peuple formula dans le forum le vœu suivant : "Si la maladie et la peste s'éloignent du territoire romain, il célébrera deux jours de fêtes et de supplication." (12) Il naquit sur le territoire de Véies un enfant à deux têtes, un autre à Sinuessa, avec une seule main; à Auximum, une petite fille avec des dents; un arc-en-ciel parut en plein jour et par un temps serein au-dessus du temple de Saturne, sur le Forum romain; trois soleils brillèrent à la fois, et, (13) dans la même nuit, plusieurs météores traversèrent le ciel. Les habitants de Lanuvium et les Cérètes affirmaient aussi que, dans leur ville, un serpent à crinière et avec des tâches d'or sur le dos était apparu, et, sans contredit, un bœuf avait parlé dans le territoire campanien. »

39.2 Iulius Obsequens, *Prodigiorum Liber*, 10.

Graui pestilentia hominum boumque cadauera non sufficiente Libitina cum iacerent, uulturius non apparuit. Celtiberi deleti.

« Alors que, sous l'effet d'une grave peste, les cadavres des hommes et des bœufs gisaient, Libitina ne pouvant suffire aux funérailles, il ne parut pas de vautour. Les Celtibériens furent anéantis. »